

34377

BULLETIN  
DES SÉANCES  
DE  
L'ACADÉMIE DE NIMES

---

ANNÉES 1921-22

---



NIMES  
IMPRIMERIE CLAVEL ET CHASTANIER  
A. CHASTANIER Successeur  
12 — RUE PRADIER — 12

—  
1923

# TABLE

## FAITS ACADÉMIQUES

1921

	Pages
Renouvellement du Bureau.....	5
Lettre de M. de Quellern.....	6
Lettre de M. André Bellot.....	7
Lettre de M. Jules Bœuf.....	8
Lettre de M. <i>Bondurand</i> .....	9
Mort du vicaire général de Villeperdrix.....	10
M. <i>Brunel</i> nommé vicaire général.....	10
Commissions.....	41
M. <i>Margier</i> nommé vice-président.....	43
MM. <i>Raphel, Ed. Falgairolle, abbé Moreux, abbé Chailan</i> nommés Chevaliers de la Légion d'honneur....	14
Compte rendu financier.....	16
M. <i>Raphel</i> nommé trésorier.....	19
M. <i>de Villeperdrix</i> nommé bibliothécaire.....	19
Lettre de M. <i>Bigot</i> .....	19
Lettre de M. l'abbé <i>Chailan</i> .....	20
Lettres de M. <i>Vianey</i> .....	20-24
Lettre de M. <i>Imbard de la Tour</i> .....	25
Legs <i>Maumenet</i> .....	27
Lettre de M. l'abbé <i>Moreux</i> .....	28
Sujets de concours.....	29
Don <i>Dono Andriano</i> .....	29
Mariage de M. <i>Coste</i> .....	30
Proposition de M. <i>Lavergne</i> .....	30
Lettre de M. <i>Ed. Falgairolles</i> qui est nommé membre honoraire.....	34
Décès de M. <i>Raphel</i> , père.....	36
M. <i>Barral</i> chevalier de la Légion d'honneur.....	38
M. <i>E. Reinaud</i> aux fêtes de l'aéronautique.....	41

Conférence Fliche.....	41
Concours de Nemausa.....	42
Séance publique du 2 juin.....	43
Prix Jules Salles : <i>Mme Véron</i> .....	46
Mariage du fils de <i>M. de Vallavieille</i> .....	48
Décès de <i>M. Darboux</i> , fils.....	50
Mise à la retraite de <i>M. Jouve</i> .....	50
<i>M. Jean Puget</i> élu correspondant.....	51-59
Volume Maruéjol.....	51
Médailles Pellenc.....	51
Lettre du Musée de la Guerre.....	51
Mlle Mazauric obtient le prix Tempié.....	58-118
MM. <i>Gachon et Ducamp</i> nommés membres honoraires.....	60-62-109
Décès du fils de <i>M. Fabre</i> .....	62
Décès de Monseigneur de Cabrières.....	65

1922

<i>M. Jouve</i> nommé membre honoraire.....	71
Conférence Delmas.....	63-72
<i>M. Margier</i> élu président.....	72
<i>M. M. Reynaud</i> vice-président.....	76
Décès de <i>M. Enjalbert</i> .....	78
Commissions.....	78
Compte rendu financier.....	80
<i>M. Romieu</i> chevalier de la Légion d'honneur.....	88
Lettres pontificales ( <i>abbé Grange</i> ).....	89-97
Lettres de <i>M. Frédéric Masson</i> .....	92-107
Lettre de <i>M. Guérin</i> .....	94
Election de <i>M. Bret</i> et réception.....	99-100
MM. <i>Margier et Pr. Falgairolle</i> officiers de l'Instruction publique.....	111
Fêtes de Nemausa.....	115
Décès de <i>M. de Villeperdrix</i> .....	115
Prix Jules Salles : <i>M. Bellot</i> .....	116
Décès de <i>M. Valère Pagès</i> .....	118
<i>M. Peyron</i> élu bibliothécaire.....	123
<i>M. Lacombe</i> élu membre résidant.....	123-126
Subvention du Conseil général.....	126
» Conseil municipal.....	158
Bibliothèque de l'Académie.....	132
<i>M. Bigot</i> devient membre résidant.....	134

	Pages
MM. <i>Ferd. Boyer, abbé Bayol, Rivals, Mme Martinazzo</i> sont élus correspondants .....	138-149-150-151
Legs Maumenet.....	138
Décès de M. <i>Michel Jaffard</i> .....	140
Don de Mme de <i>Villeperdrix</i> .....	140-158
MMmes de <i>Villeperdrix et Dumas Alice</i> sont élues mem- bres honoraires.....	146
Démission de M. <i>Gache</i> .....	146
MM. <i>Fabre, Rouche, Gay, Michel Pons</i> sont élus mem- bres non résidants.....	154-156
Décès du <i>chanoine Bascoul</i> .....	155
Prix <i>Dono Andriano</i> : M. <i>Sauveplane</i> .....	159

### ARCHÉOLOGIE

M. BONDURAND : <i>Le destin archéologique de la Nîmes</i> <i>Romaine</i> .....	14
» <i>La vie du droit romain à Nîmes</i> ....	31-34
» <i>St-Trophime et les Aliscamps</i> .....	45
M. ESPÉRANDIEU : <i>La Maison Carrée</i> .....	40-43
» <i>L'œuvre de Grangent</i> .....	64-68
» <i>Moulages de Brunswick</i> .....	89
» <i>Destination de la Tourmagne</i> .....	90
abbé CHAILAN : <i>Sur Psalmodi</i> .....	117
M. BAUQUIER : <i>Chapiteau de Vezelay</i> .....	133
M. BOSQ : <i>Les cendres du passé nîmois</i> .....	43
» <i>Bouton de l'époque révolutionnaire</i> .....	99

### HISTOIRE, MORALE, ÉCONOMIE POLITIQUE

M. TERRIN : <i>Notes de guerre</i> .....	9-29
M. GREIF : <i>La nature de l'homme</i> .....	11
M. MARCEL FABRE : <i>Uzès révolutionnaire</i> .....	27
» <i>La réaction thermidorienne</i> .....	113
M. CABANÉS : <i>Lettres de Candolle et Séguier</i> .....	27
M. MAZEL : <i>Guerres de religion en Rouergue</i> .....	34
chanoine DURAND : <i>Sous la Tourmente</i> .....	36
» <i>La crise de l'apostasie</i> .....	57-61
M. GIRAN : <i>Le régionalisme</i> .....	47
MM. GIRAN et PEYRON : <i>La loi de 8 heures</i> .....	114-121
M. TRIAL : <i>Le curé Reguis</i> .....	47

	Pages
M. KAHN : <i>Les juifs du Gévaudan</i> .....	54
MM. TRIAL et ELOY VINCENT : <i>La justice immanente</i> .....	107-110
M. le chanoine BASCOUL : <i>La famille de Bausset</i> .....	108-155

### SCIENCES

M. CABANÉS : <i>Le Gui</i> .....	45-48
» <i>L'anguille</i> .....	123
» <i>Plantes nouvelles</i> .....	55
M. MARCIER : <i>Mollusques chez les romains</i> .....	79
» <i>J. F. Séguier</i> .....	116
M. COSTE : <i>Avenir de l'agriculture</i> .....	60
M. PUECH : <i>La maladie de Napoléon III</i> .....	63
M. le chanoine BONNEFOI : <i>Téléphonie sans fil</i> .....	75
» <i>Electricité</i> .....	111
M. RAPHEL : <i>Le Pont du Gard est-il menacé ?</i> .....	95
M. DELON : <i>Hygiène publique</i> .....	136
» <i>Les eaux de Nîmes</i> .....	154
chanoine DURAND : <i>Flore pliocène du Rhône</i> .....	137
M. LAVERGNE : <i>Pour intensifier la production</i> .....	156

### POÉSIES, CONTES, ARTS

M. TUFFIER : <i>La voix du cœur</i> .....	9
» <i>La rose de Maçon</i> .....	63
M. A. ROUX : <i>Lou sanglié</i> .....	14
M. R. FÉVRIER : <i>Sonnets palestiniens et autres</i> .....	43-99
M. SAUVEPLANE : <i>Œuvres musicales</i> .....	43
M. GUÉRIN : <i>Contes patois, uno vido</i> .....	43-110
M. E. GRANIER : <i>Pensees, Sonnets</i> .....	48-49-114
M. E. REINAUD : <i>Célébrités nimoises, sonnets</i> .....	61
» <i>Réincarné ?</i> .....	76
M. J. BOSCH : <i>Poésies</i> .....	99
M. BIGOT : <i>La Berugo, l'ase besti</i> .....	122-135
M. GUIZOT : <i>Poésie de jeunesse</i> .....	139

### RAPPORTS

M. GACHE : <i>Universités paysannes</i> .....	38-133
M. le chanoine BONNEFOI : <i>Arrêté du duc de Noailles</i> ..	40
» <i>Eloge de Darboux par M. Picard</i> .....	40
M. TRIAL : <i>Travaux de 1920</i> .....	43

	Pages
M. PEYRON : <i>Rapport sur le concours</i> .....	43
M. MAURIN : <i>Estampes et documents</i> .....	49
M. BONDURAND : <i>Le mensonge du monde</i> .....	53
M. REINAUD : <i>Les lumière du cœur, de M. Parent</i> ...	53
» <i>Augmentation des cotisations</i> .....	67
M. BAUQUIER : <i>Les Epitaphes de M. Vincent</i> .....	57
M. COSTIER : <i>Brochures de M. Corbier</i> .....	69
M. PEYRON : <i>Procès de 1774</i> .....	67
MM. MARGIER et RAPHEL : <i>Comptes rendus financiers</i> ..	16-80
M. BOSCH : <i>Pensada de paysan, de M. Roux</i> .....	78-110
» <i>Les travaux de 1921</i> .....	117
Général D'ENTRAIGUES : <i>Fleurs de sang, de M. Bellot</i> ..	110
M. PEYRON : <i>Manuscrit de Ste-Hélène</i> .....	111
» <i>Etudes des mémoires étrangers</i> .....	151
M. BRET : <i>Les Poinçons de M. de Cazeneuve</i> .....	116
M. GREIF : <i>Philosophie de Gourde</i> .....	117
M. BAUQUIER : <i>Lettre Guizot à Teulon</i> .....	124
M. RAPHEL : <i>Réglement Dono Andriano</i> .....	138-147
MM. PORTAL et DE VALLAVIEILLE : <i>Legs Maumenet</i> ....	27-138
M. E. REINAUD : <i>Vie de Tobie</i> .....	153
M. MICHEL PONS : <i>Préface de Barrés</i> .....	158

### HOMMAGES

M. TRIAL : <i>J. J. Gourde</i> .....	5
M. ELOY VINCENT : <i>Les Epitaphes</i> .....	30
M. STOUPAN : <i>Les dieux de la Fontaine</i> .....	30
M. LATZARUS : <i>La religion de Plutarque</i> .....	30
M. BENOIT GERMAIN : <i>Pétition des laureaux</i> .....	40
M. A. ROUX : <i>Vole m'en souveni</i> .. ..	40
M. GAUSSEN : <i>Les foires de Sommières</i> .....	44
M. MARCEL COULON : <i>Anatomie littéraire</i> .....	51
M. LEPAULE : <i>L'edit de Maximum</i> .. ..	58
M. RAIZON : <i>Papiers Eyssette et brochures</i> .....	59-91
M. BIGOT : <i>Lou Sabarnou</i> .....	60
M. F. BOYER : <i>La Princesse des Ursins</i> .....	109
M. ESPÉRANDIEU : <i>La Tourmagne</i> .....	109
M. PUGET : <i>Région d'Uzès</i> .....	113
M. BOULLE : <i>Les cloches</i> .....	126

BULLETIN  
DES  
SÉANCES DE L'ACADÉMIE DE NIMES

---

*Séance du 7 janvier 1921*

---

Présents : MM. Trial, remplacé, au cours de la séance, par le nouveau président, M. Jean Bosc, Fabre, Delamare, Lavergne, Jouve, chanoine Bonnefoi, Coulon, Raphel, Peyron, Margier, Kahn, Roux, Coste, Cabanis, Portal, Terrin, de Villeperdrix, Bauquier, Greif, Costier, de Loye, *membres résidants*, E. Reinaud, *secrétaire perpétuel*.

M. Trial fait part à l'Académie d'un don provenant d'une compatriote qui s'intéresse aux choses de la Compagnie et dont la mère était douée d'un sens artistique très affiné.

D'autre part il offre en hommage, à l'Académie, l'ouvrage qu'il vient de publier sur son ami et condisciple, le philosophe genevois J. J. Gourd.

M. Greif en rendra compte à une prochaine séance.

L'ordre du jour appelle le renouvellement du Bureau pour 1921. Par 22 voix et un bulletin blanc, M. Bosc est élu président ; M. le chanoine Durand est élu vice-président à l'unanimité.

Ce dernier a écrit une lettre pour décliner toute candidature à cause de son âge et de son état de santé et prie en même temps ses confrères, pour les mêmes raisons,

d'agréer sa démission de membre ordinaire ; l'Académie ne l'accepte pas et décide que son Président fera auprès de M. le chanoine *Durand*, aussi sympathique que laborieux, une démarche pressante en vue de le faire revenir sur sa détermination.

M. Trial avant de quitter le fauteuil de la présidence remercie ses confrères de la bienveillance qu'ils lui ont témoignée au cours des deux dernières années et depuis le décès de M. Sorbier de Pognadoresse ; il se félicite d'avoir eu à inaugurer le nouveau local où nous sommes bien chez nous et va céder la place à M. Jean Bosc dont il connaît bien les talents académiques et qui saura certainement faire planer sur ses confrères cette atmosphère d'aménité, de distinction, de tolérance voulue qui est le propre d'une assemblée vouée au culte des lettres et des arts.

M. Bosc remercie M. Trial ; il est très sensible à l'honneur qui lui est fait, quoiqu'une vieille tradition appelle chacun à son tour au fauteuil de la présidence. Il n'est pas cependant sans éprouver quelque appréhension, mais il a pour lui sa bonne volonté et son affection profonde pour l'Académie. Il lui semble que c'est hier qu'il a été appelé à siéger, mais assuré de la collaboration des membres du bureau, il a confiance et souhaite que ses confrères aient toujours la même activité et qu'ils se retrouvent tous au moment où il abandonnera la présidence.

*M. le Président* a reçu la lettre suivante :

Longjumeau le 20 décembre 1920.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que je m'occupe de réunir toutes les notices, études et monographies des Châteaux, Manoirs, Gentilhommières, Maisons fortes de France, en vue de reprendre une publication dont les premières feuilles ont paru en juillet 1914.



Si quelque Membre de votre Société a écrit une ou plusieurs études pouvant entrer dans le cadre de cet ouvrage, j'offre de les publier sous sa signature.

Vous voudrez bien, Monsieur, excuser le dérangement que je vais vous causer, mais j'estime qu'avec la difficulté actuelle des Editions ma proposition mérite d'être prise en considération ; aussi vous serais-je infiniment reconnaissant de la faire connaître aux Membres qu'elle peut intéresser.

Avec mes remerciements empressés, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments très distingués.

L. DE QUELLERN

Acte est donné de cette intéressante communication.

M. le secrétaire perpétuel lit la lettre de M. André Bellot, poète aveugle et sourd.

le 27 décembre 1920.

Monsieur le Secrétaire,

La bienveillance avec laquelle vous m'avez accueilli m'engage à prendre la très respectueuse liberté de solliciter de votre influente obligeance la présentation d'une liste de souscription un jour de réunion à Messieurs les membres de l'Académie. Les nombreuses souscriptions inscrites me font espérer pouvoir bientôt mettre mon œuvre entre les mains d'un imprimeur et répondre au désir qui m'est journellement exprimé par mes lecteurs impatients de connaître « Fleurs de sang » dont on a déjà beaucoup parlé.

Dans l'espoir d'un accueil favorable à ma demande, j'ai l'honneur, Monsieur le Secrétaire, de vous prier d'agréer les remerciements anticipés de

Votre très respectueux  
André BELLOT.

Il ajoute que M. Bellot n'en est pas à son premier volume ; celui qu'il a déjà publié est curieux à lire comme reflétant la mentalité d'un homme privé de deux sens essentiels.

Lecture est ensuite donnée d'une lettre du Directeur de l'Ecole du Palais des Papes d'Avignon.

Avignon, le 5 Décembre 1920

Monsieur Reinaud, secrétaire perpétuel  
de l'Académie de Nîmes.

Monsieur le secrétaire perpétuel,

Depuis la réception de votre très aimable lettre de juillet dernier je n'ai plus eu qu'une fois l'occasion d'aller à Nîmes : ce fut pour assister — avec quel plaisir !! à quel-  
conférences de l'Ecole Antique, sœur de notre Ecole Palatine.

Une de ces conférences, de M. le Commandant Espérandieu, me parut si belle, que sur le champ je priai M. Espérandieu de vouloir bien venir nous la donner à l'Ecole Palatine ; — et c'est pour demain lundi.

Mais je n'ai pas eu encore le plaisir d'aller vous entretenir en détail de notre Institut d'Etudes Méridionales : ce sera je pense pour bientôt.

En attendant, je me permets de vous adresser ci-inclus le tableau des leçons données à l'Ecole Palatine dans le courant de décembre, ainsi qu'une notice relative aux Annales de notre Ecole, — notice sur laquelle vous pourrez prendre connaissance du personnel éminent : historiens, littérateurs et professeurs, que nous avons pu réunir pour notre essai de régionalisme intellectuel.

Quant aux Annales, le premier fascicule paraîtra, je pense, vers la mi-janvier prochaine.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire perpétuel, mes salutations respectueuses et empressées.

Le Président du Comité Directeur,  
Jules BOEUF.

*M. le Président* souligne les éloges si mérités à l'adresse de notre confrère *M. Espérandieu*.

Enfin, *M. Bondurand*, président du Comité du Musée du Vieux Nimes a écrit la lettre qui suit :

Nimes, le 13 décembre 1920.

Monsieur le Secrétaire perpétuel et cher Confrère,

Au nom du Comité du Musée du Vieux Nimes, j'ai l'honneur de solliciter de l'Académie de Nimes le don gracieux pour le Musée d'une douzaine de tringles demeurées dans l'ancien local de l'Académie. Nous serons heureux si l'Académie veut bien accueillir favorablement cette demande. *M. Max Raphel* se chargerait des mesures de réalisation sur remise, par vous, de la présente lettre entre ses mains,

Veillez agréer, mon cher Confrère, mes bien cordiales salutations.

Le Président du Comité  
du Musée du Vieux Nimes :

Ed. BONDURAND.

L'Académie après avoir entendu les explications de *M. Raphel* qui estime inutiles, désormais, dans son nouveau local, les tringles en question, donne satisfaction à la demande de *M. Bondurand*.

Reprenant l'ordre du jour, *M. Terrin*, lit des notes sur l'arrivée au front et le premier combat du 240<sup>e</sup>.

Pour finir *M. le Secrétaire perpétuel* dépose sur le bureau la « Voix du cœur », quatrième gerbe, offerte en hommage à l'Académie par *M. Tuffier*, correspondant.

Séance du 21 janvier 1921

---

Présents : MM. Jean Bosc, *président*, Fabre, Delamare, Jouve, chanoine Bonnefoi, Coulon, Puech, Raphel, Trial, Peyron, Margier, Kahn, Roux, Coste, Général d'Entraiques, Cabanès, Giran, de Villeperdrix, Bauquier, Greif, Espérandieu, Romieu, de Loye, *membres résidants*, Bondu-rand, *membre honoraire*, Hugues, *membre correspondant*, E. Reinaud, *secrétaire perpétuel*.

M. Terrin est excusé.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le *Président* rend compte de la démarche qu'il a faite auprès de M. le *chanoine Durand* qui s'en est montré très touché et a remercié l'Académie de ses sentiments. Il a bien voulu revenir sur sa démission de *membre résidant*, mais il prie ses confrères de ne pas insister sur la question de la vice-présidence dont il ne pourrait pas remplir la charge. L'Académie est heureuse de conserver M. le *chanoine Durand* comme *membre actif* et, d'autre part, déclare vacante la vice-présidence.

M. le *Président* associe la Compagnie au deuil qui vient de frapper M. le *commandant de Villeperdrix* en la personne de son frère M. le *vicaire général de Villeperdrix*, *protonotaire apostolique*, *président du comité de l'Art chrétien*, belle et sympathique figure de prêtre,

D'autre part, il adresse ses félicitations à M. le *chanoine Brunel*, *curé de Saint-Paul*, à l'occasion de son élé-

vation au vicariat général, l'Académie tout entière est heureuse de voir que le choix de l'autorité ecclésiastique s'est porté sur un prêtre appelé à siéger parmi nous, à l'unanimité de nos suffrages.

En conformité de l'art. 60 du règlement et en l'absence d'une demande de scrutin, le *Président* désigne, pour faire partie de la Commission des finances, MM. *Jouve, général d'Entraigues, Cabanès, Giran, de Villeperdrix, Romieu* ; Commission du Legs Maumenet : MM. *Ch. Bonnefoi, Coulon, Roux, Eloy Vincent, Portal* ; Commission du Concours : MM. *Lavergne, Peyron, Espérandieu, Costier, de Loye*. Cinq mémoires ont été adressés au secrétaire perpétuel, qui seront remis aux membres de la Commission.

Enfin il est décidé que la taxe postale afférente aux mémoires adressés aux membres non résidants et correspondants sera recouvrée en même temps que la cotisation fin 1921.

On passe à l'ordre du jour : M. *Greif* donne lecture de son travail sur la nature de l'homme.

« Après avoir exposé les opinions des philosophes optimistes et pessimistes sur ce sujet, M. *Greif* relève, dans la plupart des religions, la croyance à une perversion primitive du genre humain ; la science aboutit à une conclusion analogue. Le mal vient des passions ; or, les passions tiennent non à l'esprit mais au sang, à la partie animale de l'homme. Le caractère dépend du tempérament, qui résulte de la structure organique, laquelle, à part l'atavisme est déterminée par le climat et l'alimentation.

« Né à une époque paradisiaque et de surabondance alimentaire avec un organisme approprié à la nourriture végétale, l'homme fut d'origine frugivore, doux et paisible. La détresse de la période glaciaire le rendit carnivore et sanguinaire. Ce fut l'animal de proie qu'on appelle l'homme des cavernes. L'introduction de l'agriculture et l'établissement de sociétés policées eurent pour effet d'atténuer progressivement sa férocité acquise ; mais à

l'occasion, les passions débridées et le relâchement de la discipline sociale amènent de singuliers réveils de la sauvagerie latente. Les recherches biologiques établissent que le sang humain est empoisonné par des toxines introduites par le régime carné ; cette intoxication augmente son agitation et son émotivité ; ce trouble l'irrite et le pousse aux excès ; c'est la surexcitation des désirs et des passions que la théologie morale appelle la concupiscence.

« L'homme est ainsi dédoublé ; les bonnes parties de sa nature première se trouvent en conflit avec un principe antagoniste qui exalte ses appétits et le conduit au déséquilibre.

« Un rapide exposé des progrès économiques réalisés depuis un siècle avec l'extension croissante du régime carné montre la fâcheuse répercussion que cette prospérité apparente a eue sur la mentalité de l'époque, notamment sur les origines et la conduite de la dernière guerre déterminée par les convoitises exaspérées d'un peuple vorace.

« Après avoir rappelé les mesures prescrites par l'Eglise pour combattre la contagion de la chair et les diverses tentatives faites depuis une haute antiquité pour ramener l'homme à son régime naturel, M. *Greif*, indique les efforts de la médecine pour signaler les graves maladies et les tares de l'hérédité morbide résultant de la perversion vitale produite par la suralimentation carnée. On peut penser qu'après de longues épreuves, l'humanité sera amenée par la nécessité à suivre les enseignements d'une hygiène de mieux en mieux comprise ».

L'ordre du jour n'ayant pu être épuisé, la séance est levée.

---

Séance du 4 février 1921

---

Présents : MM. Jean Bosc, *président*, Delamare, Jouve, chanoine Bonnefoi, Coulon, Raphel, Peyron, Margier, Kahn, Roux, Coste, de Vallavieille, Eloi Vincent, général d'Entraigues, Giran, Mazel, Terrin, de Villeperdrix, Bauquier, Greif, Espérandieu, Costier, Romieu, de Loye, membres résidants, Bondurand, membre honoraire, E. Reinaud, *secrétaire perpétuel*.

Le procès verbal de la précédente séance est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle la nomination d'un vice-président, en remplacement de M. le chanoine *Durand*, démissionnaire ; il est indiqué qu'à la dernière séance, malgré les instances les plus vives, M. *Peyron* a décliné toute candidature.

Le scrutin secret donne les résultats suivants : M. Margier, 23 voix, 1 bulletin blanc. En conséquence, M. le Président proclame M. *Margier* vice-président pour l'année 1921 ; il s'excuse auprès de M. *Margier* de ne pas l'appeler, au moins cette année-ci M. le Président comme il a l'habitude de le faire au Palais et à la Société d'Etudes des sciences naturelles, mais il attendra quelques mois encore et l'ordre et l'harmonie seront rétablis. M. *Margier* remercie M. *Bosc* de ses aimables paroles ; il redoutait d'abord un peu ces nouvelles fonctions, mais il a conscience que sous la présidence actuelle, elles seront une véritable sinécure.

Comme conséquence du vote de l'Académie, M. le *Président* déclare vacant le poste de trésorier ; il y sera pourvu à la prochaine séance et, si, à la suite de la nouvelle élection, un autre membre du bureau était à remplacer, la vacance serait comblée à la même séance du 18 février ; à tout évènement la commission des anciens présidents sera préalablement convoquée.

M. le *Président* est fier d'annoncer à la Compagnie que quatre de ses membres ont été, le même jour, faits Chevaliers de la Légion d'Honneur ; c'est d'abord M. *Raphel*, architecte, figure originale et bien connue, dont il vante la bonne humeur et l'éternelle jeunesse, le talent d'aquarelliste et la maîtrise professionnelle, dont le nom est lié à l'histoire de Nîmes et à qui rien de ce qui est Nimois n'est étranger ; c'est ensuite M. *Edmond Falgairolle* qui fut un des membres les plus actifs de la Compagnie avant d'être non résidant et qui a parcouru avec succès les diverses étapes des parquets ; ce sont enfin deux membres honoraires M. *l'abbé Moreux* un des premiers astronomes de France et M. *l'abbé Chailan* vice-président de la Société d'archéologie des Bouches-du-Rhône.

M. *Raphel* répond au président que le plus grand plaisir qu'il ait éprouvé réside dans la manifestation de ce soir ; elle ne peut que l'inciter à faire toujours mieux ; les hommes sont de grands enfants, et la vie a du bon quand on sent autour de soi de vives sympathies.

M. le *Président* dépose sur le Bureau un poème de M. Albert Roux : « Lou sanglié din li primiero armarié dé Nimé ».

M. le *Trésorier* fait ensuite, après l'avoir fait approuver par la Commission des Finances, le compte rendu financier de l'exercice écoulé, accompagné des pièces justificatives et de toutes explications utiles. L'Académie l'approuve à son tour et vote ses remerciements à son trésorier pour son zèle et son exactitude.

« Enfin M. Bondurand expose le « Destin archéologique



de la Nîmes romaine », d'après les inscriptions méridionales, les textes anciens, l'histoire des invasions germaniques, les lettres de Sidoine Apollinaire, l'histoire des destructions à Narbonne, à Arles, et la lente agonie des monuments de Rome qui ne périrent en grand qu'à l'époque de la Renaissance. On vit alors une étrange contradiction : les plus fervents admirateurs de l'Antiquité retrouvée, utiliser les édifices anciens comme autant de carrières à matériaux pour la Rome moderne.

« Nîmes, après avoir été éclipsée par Narbonne et par Arles couvertes d'édifices de marbre dès le temps d'Auguste, a conservé son Capitole quand Rome a perdu le sien ; son amphithéâtre, quand la Colisée est à moitié démolie : son Aqueduc du Pont du Gard dont il n'y a pas d'exemple en Italie.

« Nîmes a perdu sa belle basilique de Plotine, parce qu'elle était en marbre. La forme pauvre de son Capitole a été sauvée parce qu'il n'était en pierre. Rome peut aujourd'hui envier Nîmes, alors qu'autrefois Nîmes était confondue avec cent autres cités du monde romain. Tragique renversement du destin. »

Après lecture d'une lettre de M. Pierre Guérin qui propose à ses confrères de leur lire une étude sur la Renaissance provençale, mais au début d'une séance, pour lui permettre de retourner à Milhau, l'Académie décide que cette lecture sera mise en tête de l'ordre du jour de la prochaine séance.

---

## Compte rendu financier pour 1920

---

### *Recettes :*

<b>37 résidants</b>	<b>965 50</b>
Jetons A 15 .....	52 50
Jetons B 184.....	92
	<hr/>
	144 50
Espèces.....	965 50
<b>Total 37×30.....</b>	<b>1.110 »</b>
<b>24 non résidants.....</b>	<b>360 »</b>
<b>32 correspondants.....</b>	<b>320 »</b>
5 diplômes.....	50 »
Subvention du Conseil Général .....	600 »
»           »   Municipal .....	500 »
Subvention exceptionnelle pour aménagement.	2.200 »
Souscriptions particulières.....	2.340 »
Loyer Michelin et eaux.....	105 »
Loyer Poinsoot et eaux.....	140 »
	<hr/>
	7.580 50
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier.....	1.271 60
	<hr/>
	8.852 10
<b>Autres recettes figurant aux comptes courants :</b>	
Fusion nouvelle.....	76 56
Bons de la Défense Nationale.....	690 »
Intérêt des comptes courants.....	100 93
Fondations Maumenet et Salles.....	2.833 »
	<hr/>
	3.700 49

---

*Dépenses :*

Notes Jaffiol.....	81 »
Afficheur.....	20 »
Annales du Midi.....	12 65
Enveloppes.....	12 »
Eclairage ..	3 20
Fournitures et timbres.....	31 50
Timbres quittance.....	19 50
Recouvrements.....	13 95
Noguier, concierge.....	15 »
Eaux.....	74 75
Fosse.....	29 25
Concierge de la Société d'agriculture.....	25 »
Versement Banque Moline.....	49 50
» » Arnaud.....	600 »
Payé 5 fournisseurs de l'Installation.....	1.893 70
Note Blanchard.....	176 80
Transcription.....	80 »
	<hr/>
	8.038 30
En caisse.....	813 80
	<hr/>
	8.852 10
Bourse Maumenet.....	3.050 »
» Jules Salles.....	300 »
Autres dépenses figurant aux comptes courants	
Droit de garde.....	38 25
Impôt comptes.....	5 76
Enregistrement.....	2.100 »
Note Chastanier.....	2.964 50
Prix du concours.....	250 »
3 Fournisseurs.....	5.142 05
	<hr/>
	13.850 56

*Compte des jetons*

Jetons A, solde	9	
entrées	15	
	<u>24</u>	sorties 24
Jetons B, solde	54	
entrées	447	
	<u>501</u>	sorties 488
Disponibles	13	(restent 18)

*Compte ordinaire*

Solde en caisse.....	813 80
Compte Moline.....	936 96
» Arnaud.....	945 20
	<u>2.695 96</u>

*Fondation Maumenet*

Solde ancien.....	7.834 50
Revenus.....	2.533 »
	<u>10.367 50</u>
Bourses distribuées.....	3.050 »
Solde à nouveau.....	<u>7.317 50</u>

*Fondation Jules Salles*

Solde ancien.....	175 »
Revenus.....	300 »
	<u>475 »</u>
Prix.....	300 »
Solde.....	<u>175 »</u>
Bons Défense Nationale.....	15.000 »
d'ou il faut déduire les restants du Maumenet et Salles.....	<u>7.492 50</u>
	soit..... 7.507 50
En ajoutant les comptes ci-dessus.....	<u>2.695 96</u>
on a les disponibilités de l'Académie	<u>10.203 46</u>

*Séance du 18 février 1921*

---

Présents : MM. Jean Bosc, *président*, Delamare, Laver-gne, Jouve, Coulon, Puech, Raphel, Trial, Margier, Roux, général d'Entraigues, Cabanès, Portal, Mazel, Terrin, de Villeperdrix, Greif, de Loye, *membres résidants*, Guérin, *membre non résidant*, E. Reinaud, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

En exécution de la décision prise par l'Académie à la dernière séance, le scrutin est ouvert pour l'élection du trésorier : M. *Raphel* est élu à l'unanimité ; un second scrutin est ouvert pour l'élection d'un archiviste-biblio-thécaire en remplacement de M. Raphel, nommé trésorier : M. *de Villeperdrix* recueille tous les suffrages.

M. le secrétaire lit les lettres suivantes :

De M. *Bigot*, membre non résidant.

Alès le 11 février 1921.

Cher et honoré Confrère

Votre petit-fils m'a remis le volume des Mémoires de l'Académie de Nîmes années 1918 et 19.

Je vous en remercie cordialement. Je le lis avec d'au-tant plus de soin que je me propose d'en donner un compte rendu dans un journal local, le Languedoc, au-quel je collabore quelquefois.

Je me fais un plaisir de vous annoncer qu'un mémoire

de ma composition a été accepté par le comité des travaux historiques pour le congrès de Pâques. Il a trait à *Jean Reboul* et à ses Languedociennes.

Je vous enverrai sous peu des fables nimoises.

Cordialement vôtre,

J. H. BIGOT.

De M. l'abbé Chailan.

Septèmes, (B.-du-R.) 14 février 1921.

Monsieur le Secrétaire perpétuel  
de l'Académie de Nîmes,

Profondément touché des marques de sympathie et des félicitations que veut bien m'adresser la docte Académie de Nîmes, je m'empresse de vous remercier. Ayez la bonté de transmettre l'expression de mes sentiments reconnaissants à mes savants confrères. Je suis heureux d'être membre de votre chère Société.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire perpétuel, l'assurance de mes sentiments respectueux et distingués.

M. CHAILLAN.

De M. Desaymand, archiviste de l'Académie de Clermont-Ferrand, qui demande à continuer l'échange des Mémoires : il lui sera répondu que l'Académie continuera le service qu'elle n'a pas interrompu pendant la guerre.

Enfin, M. le Président lit la lettre qu'il a reçue de M. Vianey, doyen de la Faculté des Lettres de Montpellier.

Montpellier, le 12 février 1921.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous communiquer l'appel que le

Comité pour la restauration de la Bibliothèque de Louvain a adressé au monde savant.

Notre région est représentée dans le Comité National par les personnes et les Sociétés dont j'ai fait précéder le nom d'un trait au crayon bleu.

Voulant entrer dans la voie des réalisations, le Comité français national constitue en ce moment des comités régionaux, un par région universitaire.

L'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier a délégué pour la représenter, dans le comité de la région, M. Emile Bonnet, avocat, bibliothécaire de l'Académie.

Elle offre au Comité la collection complète de ses Mémoires.

La Société archéologique de Montpellier offre aussi ses Mémoires.

J'ai l'honneur de demander, Monsieur le Président, à votre Académie de bien vouloir se faire représenter dans le Comité par un de ses membres.

Le Comité a une double mission.

1° Recueillir des livres d'un caractère scientifique.

La plupart des sociétés savantes françaises ayant offert leurs Mémoires, une salle spéciale sera faite dans la nouvelle Bibliothèque pour recevoir ces publications.

J'ose espérer, Monsieur le Président, que votre Académie pourra offrir, à la Bibliothèque de Louvain, quelques unes, au moins, de ses publications, et que vos collègues pourront y joindre quelques unes de leurs publications personnelles.

Les livres offerts dans la région seront réunis à la Faculté des Lettres de Montpellier. De là, le Comité National les fera transférer à Paris, puis à Louvain, à ses frais.

Vous pourrez donc, si vous le jugez à propos, m'envoyer les livres recueillis à Nîmes. Si vous préférez les envoyer vous-même directement à Paris, vous voudrez bien en prévenir M. Imbart de la Tour, président de l'Académie des Sciences morales, secrétaire général du Comité ; il vous dirait comment et quand il pourrait faire prendre les livres.

A Montpellier, j'ai déjà recueilli les collections des thè-

ses des diverses Facultés et les publications personnelles de plusieurs professeurs.

2<sup>e</sup> Une autre mission nous est demandée.

Les autres nations alliées fondent des chaires à Louvain.

Le Comité français a donc pensé qu'il convenait de fonder une chaire d'Histoire de la civilisation française.

Je sais par M. Imbart de la Tour que notre gouvernement et le gouvernement belge attachent une grande importance à cette création ; mais elle doit être faite — comme se font les créations analogues de chaires anglaises et américaines — par les particuliers, non par les Etats.

Une somme de 200.000 francs paraît suffisante.

Aussitôt que le Comité de la région universitaire de Montpellier sera constitué, il ouvrira une souscription.

Si votre Académie veut bien se faire représenter dans le Comité par un délégué, celui-ci pourrait solliciter les personnes de la région nimoise qu'il saurait susceptibles de s'intéresser à cette œuvre.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

J. VIANEY,

Doyen de la Faculté des Lettres de Montpellier.

L'Académie décide d'offrir à la Bibliothèque de Louvain la collection de ses Mémoires et de se faire représenter dans le Comité de la région universitaire par M. Reinaud, secrétaire perpétuel et M. de Villeperdrix, bibliothécaire archiviste.

Après discussion et sur la proposition du Président, les deux premiers articles du règlement du Legs Maumenet sont modifiés ainsi qu'il suit :

Art. 1<sup>er</sup>. — L'Académie statue sur l'attribution du Legs Maumenet au cours d'une de ses séances ordinaires de décembre. Les candidats devront se faire inscrire au plus tard le 31 octobre, à peine de déchéance.



Art. 2. — Ils adresseront leurs demandes au secrétaire perpétuel en y joignant etc...

On passe ensuite aux lectures.

M. *Guérin* lit son étude sur les dialectes de langue romaine et la renaissance provençale qui paraîtra dans les *Mémoires* ; il lit, ensuite, un dialogue entre Reboul et Bigot qui espèrent être encore chers à tout cœur nimois et n'être pas tout à fait oubliés par *li gen dou Claou et de la Placeta*.

M. *Terrin* continue la lecture de ses souvenirs de guerre qui prendront place dans les *Mémoires*.

---

*Séance du 4 mars 1921*

---

Présents : MM. Jean Bosc, *président*, Delamare, Laver-gne, Jouve, chanoine Bonnefoi, Coulon, Puech, Raphel, Margier, Kahn, Roux, de Vallavieille, chanoine Bascoul, Eloy Vincent, Cabanès, Giran, Portal, Mazel, Terrin, de Villeperdrix, Greif, Espérandieu, Costier, Romieu, cha-noine Brunel, de Loye, *membres résidants*, E. Reinaud, *secrétaire perpétuel*.

Le procès verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le *Secrétaire* lit les lettres qu'il a reçues de M. le doyen Vianey et de M. Imbard de la Tour.

Montpellier, le 25 février 1921.

Monsieur le Secrétaire perpétuel,

Je remercie l'Académie de Nimes d'avoir bien voulu répondre à mon appel avec tant d'empressement.

J'écris à M. Imbard de la Tour, secrétaire général du Comité national, que l'Académie de Nimes a la générosité d'offrir ses mémoires (47 vol.). Je lui dis de vous faire savoir comment et à quelle adresse les volumes doivent être envoyés directement à Paris. L'envoi doit être fait aux frais du Comité national.

Notre Comité régional est pour le moment composé ainsi :

MM. Vianey, doyen de la Faculté des Lettres ; E. Bon-

net, délégué de l'Académie de Montpellier ; E. Reinaud et de Villeperdrix, délégués de l'Académie de Nîmes ; Valéry, doyen de la Faculté de Droit ; Vialleton, professeur à la Faculté de Médecine ; Flahaut, professeur à la Faculté des Sciences ; Fliche, professeur à la Faculté des Lettres.

Toutes les Facultés nous enverront leurs collections complètes (thèses, mémoires, etc.).

J'ai reçu aussi la publication personnelle de plusieurs professeurs et savants.

Il y aura lieu, sans doute, de faire un appel au public. Quand je l'aurai rédigé avec mes collègues de Montpellier, je le soumettrai, avant de le publier, à votre approbation.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire perpétuel, l'assurance de mes sentiments très distingués.

J. VIANEY.

Paris, av. Marceau, 28 juin.

Monsieur le Secrétaire perpétuel,

M. Vianey, doyen de la Faculté des Lettres de Montpellier, m'informe de la généreuse offrande faite par l'Académie de Nîmes à la Bibliothèque de Louvain. Il me fait également savoir que vous voulez bien accepter, d'être à Nîmes, avec M. de Villeperdrix, les délégués de l'œuvre.

Je me hâte, au nom du Comité central, de vous exprimer mes très vifs remerciements. Votre précieux concours contribuera, nous n'en doutons pas, au succès de notre propagande. Et le don des mémoires de l'Académie de Nîmes complètera heureusement la part de nos grandes sociétés savantes qui seront toutes représentées dans la Bibliothèque nouvelle de Louvain.

Le Comité Central s'est chargé d'organiser, d'accord

avec les grandes compagnies, le transport des livres. Le système adopté par sa commission technique est de faire cette collecte par réseaux. Nous avons prévu pour la grande artère Paris-Marseille, trois wagons : L'un ramassant les livres entre Paris et Lyon inclusivement, l'autre de Lyon à Marseille exclu, l'autre pour Marseille, Aix et le littoral. Nous rattacherons Montpellier et Nîmes au second transport avec Avignon, Nevers, Valence. Je vous demande donc de garder encore quelque temps les volumes que l'Académie de Nîmes veut bien offrir au Louvain, d'y joindre les ouvrages donnés par des particuliers ou les bibliothèques du département et de nous aviser quand tous les livres que vous espérez avoir seront recueillis. En ce moment, nous nous préoccupons du transport de la région parisienne. J'espère que la collecte des villes du Rhône et de la région pourra être terminée en mai. Nous pourrions ramasser alors tous les livres ainsi obtenus pour les envoyer, par wagon plombé, en Belgique.

J'ai le grand plaisir de vous informer que l'œuvre de construction commence. Le gouvernement belge a fait les avances pour la réfection des Halles universitaires que l'Allemagne est tenue de restaurer. Les États-Unis s'étaient engagés à construire la bibliothèque nouvelle. Ils tiennent leur promesse. Leur plus grand architecte, M. Whitney Varrin partira avec moi mercredi pour Louvain. Il va s'entendre avec les autorités académiques pour le plan de l'édifice et la mise en marche des travaux qui commenceront au printemps.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire perpétuel, l'expression de mes sentiments les plus distingués et dévoués, en vous demandant d'être aussi mon interprète auprès de M. de Villeperdrix, votre collaborateur.

IMBARD DE LA TOUR,

M. le *Président* au nom de la Commission des Finances, qui a étudié l'ensemble des baux de la rue Dorée, propose de donner congé à M. Michelin qui a déjà signi-

fié son intention d'invoquer le bénéfice de la loi du 9 mars 1918, de s'entendre, d'autre part, avec M. Poinsot pour l'autre bail du rez-de-chaussée, de proroger jusqu'au 30 octobre 1922 le bail du 1<sup>er</sup> étage avec Mme Challier, aux conditions actuelles, mais en l'augmentant de cent francs, et enfin de faire payer au Syndicat des Médecins les loyers échus ; ces diverses propositions sont acceptées.

L'Académie après avoir entendu les rapports de MM. Portal, de Vallavieille et Raphel fait sienne la répartition opérée entre les divers candidats à la fondation Maumennet, de la somme de 4 mille francs de la façon suivante : Mlle Deloche 800 fr. ; Mlle Mazauric 700 fr. ; Mlle Barral 400 fr. ; Mlle Vuillaume 300 fr. ; Mlle Paut 200 fr. ; MM. Guérin 500 fr. ; Sauveplane 300 fr. ; Laujard 300 fr. ; Dalen 300 fr. ; Carayon 200 francs.

M. Cabanés donne lecture de deux lettres inédites de de Candolle et de Séguier qu'il accompagne de quelques détails sur les deux célèbres botanistes, car Séguier mérite d'être connu comme botaniste, autant que comme archéologue et numismate.

M. Bosc lit ensuite un mémoire de M. Marcel Fabre, correspondant de l'Académie, sur Uzès révolutionnaire et la loi des suspects en l'an 2, travail que l'on trouvera dans les Mémoires.

Enfin M. Lavergne, dans le but de donner plus de vie à l'Académie, demande que la lecture des travaux, comme l'avait proposé Maruéjol, soit suivie, sinon d'une discussion, du moins d'un échange d'idées ; que d'autre part la Compagnie ouvre plus largement ses portes à des auditeurs bénévoles et ensuite qu'elle puisse admettre, comme membres résidants, les femmes qui ont à notre époque une large part d'influence littéraire : les vœux seront discutés à la prochaine séance.

---

*Séance du 18 mars 1921*

---

Présents : MM. Margier, *vice président*, (M. Bosc excusé), Lavergne, Jouve, chanoine Bonnefoi, Coulon, Puech, Raphel, Trial, Kahn, Roux, de Vallavieille, Eloy Vincent, général d'Entraigues, Cabanès, Giran, Mazel, Terrin, Greif, Romieu, chanoine Brunel, de Loye, *membres résidents*, E. Reinaud, *secrétaire perpétuel*.

M. de Villeperdrix s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

Le procès verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le *Secrétaire* lit la lettre suivante de M. l'abbé Moreux.

Bourges, le 5 mars 1921.

Cher Monsieur,

Vous excuserez mon silence, j'en suis certain, quand vous saurez que ma croix m'est tombée du ciel en pleine tournée de conférences et c'est entre deux séances que je vous écris.

Je vous demanderai d'être mon interprète auprès de M. le Président et des membres de l'Académie de Nîmes pour les remercier en mon nom, des félicitations que vous avez eu la pensée de m'envoyer collectivement.

Je suis très fier d'être parmi vos membres, un membre un peu éloigné hélas ! mais qui aime beaucoup votre région où il compte bien des amis.

J'avais espéré faire, à Nîmes, une conférence ces temps-ci, mais mon programme ne me l'a pas permis.

Daignez agréer, cher Monsieur, avec mes remerciements émus, la nouvelle expression de mes très respectueux hommages.

Th. MOREUX.

Il lit ensuite les lettres de remerciement des pupilles de l'Académie ou de leur famille : Mlles Deloche, Mazauric, Barral, MM. Sauveplane, Laujard, Carayon. M. le Trésorier dit que de son côté il a reçu les remerciements d'autres pupilles.

Après discussion, les deux sujets de concours pour 1921 et 1922, sont les suivants : 1° Histoire d'une industrie à Nîmes ou dans le Gard ; 2° La Révolution de 1848 à Nîmes et dans le Gard.

M. le pasteur *Trial* fait part, à l'Académie, de la lettre qu'adresse, à la Compagnie, un donateur qui désire garder l'anonymat et au nom duquel il remet un chèque; les intérêts de la somme donnée serviront à fonder un prix au nom de « *Dono Andriano* ». Aucune publicité ne devra être faite.

*Le Président et le Trésorier* sont chargés d'aller porter les remerciements de l'Académie au donateur.

Une commission spéciale composée de MM. *Bosc, Reinard, Coulon* et *Roux* est chargée d'étudier les questions que cette donation peut faire naître.

M. *Terrin* termine le récit de ses souvenirs de guerre.

L'ordre du jour n'ayant pu être épuisé sera reporté à l'une des prochaines séances qui sont fixées au 8 et au 15 avril.

Séance du 8 avril 1921

---

Présents : MM. Jean Bosc, *président*, Fabre, Delamare, Lavergne, Jouve, chanoine Bonnefoi, Coulon, Puech, Raphel, Trial, chanoine Durand, Peyron, Margier, Kahn, Roux, de Vallavieille, général d'Entraigues, Cabanès, Portal, Mazel, de Villeperdrix, Bauquier, Greif, Costier, chanoine Brunel, de Loye, *membres résidants*, Bondurand, *membre honoraire*, E. Reinaud, *secrétaire perpétuel*.

Le procès verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le *Président*, après avoir salué le printemps nouveau, suivant l'usage antique, fait part à l'Académie du mariage de M. Gustave Coste et de l'accident, qui n'aura pas de suites fâcheuses, arrivé à M. Romieu.

Sont offerts, en hommage, à l'Académie : 1° les Epitaphes de M. Eloy Vincent ; 2° Les dieux de la Fontaine par M. Raoul Stonpan ; 3° les idées religieuses de Plutarque par M. Latzarus.

La discussion ouverte sur les propositions de M. Lavergne, M. Coulon oppose une question préjudicielle basée sur ce qu'elles nécessiteraient, une révision des statuts et établit, d'après le précédent de 1914 le danger d'une révision. Il est constant sur le 1<sup>er</sup> point : « discussion après lecture » que cette discussion est entrée dans les habitudes de la Compagnie, qu'il s'agit d'ailleurs d'une question d'ordre et de direction des débats pour laquelle on doit s'en remettre au tact du président et sur le 2<sup>e</sup> point : admission du public aux séances ; que le cas est prévu par



l'article 44 du règlement qui dispose que les personnes étrangères à l'Académie peuvent être admises aux séances, par le bureau, sur la présentation d'un académicien : il n'y a donc pas à statuer sur ces points. Sur la question de l'admission des femmes, M. *Lavergne* défend sa proposition en faisant remarquer que quatre femmes figurent actuellement comme membres correspondants, qu'à ce titre elles peuvent prendre part aux séances, y lire leurs œuvres, comme le prouve un exemple récent, que la brèche étant ouverte il n'y a pas de raison pour ne pas les admettre comme membres ordinaires, d'autant plus qu'à notre époque on a vu des femmes exceller dans la littérature, dans les arts et dans les sciences. M. le *chanoine Brunel* oppose l'exemple de l'Académie française et M. le *chanoine Bonnefoi* fait valoir la vitalité de la Compagnie, que des libéralités viennent encore entretenir telle qu'elle est, le danger des femmes savantes qui sont ou malheureuses ou ridicules, qui n'ont produit aucun chef d'œuvre en aucun temps, d'après M. Joseph de Maistre. M. *Lavergne* déclare qu'il ne regrette pas de s'être fait le chevalier de la femme et d'être un précurseur, mais qu'ayant conscience que sa proposition vient trop tôt, il la retire.

M. Bondurand étudie *la vie du droit romain dans la région de Nîmes*, d'après le fragment de testament de notre musée lapidaire, les inscriptions nous renseignant sur le droit des tombeaux ; la *Notitia dignitatum Imperii romani*, concurremment avec les inscriptions des fonctionnaires publics ; l'influence des invasions germaniques sur l'état social, par exemple le remplacement des esclaves par des artisans libres, le développement du régime municipal romain, et la transformation démocratique de la curie romaine en la commune du moyen-âge.

Jusqu'à la Révolution, nos villes et nos villages ont été administrés par des *consuls*. La vie du droit romain n'a jamais été interrompue, dans notre Midi, jusqu'à la promulgation du Code Civil. Mais, sous le régime du Code Théodosien, on constate un mélange graduel des lois

barbares avec les lois romaines, mélange manifeste dans le testament de Dadila (813) et le précaire de sa veuve Erménégunde (815), les plus anciens textes des Archives du Gard. Cette contamination a produit nos coutumes. A la renaissance du XII<sup>e</sup> siècle, résurrection du droit romain pur, avec l'arrivée de la législation de Justinien. L'exemple le plus frappant s'en trouve dans le curieux rappel des lois romaines tombées depuis en désuétude, et le remaniement, fait au XIII<sup>e</sup> siècle, d'une *lex municipalis* aujourd'hui perdue, rappel et remaniement mis en tête des *Coutumes de Saint-Gilles*.

La lecture de ce travail se continuera à la séance du 15 avril, au cours de laquelle M. Mazel entretiendra ses collègues des guerres de religion dans l'extrême marche du Rouergue.

---

*Séance du 25 avril 1921*

Présents : MM. Margier, *vice président*, Delamare, Jouve, chanoine Bonnefoi, Coulon, Puech, Raphel, chanoine Durand, Peyron, Kahn, Roux, général d'Entraigues, Cabanès, Portal, Mazel, Bauquier, Greif, Espérandieu, Costier, de Loye. *membres résidents*, Bondurand, *membre honoraire*, Emile Reinaud, *secrétaire perpétuel*.

Le procès verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le *Président* a reçu la lettre suivante :

Montpellier, le 14 avril 1921.

Monsieur le *Président* et cher Collègue

J'ai l'honneur de vous remercier des paroles trop aimables et trop flatteuses que vous avez bien voulu m'adresser, en votre nom et au nom des membres de l'Académie, à l'occasion de ma nomination de chevalier de la Légion d'Honneur. Vous connaissiez les liens étroits qui m'unissaient depuis de longues années à votre chère Compagnie.

Je regrette que mon éloignement de Nîmes et mes occupations diverses ne me permettent pas de suivre plus efficacement vos intéressants et variés travaux, tous de science et d'érudition; aussi, tout en restant dévoué à l'Académie et en vous promettant encore la parution et la communication de quelques études, je viens vous prier de vouloir bien m'accorder l'Honorariat.

Entré comme correspondant en 1886, j'ai actuellement 35 ans de fonctions à titre de correspondant, résidant et non résidant. Vous estimerez, sans doute, que ma demande peut être prise en considération et je vous remercie par avance de la soumettre à la plus prochaine réunion.

Veillez agréer, pour vous et pour tous nos collègues la nouvelle assurance de tout mon dévouement et l'expression de mes meilleurs sentiments.

Ed. FALGAIROLLE,

avocat général près la Cour d'Appel.

Par un vote unanime l'Académie fait passer M. *Edmond Falgairolle* de la classe des non résidants dans celle des membres honoraires.

M. *Bondurand* termine sa lecture sur la Vie du Droit Romain dans la région de Nîmes ; Puis M. le docteur *Fortuné Mazel* rend compte d'un ouvrage de M. Elie Mazel de Nant d'Aveyron sur les guerres de religion dans ce pays d'extrême marche du Rouergue.

Moins de 2 ans après le succès des prédications réformées à Millau un membre renégat du chapitre de l'abbaye de Nant, nommé Spinasse, ouvrait la guerre à main armée et s'emparait de Cantobre, nid d'aigle inaccessible qui devait, au cours d'une série de 30 ans d'escarmouches, demeurer le repaire et le refuge des huguenots. On peut juger par le détail des combats, des pertes en vies humaines, des incendies, vols, destructions, meurtres, etc., dans ce coin reculé du pays, ce que dut coûter sur toute la surface du sol français une guerre fratricide, longue et ardente. La victoire et l'abjuration du Béarnais finirent par amener une paix dès longtemps désirée. Ce qui n'empêcha pas les dernières convulsions de ce cataclysme social de se prolonger encore pendant plus de 80 ans, comme si les mœurs italiennes des bravis et des vendettas s'étaient acclimatées sur notre sol. M. le docteur

Mazel fait suivre ce récit de considérations élevées sur la précieuse faculté d'oubli et de pardon, issue du christianisme, qui paraît être le propre des civilisations avancées et souriantes. L'Allemagne qui aime à recuire ses haines n'en est pas encore là et nous avons tout à craindre encore d'un peuple chez lequel sévit toujours l'esprit de vengeance systématique, apanage des civilisations inférieures et des mentalités insuffisamment différenciées.

---

Séance du 29 avril 1921

---

Présents : MM. Jean Bosc, *président*, Fabre, Delamare, Jouve, Puech, chanoine Durand, Peyron, Margier, Kahn, Roux, de Vallavieille, général d'Entraigues, Cabanès, Giran, Espérandieu, Costier, de Loye, de Villeperdrix, remplissant, pour la séance, les fonctions de secrétaire, membres résidants, Bondurand, membre honoraire.

Le procès verbal de la séance précédente est lu et adopté.

MM. *Greif*, *Mazel* et *E. Reinaud* s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

M. le *Président* adresse les condoléances de l'Académie à M. *Raphel* qui vient d'avoir la douleur de perdre son père et les compliments à M. *Mazel* à l'occasion du mariage de sa nièce Mlle des Guerrois avec M. Regnier Vigoureux.

La séance publique est fixée au jeudi 2 juin.

L'ordre du jour sera réglé à l'une des séances du mois de mai.

M. le chanoine *Albert Durand* communique son travail « Sous la Tourmente », suite de ses études sur l'histoire religieuse du Gard pendant la Révolution. Il énumère les lois de la Convention, les arrêtés du Conseil administratif du Département, les mesures prises par les autorités locales contre les prêtres réfractaires restés en France et

contre les prêtres non assujétis par les lois précédentes au serment schismatique. Des mouvements populaires des rassemblements attribués au *fanatisme* éveillent l'inquiétude de l'administration. Les prêtres non sermentés sont internés à la citadelle de Nimes où ils se rendent ou spontanément ou amenés de force par les ordres du Département, à la veille de l'insurrection du Fédéralisme. La défaite des Girondins ouvre une nouvelle phase qui fera l'objet d'un mémoire subséquent.

La séance est ensuite levée.

*Séance du 13 mai 1921*

---

Présents : MM. Jean Bosc, *président*, Fabre, Delamare, Jouve, Coulon, chanoine Durand, Peyron, Kahn, Roux, Cabanès, Mazel, de Villeperdrix, Greif, Espérandieu, de Loye, *membres résidants*, Bondurand, *membre honoraire*, E. Reinaud, *secrétaire perpétuel*.

Le procès verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Sont excusés MM. *Raphel et Margier*.

M. le *Président* est heureux d'adresser, au nom de l'Académie, ses compliments, bien mérités, à M. *Barral*, *membre honoraire*, nommé chevalier de la Légion d'Honneur.

M. le *Secrétaire* a reçu une lettre de M. Vianey, doyen de la Faculté des Lettres de Montpellier.

M. le *Président* ajoute que le Bureau accepte d'organiser la conférence de M. Fliche ; la salle proposée est la Galerie Jules Salles et la date celle du 28 mai.

L'œuvre des Universités paysannes proposée par M. *Gache*, correspondant par sa lettre du 4 mai est mise à l'étude.

Montpellier, le 4 mai 1921, 23, faubourg St-Jaume.

à Monsieur le Président de l'Académie  
de Nimes

Monsieur et cher Président,

Je me permets de vous envoyer la conférence ci-jointe et d'attirer votre attention et celle de nos confrères sur



l'œuvre des « Universités Paysannes », si prospère, dans les Charentes, si pleine de promesses dans une petite localité du Gard. Sur la demande de M. Paul Crouzet, inspecteur général conseil du ministère de l'Instruction publique, je viens de lui envoyer 2 articles qui exposent plus en détail l'initiative des Charentais et le parti qu'on en pourrait tirer dans l'enseignement primaire, et même dans l'enseignement secondaire. Ces articles paraîtront dans l'École et la Vie, librairie Armand Colin.

Comme j'entretenais de ce mouvement M. le Recteur, il a bien voulu me suggérer l'idée que, dans notre département tout romain, l'étude des institutions, de l'histoire et de la littérature romaines était comme un devoir pieux. Quel moyen, à la fois plus élégant et plus sûr de cultiver l'âme latine, et de dresser contre la barbarie la barrière des humanités ? En même temps j'ai pensé que, dans le Gard, nul n'était mieux préparé à donner cet enseignement historique et littéraire, moral aussi et en un sens religieux, puisqu'il relierait les enfants d'Antonin à leurs pères, que les membres de l'Académie. Ce qui manque à Lasalle, et ce qui manquerait aux autres universités paysannes, ce sont les maîtres. Or, il suffit de pourvoir à une dizaine de cours par an. L'académie aurait, pour ce travail, des ressources infinies. Ni auprès de vous, Monsieur et cher Président, ni avec mes autres confrères, il n'est besoin de faire valoir les avantages, services, portée... Je n'ai plus qu'un mot à dire : ma conférence de Lasalle a paru dans une revue protestante, la localité cévenole de Lasalle est protestante ; mais l'Université paysanne de Lasalle n'a aucun caractère confessionnel. Monsieur Damon, curé de Lasalle, ancien élève de l'école polytechnique est inscrit parmi les conférenciers.

L'avenir de ces institutions dépend surtout de ceci ; qu'on y travaille, non qu'on s'y amuse comme aux universités populaires ; qu'on y suive des cours, non qu'on y entende des morceaux oratoires sur les sujets les plus divers... Ma conviction est que l'œuvre, entre les mains de l'Académie du Gard, pourrait devenir très belle. Est-ce une illusion ?

J'ai l'honneur de vous offrir, Monsieur et cher Président l'hommage de mes plus respectueux et dévoués sentiments.

GACHE.

M. *Espérandieu* lit une partie de son étude sur la Maison Carrée, celle relative aux travaux de Séguier ; cette étude figurera au nombre des lectures de la séance publique du 2 juin.

M. le chanoine *Bonnefoi* communique l'arrêté du 24 novembre 1683, du duc de Noailles, lieutenant général en Languedoc, par lequel il exempte du Logement des gens de guerre les sieurs de Fauve, Fondamente, Guirau, Sauvign, Tessier, Rouvière, Restaurand et Graverol membres de l'Académie royale de Nîmes, faisant profession de la religion prétendue réformée. Il commente cet arrêté et fait connaître la vie de l'Académie au cours de sa première année, ses réunions à l'évêché ou chez M. de Labaume ; il signale la présence dès ce moment d'un représentant de la famille de Cabrière.

Enfin M. le Chanoine *Bonnefoi* lit une notice de M. Emile Picard, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences sur *Gaston Darboux*.

Les prochaines séances se tiendront à 8 h. 1/4.

---

*Séance du 27 mai 1921*

---

Présents : MM. Jean Bosc, *président*, Delamare, Jouve, chanoine Bonnefoi, Puech, Raphel, Trial, chanoine Durand, Peyron, Margier, Kahn, Cabanès, Greif, Espérandieu, E. Reinaud, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le *secrétaire* dépose sur le bureau un opuscule de M. Benoit Germain : Pétition des Taureaux à Jupiter, et un autre de M. Albert Roux, correspondant : Vole m'en souveni.

M. Bauquier s'excuse de ne pouvoir assister à la séance et invite ses confrères, au nom de l'Ecole Antique de Nîmes à assister le 4 juin dans la galerie Jules Salles à la conférence, avec projections, de M. l'abbé Sautel directeur des fouilles, sur Vaison et ses monuments.

M. le *Président* rappelle les fêtes qui ont eu lieu à l'occasion de l'inauguration de la station nimoise par le sous-secrétaire d'Etat à l'aéronautique : au banquet que présidait le Ministre a été lue une ode en l'honneur de l'Aviation par M. Emile Reinaud.

La conférence donnée par M. Fliche sur la bibliothèque de Louvain sous les auspices de la Compagnie a obtenu le plus grand succès.

L'Académie désigne M. Jean Bosc pour la représenter au sein de la Commission municipale du Legs Boucher de Crèveccœur de Perthes en 1921.

M. *Eloy Vincent* président de la Nemausa a adressé à M. le Président la lettre suivante.

Nimes le 27 mai 1921.

Monsieur le Président,

L'année dernière, l'Académie, sur ma demande a bien voulu accorder à « Nemausa » une somme de cinquante francs pour être remise en prix aux lauréats du concours poétique de « l'Amandier » sous le nom de Prix de l'Académie de Nimes.

J'ai l'honneur de renouveler la demande que nos confrères ont si favorablement accueillie. « Nemausa » a organisé cette année trois concours poétiques. 1° sur le figuier ; 2° sur Bigot et son œuvre ; 3° un concours de chansons Languedociennes et Provençales,

Vous savez quelle importance « Nemausa » attache à ce prix de l'Académie qui consacre nos concours et souligne leur caractère. La valeur matérielle de prix n'est rien ; son origine est tout.

Avec nos remerciements anticipés, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'hommage de nos cordiaux sentiments.

ELOY VINCENT.

Président de la « Nemausa »

L'Académie accorde pour le concours de Nemausa, un prix de 25 francs.

Lecture est ensuite donnée des discours qui seront lus à la séance publique le 1<sup>er</sup> par M. le *Président* : les Cendres du passé Nimois ; le 2<sup>e</sup> par M. *Trial*, compte rendu des travaux de 1920 et enfin du rapport de M. *Peyron* sur le concours de l'année.

Toutes dispositions sont prises pour la partie musicale.

*Séance publique du jeudi 2 juin 1921 à 8 h. 1/2*  
dans la Galerie Jules Salles

---

1° M. Jean Bosc, président : *Les Cendres du passé Nimois* ; 2° M. Trial : *Compte rendu des travaux de 1920* ; 3° M. Peyron : *Rapport sur le Concours* ; 4° M. Espérandieu : *La Maison Carrée* ; 5° M. R. Février : *Sonnets palestiniens* ; 6° M. Guérin : *Conte patois*.

Partie musicale réservée à des œuvres de M. Sauveplane, pupille de l'Académie.

A. *Quatuor à cordes en fa mineur*, par MM. Bourrelly, Boissier, Paulet, Tourniaire.

B. *Musique lointaine* : 1° Dans le parc ; 2° Le Deuil.

Mélodies chantées par M<sup>lle</sup> Fabrègue, accompagnement de M. Souchon.

---

Séance du 13 juin 1921

---

Présents : MM. Jean Bosc, *président*, Delamare, Jouve, Puech, Peyron, Margier, Kahn, Roux, Cabanès, Giran, de Villeperdrix, Greif, chanoine Brunel, *membres résidants*, Bondurand, *membre honoraire*, E. Reinaud, *secrétaire perpétuel*.

Le procès verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Excusés MM. *Bauquier et de Loye*.

L'Académie reçoit, en hommage, de M. Ivan Gaussen, son livre sur « Les foires et marchés de Sommières depuis leurs origines jusqu'à la Révolution ».

M. le *Président* rappelle l'intéressante conférence donnée par M. l'abbé Sautel, directeur des fouilles, sur Vaison et ses monuments, conférence à laquelle ont assisté bon nombre de Membres de l'Académie. Il a été invité, d'autre part, aux jeux floraux de Nemausa, le dimanche, 12 juin, à la Fontaine, comme *Président* de l'Académie, et a eu le plaisir d'entendre le discours de M. Eloy Vincent, peintre et poète et celui de M. Emile Reinaud en langue d'oc.

M. *Bondurand* communique des notes sur l'église Saint Trophime et les Aliscamps d'Arles.

Aucune des sculptures du cloître ou de l'église ne peut être antérieure à la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle. Des quatre galeries du cloître, celle du Nord est la plus ancienne, tant par le profil carré de ses arcades en plein

cintre, que par son inscription de 1165. Si le portail de Saint-Trophime est plus jeune que le mur de façade auquel il est adossé, M. de Lasteyrie le rapporte à l'art du XII<sup>e</sup> siècle, entre 1180 et 1190 environ. Mais le gros œuvre de l'église est très ancien, témoin l'inscription monumentale de l'intérieur, dont les caractères sont du XI<sup>e</sup> siècle, et qui, sous une forme énigmatique, célèbre Trophime, apôtre des Gaules, envoyé de Rome ainsi qu'une rosée ; de Rome, brillant de la double lumière de Pierre et de Paul. Les figures d'Arles, avec leurs formes courtes, s'inspirent des sculptures gallo-romaines, tandis que les figures du portail de la cathédrale de Chartres, avec leurs corps allongés, procèdent de l'école bourguignonne.

Les Aliscamps, ou Champs-Elysées d'Arles, étaient la nécropole constantinienne que traversait la voie Aurélienne à son entrée dans Arles par la porte de Rome. Le *Guide de Saint-Jacques de Compostelle* y dirige les pèlerins. Les légendes ecclésiastiques y fleurirent. Trophime, Paul de Narbonne, Maximin d'Aix, Saturnin de Toulouse, Front de Périgueux, Martial de Limoges, Eutrope de Saintes, vinrent bénir les Aliscamps en présence du Christ. Vers 1150, le *pseudo Turpin* y fait porter les morts de Roncevaux. Des chansons de geste parlent de Larchamp en Espagne. Mais M. Joseph Bédier établit que cet endroit mystérieux de la *chanson de Guillaume* et de *Faucon de Candie* n'est autre chose qu'Aliscans du *Covenant Vivien* et d'Aliscans, à Arles. Pour lui, le double nom du héros, Vivien en français et Vivian en provençal, est le symbole d'un travail à la fois monastique et jongleresque, accompli aux Aliscamps d'Arles, quand un poète puissant y eut localisé une bataille légendaire.

M. Cabanès commence la lecture de son étude sur le gui.

*Séance du 27 juin 1921*

---

Présents : MM. Trial, *président*, en l'absence de MM. Bosc et Margier, Delamare, Jouve, chanoine Bonnefoi, Coulon, Raphel, Peyron, Kahn, M. Reynaud, de Vallavieille, Cabanès, Giran, Portal, de Villeperdrix, Greif, Espérandieu, *membres résidants*, E. Reinaud, *secrétaire perpétuel*.

Sont excusés MM. Bosc, Margier et Fabre.

M. le *Secrétaire* lit la lettre suivante de M<sup>me</sup> Véron, née Mouraille.

Paris le 15 juin 1921.

Monsieur

L'Académie me comble ; elle avait déjà plus d'un titre à ma gratitude, et voici qu'elle en ajoute un nouveau ! L'attribution du prix Jules Salle ne peut qu'être profondément sensible à une Nimoise de naissance et de cœur ! Veuillez donc, je vous prie transmettre mes remerciements chaleureux à cette « unanimité » qui m'a si indulgemment choisie. Il me semble, à présent, être vraiment consacrée poète de « chez nous », et, c'est un titre qui suffit largement à mon ambition !

Croyez, Monsieur, à mes sentiments bien reconnaissants et tout dévoués.

Hélène VÉRON.

Il donne ensuite lecture d'une lettre de M. Eloy Vincent remerciant le Président de l'Académie de sa présence aux fêtes de Nemausa et la compagnie elle-même d'avoir maintenu et fixé la tradition d'un prix académique pour les concours poétiques du printemps.



De son côté M. Laget, lauréat du Concours pour la monographie d'une Commune du Gard exprime sa reconnaissance.

Pour le concours de l'an prochain, un concurrent éventuel demande s'il peut y prendre part en étudiant dans leur ensemble les anciennes industries de Nîmes et du Gard. L'Académie maintient les termes du sujet proposé : *l'étude d'une industrie à Nîmes ou dans le Gard.*

On passe aux lectures.

M. Giran fait l'historique du régionalisme, de la division par décret de 1919 en 18 régions dont la 11<sup>e</sup> à laquelle se rattache le Gard a pour chef-lieu Marseille et la 10<sup>e</sup> Montpellier.

Aujourd'hui, à travers les compétitions d'intérêts ou d'influences, on se demande s'il est juste que le Gard soit à la remorque de ses voisins, alors qu'il a un bassin minier très important, un réseau ferré de 700 kilomètres, un canal de Beaucaire, qu'il a une véritable prépondérance pour la métallurgie, la soie, l'énergie électrique, sans parler de la vigne.

Au moment des débats qui vont s'ouvrir au Parlement, le Gard semble naturellement désigné, pour devenir le centre d'une région nouvelle.

Après discussion, l'Académie émet à l'unanimité, le vœu que le Gard soit mis à la tête d'une région, à raison de tous les éléments de richesse, de force, d'activité qu'ont accumulés chez lui la nature et le travail et que cette région, suivant une tradition plus que séculaire, conforme à ses propres intérêts, soit composée des départements qui forment le ressort de la Cour d'appel de Nîmes.

M. Trial continue la lecture de son étude sur Réguis, curé de Gap, Auxerre et Lizieux.

Séances du 11 juillet 1921

---

Présents : MM. Jean Bosc, *président*, Delamare, Jouve, chanoine Bonnefoi, Coulon, Puech, Raphel, chanoine Durand, Peyron, Margier, Kahn, Roux, Cabanès, de Villeperdrix, Bauquier, Greif, Espérandieu, Romieu, *membres résidants*, E. Reinaud, *secrétaire perpétuel*.

Le procès verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Le Bulletin des séances 1919-1920 sera déposé dans le courant de la semaine dans la salle des Commissions où les Membres de l'Académie pourront le prendre.

M. *Jean Bosc* sera appelé demain à l'honneur de présider la distribution des prix du Lycée de Nîmes.

La Compagnie adresse ses compliments à M. *de Vallavieille* à l'occasion du mariage de son fils.

M. *Cabanès* donne la deuxième partie de son étude sur le Gui. — Il montre que la plante vient d'être réhabilitée au point de vue de ses propriétés médicales. — Puis il traite successivement du culte du Gui qui, vraisemblablement, dérive de celui du Chêne ; il cite, en les commentant, les récits des anciens et des modernes, sur la récolte de la plante sacrée, et termine en passant en revue les traditions, les charmantes coutumes qui se sont perpétuées dans nos vieilles provinces de l'Ouest, ainsi que dans d'autres pays, en Angleterre et, ailleurs.

L'Académie entend ensuite la lecture d'une nouvelle série de pensées de M. *Emile Granier* d'une forme très littéraire et d'un tour heureux et souvent humoristique.

« La loi est un mors qui ne blesse que les chevaux rétifs. — Nos défauts les plus secrets apparaissent selon les occasions comme les insectes selon les saisons. — Il est rare qu'un homme soit assez modeste pour être le premier étonné du talent qu'on lui reconnaît. — Ce doit être un grand tourment, pour un savant de génie, de n'être jugé en somme que par des incompetents. — Le tact est une étroite ligne qui sépare la franchise de la brutalité. — L'esprit moqueur est l'effronterie des timides. — Tel se refuse d'ajouter foi à l'annonce d'un malheur pour n'avoir pas à s'attendrir ».

Enfin M. *Georges Maurin* préconise la poursuite des documents iconographiques, des estampes de nos monuments que l'on pourrait ensuite disposer dans telle salle de musée et qui seraient comme une invitation à une promenade dans le passé : ces documents, en effet, disent à la fois la vie des monuments et la vie des mœurs de nos ancêtres et à ce titre il y aurait pour tous profit et intérêt à en réunir la collection complète.

M. *Maurin* cite comme exemple les Arènes qui furent, pendant des siècles, une ville dans la ville, avec ses rues, ses palais, ses églises ; deux gravures de la fin du 18<sup>e</sup> siècle, dont l'une fait partie de la collection Clérisseau, l'autre dessinée par Bourgeois, donnent la même impression du moment aux approches de la Révolution, avant le déblaiement.

L'album publié en 1853 par Simon Durant, Henri Durand et Laval est très intéressant à feuilleter. Dans le même but et en vue d'un catalogue ad hoc, M. Maurin a réuni des notes qu'il a l'intention de continuer avec la collaboration de M. Paul Thoulouze, lauréat de l'Académie ; le sol Nimois n'a pas encore livré tous ses secrets.

L'Académie va entrer en vacances pour 3 mois ; la rentrée est fixée au lundi 17 octobre.

---

Séance du 17 octobre 1921

---

Présents : MM. Jean Bosc, *président*, Fabre, Delamare, Jouve, chanoine Bonnefoi, Coulon, Raphel, chanoine Durand, Peyron, Margier, Kahn, Roux, de Vallavieille, Giran, de Villeperdrix, Greif, *membres résidants*, Bondu-rand, *membre honoraire*, E. Reinaud, *secrétaire perpétuel*.

Le procès verbal de la précédente séance et lu et adopté.

M. *Bauquier* s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

M. le *Président* après avoir souhaité la bienvenue à ses confrères à l'occasion de la reprise des séances fait part du décès de M. *Gaston Darboux*, correspondant de l'Académie, il prononce l'éloge funèbre du professeur de la Faculté des Sciences de Marseille qui continuait la belle tradition de son père, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences et adresse ses condoléances à sa famille.

Rappelant ensuite la mise à la retraite de M. *Michel Jouve*, nommé président de chambre honoraire, il met en relief la haute et grande figure de ce magistrat, en même temps que sa culture de premier ordre et sa vie académique bien remplie. M. *Jouve* remercie ses confrères de leur témoignage et M. le *Président* de ses aimables paroles, il leur donne l'assurance qu'il restera toujours attaché à la Compagnie dont il s'honore d'avoir été le président ; la Fontaine de Vaucluse et la Fontaine de Nîmes sont sœurs, le Rhône leur sert de trait d'union.

M. le *Président* parle ensuite du problème régional et de la réunion récente qu'il a présidée. Il signale encore la

journee du 8 novembre dans laquelle la ville de Nimes recevra les étudiants étrangers à la suite des fêtes de Montpellier.

M. *Marcel Coulon*, Procureur de la République à Beauvais, correspondant de l'Académie, lui offre, en hommage, son dernier volume d'analyses et de critiques, sous le titre : *Anatomie littéraire*.

M. *Jean Puget*, de Montaren, historien et littérateur, auteur de plusieurs brochures intéressant le passé de notre région, dont le nom fut porté avec honneur à la Cour de Cassation et à Nimes, est élu correspondant à l'unanimité, après rapports de M. *E. Reinaud* et de M. *Bondurand*.

M. le *Secrétaire perpétuel* rappelle que le Comité du monument Maruéjol vient de faire paraître un volume offert aux souscripteurs, qui contient, en dehors de deux études sur l'historien, l'archéologue et l'homme public, en dehors des discours prononcés lors de l'inauguration du buste, un certain nombre d'articles tombés de la plume de Maruéjol. Quatre exemplaires ont été mis à la disposition de l'Académie.

M. le *Secrétaire* annonce, d'autre part, que les vitrines destinées à recevoir les médailles du legs Pellenc fait à l'Académie dans une salle du Musée de la Cité-Foule, sont prêtes et que le classement des dites médailles se fera incessamment. Enfin il lit la lettre suivante venue du Musée de la Guerre.

Paris, le 7 octobre 1921.

Monsieur le Secrétaire,

L'Institution nationale des Bibliothèque et Musée de la Guerre est chargée de réunir les éléments d'une documentation (imprimée et manuscrite) sur les événements de 1914-1918 et leurs conséquences immédiates : *économiques, sociales, intellectuelles*.

Pour se tenir au courant des publications intéressantes notre service de documentation dépouille régulièrement la *Bibliographie de la France*, et les listes données par les principales revues.

Or certaines publications locales échappent à ces recherches : Ce sont, par exemple, des monographies destinées à retracer l'histoire d'un de nos villages, d'une de nos villes pendant la guerre, — des Souvenirs ou des lettres de Combattants, — des notes ou des études relatives à la vie de nos populations ; ravitaillement, œuvres de guerre, développement industriel, etc..

Vous serait-il possible, Monsieur le Secrétaire, de nous aider à établir une liste, aussi complète que possible, de ces publications, pour votre région ?

Outre les indications bibliographiques usuelles, il nous serait nécessaire de connaître le nom de l'éditeur — ou, si l'ouvrage n'est pas dans le commerce, — le nom de la personne auprès de laquelle une démarche pourrait être tentée.

D'autre part, la Société savante dont vous êtes le Secrétaire a peut-être consacré un numéro spécial de son bulletin aux événements de 1914-1918 ou établi une notice sur sa vie pendant cette période ; elle a pu faire paraître, au cours des dernières années, des études relatives à l'histoire intellectuelle, économique, sociale ou militaire de la Guerre mondiale ; Je vous serais particulièrement reconnaissant de vouloir bien nous adresser ces publications.

Avec votre collaboration, notre Bibliothèque pourrait ainsi constituer des collections complètes et susceptibles de rendre aux études historiques le plus grand service.

C'est dans ce but d'intérêt général, que nous sollicitons votre concours. Si ces questions sortent du cadre de vos études, nous vous serions très obligé de vouloir bien nous mettre en rapports avec les personnes qui, à votre connaissance, s'occupent spécialement de l'histoire régionale de la Grande Guerre.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Secrétaire général,  
P. FONTANA.

Il sera répondu que l'Académie met à la disposition du Musée le volume des Mémoires où se trouvent les souvenirs de guerre de M. Terrin, que d'autre part, M. Bondurand a dans ses archives des notes et documents intéressants, de même que Mme de Balestrier, MM. Charles Saurel et Henri Roux.

Au sujet de l'entretien de la tombe de Jules Canonge, M. Jouve indique que son héritier fut M. Amédée Tarbouriech, collectionneur mort peu après lui.

M. Bondurand fait connaître le plus récent livre de notre éminent compatriote M. Frédéric Paulhan, correspondant de l'Institut. C'est *Le mensonge du monde*, Paris, Alcan, 1921.

La philosophie comporte une théorie générale de l'existence, et l'existence ne peut se réaliser que sous certaines formes. A chaque conception des caractères fondamentaux de l'existence, correspond une philosophie différente : idéalisme, matérialisme, etc.

Notre connaissance étant, dans tous les cas, une forme de l'existence, doit présenter les caractères généraux de l'existence, et se soumettre à ses conditions nécessaires.

L'existence apparaît comme une sorte de transition entre un néant par défaut d'organisation et un néant par perfection de synthèse. C'est un état essentiellement troublé, un mélange d'ordre et de désordre. La conception du monde ressort de cette conception de l'existence.

La combinaison d'incohérence et de systématisation, d'opposition et d'identité, rencontrée partout par M. Paulhan, lui paraît être symbolisée par un fait de la vie sociale : le mensonge. De là le titre du livre, qu'il ne faut pas prendre dans un sens péjoratif.

Des nombreux ouvrages déjà consacrés par l'auteur à la psychologie expérimentale et à la philosophie, aucun ne témoigne mieux de l'envergure et de la puissante originalité de son esprit.

Enfin M. E. Reinaud lit quelques poésies de jeunesse extraites du volume que vient de faire paraître M. Marcel Parent *Les Lumières du Cœur*.

*Séance du 31 octobre 1921*

---

Présents : MM. Jean Bosc, *président*, Delamare, Jouve, Coulon, Raphel, Peyron, Margier, Kahn, Maurice Reynaud, Roux, Coste, Cabanès, Giran, Portal, Bauquier, Greif, *membres résidants*, Bondurand, *membre honoraire*, E. Reinaud, *secrétaire perpétuel*.

Excusé M. de Villeperdrix.

M. le *Président* indique à l'Académie qu'il a reçu, en cette qualité, une invitation aux fêtes de Montpellier. Il lit ensuite la lettre qu'il a reçue de M. le Directeur des Beaux Arts.

M. le *Président* déclare que la Société apportera à l'Administration des Beaux Arts et au service des monuments historiques tout le concours dont elle est capable et donnera sa réponse dès que MM. Espérandieu et Raphel auront formulé leurs observations.

M. Kahn, complétant son précédent travail sur les Juifs de la Sénéchaussée de Beaucaire, entretient l'Académie de la condition de ceux du Gévaudan, pays qui fut rattaché à la Sénéchaussée par le traité de Paris de 1229. De nombreux documents conservés *aux archives départementales de la Lozère* attestent l'existence d'une Communauté Juive, dès cette époque, à Mende ainsi que l'établissement d'un certain nombre d'Israélites à Marvéjols et dans quelques localités du canton de la Canourgue où était situé leur cimetière appelé Montjézieu ou Montjuif (*mons judoeus*).



Les juifs du Gévaudan entretenaient les relations les plus cordiales avec les chrétiens. Tous, nobles et ecclésiastiques, ainsi que les personnes d'une condition plus modeste, étaient en rapports d'affaires constants avec eux et les traitaient sur un pied d'égalité. Ce n'est que vers la fin du XIII<sup>e</sup> siècle que l'évêque Guillaume I Durand, connu sous le nom de « Speculator » interdit, sous peine d'excommunication, aux Chrétiens, toute relation avec les Juifs relégués dans un quartier spécial situé dans la rue de la *Juyverie* (Iuytarie), aujourd'hui rue Notre-Dame où l'on trouve encore des vestiges de l'ancienne Synagogue.

Neveu et successeur de Guillaume I, l'évêque Durand II, n'eut guère le temps de s'occuper des Juifs. Il avait à se défendre lui-même contre l'insurrection des officiers royaux dans ses domaines malgré l'acte d'échange conclu en 1266 entre le roi Saint-Louis et l'évêque Odilon de Mercœur.

Chassés en 1306 à l'égal de leurs coreligionnaires des autres parties de la France, les Juifs du Gévaudan se retirèrent en Provence et dans le Comtat-Venaissin. Leurs biens furent confisqués et partagés entre la Couronne et l'Evêché. Leur Synagogue fut transformée en Collège appelé Couvent de la Toussaint où 13 prêtres vivaient en commun.

Depuis l'exil de 1306 jusqu'à nos jours, il n'y eut plus de Communauté Juive au pays de Gévaudan.

M. Cabanès présente, avec spécimen à l'appui, une liste inédite de plantes nouvelles ou rares pour la flore du Gard, découvertes récemment par divers botanistes, abbé Coste, abbé Soulié, D<sup>r</sup> Farel, etc, ainsi que quelques rectifications de détail à l'ouvrage de de Pouzolz. A ce propos, il entre dans quelques considérations relatives à la végétation de notre département, s'attachant surtout à préciser les causes qui déterminent la richesse et la variété de notre flore.

Il termine en rendant hommage au mérite de ceux de

nos compatriotes qui ont le plus contribué à en dresser la statistique depuis le milieu du siècle dernier : abbé Gareiso, Casimir de Pouzolz, D<sup>r</sup> Diomède Tuczkievitz, D<sup>r</sup> Martin, Léon Anthouard, Gabriel Feminier, Torcapel, Lombard-Dumas, abbé Magnen, etc.

M. *Maurice Reynaud* fait remarquer combien est varié le département du Gard à tous points de vue et combien ces allures multiples sont capables d'intéresser les visiteurs étrangers.

L'Académie, qui est déjà saisie de plusieurs requêtes, rappellera, par la voie de la presse, aux candidats au legs Maumenet que les demandes de bourses ou subventions doivent lui être adressées, avec pièces justificatives, avant le 15 novembre.

La séance est levée. La prochaine séance se tiendra le vendredi 11 novembre à 5 heures de l'après-midi, à moins que le 11 novembre ne soit déclaré jour férié, auquel cas l'Académie se réunirait le vendredi 18 novembre.

---

*Séance du 11 novembre 1921*

---

Présents : MM. Margier, *vice-président*, en l'absence de M. Bosc, excusé, Fabre, Delamare, Lavergne, chanoine Bonnefoi, Coulon, Raphel, Trial, chanoine Durand, Peyron, Kahn, Roux, Coste, Eloy Vincent, Cabanès, Giran, de Villeperdrix, Bauquier, Espérandieu, de Loye, *membres résidants*, E. Reinaud, *secrétaire perpétuel*.

Excusé M. Jouve.

Passant immédiatement à son ordre du jour, l'Académie entend les commentaires élogieux que fait M. Bauquier du volume de poésies de guerre que vient de publier M. Eloy Vincent. Il lit notamment les trois sonnets qui ouvrent le livre, les Errants, les Meurtris et les Morts, le Gui voilé de crêpe, l'Anonymat sublime, Marche soldat, et enfin l'Hymne à la Méditerranée, faisant précéder chaque lecture de quelques mots qui en expliquent le sens, la portée ou l'impeccable beauté : la coïncidence de l'anniversaire de l'armistice ajoutait une note émue à cette communication.

Sous ce titre : « La crise de l'Apostasie » M. le chanoine Albert Durand raconte la campagne de déchristianisation entreprise dans le Gard en l'an second de l'ère républicaine.

---

*Séance du 25 novembre 1921*

---

Présents : MM. Jean Bosc, *président*, Delamare Laver-gne, Jouve, chanoine Bonnefoi, Coulon, Puech, Raphel, chanoine Durand, Peyron, Margier, Kahn, Roux, Coste, général d'Entraigues, Cabanès, Giran, Terrin, de Ville-perdrix, Espérandieu, de Loye, *membres résidants*, E. Rein-naud *secrétaire perpétuel*.

Le procès verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le *Président* dépose sur le bureau de l'Académie une importante étude de M. Emile Lepaule de Carpentras sur l'Edit de Maximum sous Dioclétien, dont M. Coste rendra compte et adresse ses remerciements à l'auteur.

Il signale à l'Académie le succès obtenu par une de ses pupilles Mlle Mazauric qui a obtenu le prix Tempié.

Il lit ensuite la lettre suivante de M. Raizon avocat à la Cour.

16 octobre 1921.

Monsieur le Président de l'Académie,

Mon cher Confrère,

En 1846, sous la présidence de mon oncle Ph. Eyssette, frère de ma grand'mère, maire de Nimes en 1848 eut lieu un Congrès réunissant pour la première fois l'Académie et la Société de Médecine du Gard.

Des rapports furent présentés par *Perrot et Crespon*.

Je vous remets pour les archives de l'Académie les originaux de ces rapports conservés jusqu'à ce jour dans les papiers de Ph. Eysette.

Vous trouverez ces rapports dans les « Conférences Scientifiques annuelles du Gard » 1<sup>re</sup> Session. 1846.

Durand Belle Imprimeur.

j'y ajoute une lettre écrite à M. le Président de l'Académie, datée du 6 janvier 1843 émanant du Cabinet du Préfet et indiquant qu'au nom du Ministre des Travaux Publics, ce magistrat vous adresse un exemplaire en bronze de la médaille frappée à l'occasion de la pose de la première pierre du Viaduc du chemin de fer de Montpellier à Nîmes.

Pensant bien que l'Académie doit avoir de multiples autographes de Nicot, recteur de l'Académie et Secrétaire Perpétuel de la Votre, je me permets de vous prier de le conserver pour vous.

Bien cordialement,

H. RAIZON.

Ces documents dont vont s'enrichir les archives de l'Académie sont acceptés en reconnaissance.

Lecture est ensuite donnée de la lettre de remerciement de M. *Jean Puget* nommé correspondant.

23 octobre 1921.

Monsieur,

Je viens vous exprimer tous mes remerciements, ainsi qu'à tous les membres de l'Académie de Nîmes, pour m'avoir accueilli avec bienveillance.

Je voudrais ne pas être un correspondant honoraire, et témoigner réellement l'intérêt que je porte à cette partie du Languedoc, en même temps que mon dévouement à l'Académie de Nîmes, dont le bulletin a souvent guidé mes recherches.

Je vous demande, Monsieur, de bien vouloir présenter mes respects à la Compagnie qui a bien voulu m'agréer et de croire à ma haute considération.

Jean PUGET.

D'autre part M. *Bigot* d'Alais membre non résidant a chargé M. le Président de présenter à l'Académie un poème de plus de 400 vers *Lou Sabarnou* : M. *Raphel* voudra bien en rendre compte.

Enfin M. *Bosc* demande à la Compagnie s'il n'y aurait pas lieu de s'attacher deux enfants du Gard, professeurs éminents de l'université de Montpellier. MM. *Gachon* et *Ducamp*.

Après avoir pris connaissance de leurs titres, l'Académie par un vote unanime les nomme tous deux membres honoraires.

M. *Margier* offre à l'Académie qui l'en remercie le tirage à part de l'intéressante notice de M. Germer Durand sur le Pont St-Nicolas : cette étude occupait à peu près la moitié du volume des Mémoires de 1863, volume qui manque à notre collection.

On passe à l'ordre du jour :

M. Coste donne lecture d'une étude sur les perspectives d'avenir de l'agriculture en France.

Il ne paraît pas vraisemblable, comme l'ont affirmé certains économistes, que l'agriculture française n'arrive plus à nourrir le pays ; au contraire, il est à prévoir que nous aurons plus de terres qu'il n'en faut pour alimenter la population actuelle. La substitution de la traction mécanique au cheval, déjà réalisée en grande partie dans les villes et sur les routes, a pour résultat inévitable la diminution du nombre des chevaux et la réduction des surfaces exploitées en vue de l'alimentation du cheval. On peut donc escompter la disparition prochaine de plusieurs millions d'hectares d'avoine ou de prairies, qui

augmenteront les surfaces exploitées en vue de l'alimentation humaine.

La France pourrait donc nourrir une population plus considérable que la population actuelle et, tant que cette augmentation ne sera pas réalisée, nous devrions avoir des excédents de production disponibles pour l'exploitation. Nous devrions donc nous attacher à développer nos débouchés extérieurs, pour le blé, le bétail, le vin, etc.

M. E. Reinaud donne lecture de dix sonnets en l'honneur de célébrités nimoises ayant leur statue ou leur buste ou l'attendant encore ; Antonin, Daudet, Reboul, Bigot, Maruéjol, Guizot, Crémieux, Darboux, Poise et Alexandre Ducros.

M. le chanoine Albert Durand, poursuit son étude sur la « Crise de l'Apostasie ».

---

Séance du 9 décembre 1921

---

Présents : MM. Jean Bosc, *président*, Delamare, Lavergne, Jouve, chanoine Bonnefoi, Coulon, Puech, Raphel, Trial, chanoine Durand, Peyron, Margier, Kahn, Maurin, Reynaud, Coste, chanoine Bascoul, Eloy Vincent, général d'Entraigues. Cabanès, Giran, Portal, Mazel, Terriñ, de Villeperdrix, Bauquier, Espérandieu, Costier, chanoine Brunel, de Loye, *membres résidants*, E. Reinaud, *secrétaire perpétuel*.

M. le *Président* adresse les condoléances émues de l'Académie à M. le Pasteur Fabre cruellement frappé pour la seconde fois en la personne d'un autre de ses fils M. le docteur Fabre.

Il lit ensuite la lettre suivante de M. *Gachon*.

Montpellier, le 8 novembre 1921.

Monsieur et Cher *Président*,

Bien que souffrant encore je ne veux pas retarder davantage l'expression de mes sentiments envers l'Académie de Nîmes et envers vous.

Très touché et très honoré du choix de la Compagnie que rendent si précieux ses travaux et sa renommée, je vois dans le titre qu'elle veut bien me conférer, un rappel de mes origines languedociennes, de ma jeunesse d'études toute nimoise et de mon attachement plusieurs fois manifesté à notre antique et glorieuse cité, et m'efforcerai de me rendre de plus en plus digne de la haute distinction dont je suis l'objet.



Veillez, mon cher Président, en présentant à nos confrères ces témoignages de mes respects dévoués, accepter l'expression de mes sentiments les plus cordiaux.

P. GACHON.

Une lettre de la Commission historique du département du Nord sollicite l'envoi de la collection des publications de l'Académie en vue de contribuer à la refonte de l'importante bibliothèque de Lille, incendiée pendant l'occupation allemande le 24 avril 1915,

Satisfaction sera donnée à cette demande.

Enfin M. le Président invite ses confrères à assister à la conférence qui sera donnée sous le patronage de l'Académie, par M. le docteur Delmas, de Montpellier, sur Rabelais.

M. Henri Tuffier, correspondant, offre en hommage à ses confrères « La rose de Macon », pièce régionale en 1 acte et en vers.

Passant aux lectures, l'Académie entend le travail de M. le docteur Puech sur la maladie de Napoléon III.

Cette maladie constatée par Larrey dès 1863, la cystite calculeuse pouvait nécessiter une opération à laquelle ne se prêta pas l'empereur ; quant aux docteurs, les uns la conseillaient, d'autres étaient d'avis de temporiser. En 1863, l'empereur alla à Vichy et par la suite son entourage céda à des préoccupations d'ordre plutôt politique que médical, l'original des consultations s'est retrouvé cacheté après sa mort. En réalité, l'Empereur fut très peu chef militaire, très peu chef dirigeant ; l'influence de la pierre sur la guerre fut appréciable. L'Empereur se trouva mal au Conseil qui décida l'ouverture des hostilités à quatre voix de majorité. S'il ne se fit pas illusion sur la gravité de son état, du moins la maladie ne pouvait-elle avoir l'importance que lui attribuait G. Sée.

M. *Espérandieu* commence la lecture de son travail sur l'œuvre de Grangent à la Maison-Carrée.

Ensuite MM. *Coulon et Portal* font connaître les conclusions de la Commission Maumenet pour la répartition des sommes provenant du legs. L'Académie attribue une bourse de 600 fr. à Mlle Deloche, 500 à Mlle Mazauric, 500 fr. à M. Guérin, 300 à M. Dalen, 300 fr. à M. Laujard, 300 fr. à M. Sauveplane, 300 fr. à M. Arnaud et 100 fr. à Mlle Paut.

---

Séance du 23 décembre 1921

---

Présents : MM. Margier, *vice président*, Delamare, Lavergne, chanoine Bonnefoi, Coulon, Raphel, chanoine Durand, Peyron, Kahn, Roux, Coste, Eloy Vincent, général d'Entraigues, Cabanès, Giran, Mazel, de Villeperdrix, Bauquier, Espérandieu, Costier, *membres résidants*, Emile Reinaud, *secrétaire perpétuel*.

Le procès verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le *Président* fait part à l'Académie du décès de Monseigneur de Cabrière et s'explique dans les termes suivants :

Messieurs,

Avant d'aborder l'ordre du jour de notre séance, en l'absence doublement regrettée de notre cher Président, qui s'en fut acquitté assurément bien mieux que moi, j'ai à remplir un bien triste devoir. Comme vous le savez, le Cardinal de Cabrières, l'illustre Evêque de Montpellier, s'est éteint mercredi matin dans sa ville épiscopale. Il venait d'entrer dans sa 92<sup>e</sup> année. Jusqu'au dernier jour il a conservé intactes sa belle intelligence et sa merveilleuse autorité. La fatale nouvelle nous a causé une profonde émotion et une grande tristesse. Nous savons de quelle vénération et aussi de quelle tendre affection il était entouré car chez lui se trouvaient réunies les plus hautes qualités de l'esprit et du cœur ; aussi laisse-t-il des regrets universels, dont la Presse tout entière, sans une note discordante, vient de se faire l'écho.

L'Académie de Nîmes ressentira d'une manière particulière et bien douloureusement cette perte, qui l'atteint directement, puisqu'elle avait l'insigne honneur de compter l'éminent Prélat parmi ses membres honoraires. Monseigneur de Cabrières lui appartenait à ce titre depuis le 25 avril 1874, l'année même où il fut sacré Evêque de Montpellier, Il était le doyen de ses membres. Il lui était toujours profondément attaché et nous savons qu'il lui avait donné à diverses reprises, des preuves discrètes mais réelles de l'intérêt qu'il lui portait et un autre titre encore, ce deuil nous frappe, nous autres Nimois d'origine ou d'adoption. Le grand Evêque qui vient de mourir était un enfant du Gard ; il était né à Beaucaire d'une ancienne famille de la région ; il avait été élevé et avait passé trente ans de sa vie dans cette noble ville de Nîmes, pour laquelle il a toujours gardé un sentiment de prédilection.

Pendant sa longue vie, d'une si remarquable unité, il a également bien servi l'Eglise et la France, qu'il aimait passionnément l'une et l'autre, si bien que le Premier Magistrat de la République pouvait tout récemment dire parlant de lui : « Pour les fidèles, c'est un grand Evêque, pour tous, c'est un grand citoyen. » Par ses discours et ses écrits, il a grandement honoré les lettres françaises, et nul doute qu'il n'eût occupé un fauteuil sous la Coupole de l'Institut, si sa modestie ne l'eût empêché de briguer la candidature. Enfin par la noblesse de sa vie, par ses talents, ses vertus et ses œuvres, il a jeté un grand éclat sur sa petite patrie, qui était fière de lui ; mais sa renommée s'étendait bien au delà des limites de sa province natale et de son diocèse, au-delà même des frontières de la France, et il comptait et restera au nombre de nos gloires nationales,

Mais vous n'attendez pas de moi que je vous retrace ci, ce soir, sa belle carrière et que j'entreprenne son panégyrique. Ce n'est ni le lieu, ni l'heure, et je n'aurais ni le talent, ni l'autorité nécessaire pour le louer comme il conviendrait qu'il le fût. J'espère (c'est un vœu que je

me permets de former), j'espère qu'un jour prochain, au sein même de notre Compagnie, une plume éloquente et autorisée, fera revivre devant nous cette haute et noble figure sous ses différents aspects et étudiera le grand Evêque le grand Français, l'orateur plein de charme, l'écrivain délicat... Contentons-nous aujourd'hui de nous incliner respectueusement, pleins de tristesse, devant sa dépouille mortelle, et d'adresser à sa famille et à son clergé, qui le pleurent comme leur père, leur ami et leur guide, nos condoléances les plus émues.

M. *Bauquier* fait la proposition, aussitôt acceptée, d'envoyer une délégation de l'Académie aux obsèques du Cardinal de Cabrières. Sont désignés MM. le chanoine *Bonnefoi*, de *Vallavielle*, général d'*Entraigues*, *Bauquier*, et *Costier*. M. le secrétaire perpétuel fera part, à Monseigneur Halle, de l'hommage rendu par l'Académie au Cardinal et de la présence d'une délégation aux obsèques,

Au nom de la Commission des Finances, M. *Reinaud* propose à la Compagnie de porter à 40 fr. la cotisation des membres résidants, à 20 fr. celle des membres non résidants, à 15 fr. celle des membres correspondants ; ces propositions sont acceptées. Il en est de même des propositions de cette même Commission, en ce qui touche les travaux à publier dans le prochain volume des Mémoires 1920-1921 ; les matières des deux séances publiques réunies sous la même rubrique comporteront quelques suppressions ou réductions. Le restant du volume comprendra le discours d'inauguration du siège social, de M. *Trial*, et un travail du même auteur, des études de M. *Bondurand*, de M. le chanoine *Durand*, de M. *Terrin*, de M. *Cabanès*, de M. *Prosper Falgairolle*, de M. *Marcel Fabre*, de M. *Pierre Hugues* et enfin des vers de MM. *Jean Bosc* et *E. Reinaud*. Suivant l'état du volume, certains travaux sont réservés, notamment celui de M. de *Villeperdrix*.

On passe aux lectures.

M. *Elie Peyron* analyse les conclusions développées

en 1774 devant la Cour de Nîmes (présidial) par M. Mazer, avocat-général (qualifié alors avocat du Roi), contenues dans une brochure, parue à cette époque, et dont il va faire hommage au Musée du Vieux Nîmes.

Ces conclusions, fort remarquables et d'une grande élévation de pensées, symbolisent un moment de notre histoire.

Il s'agissait, en l'espèce, d'une demande en nullité de mariage formée par une dame protestante de notre ville, contre son mari qui se refusait, étant protestant, à faire bénir leur union par M. le curé de l'Eglise de Saint-Castor.

M. l'avocat-général, s'appuyant sur les neuf années de cohabitation des deux plaideurs, et surtout, invoquant l'intérêt des quatre enfants mineurs, conclut à la mise en cause de ceux-ci par la nomination d'un curateur ; c'était se tirer d'affaire avec esprit d'un pas difficile que de gagner du temps.

M. Peyron, après avoir cité quelques belles pages de ce discours, termine comme suit :

« On ne commente pas de pareilles paroles ; on les médite et on salue bien bas ces grands magistrats de France, qui surent toujours trouver la formule des temps nouveaux. Un tel évènement judiciaire qui eut un si profond retentissement dans nos Cévennes préparait l'Edit de Tolérance de 1787, qui fait honneur au roi Louis XVI et à Malesherbes, cet homme de bien dont notre distingué membre-correspondant M. Pierre Hugues se propose d'écrire la biographie. »

M. Espérandieu achève la lecture de son travail sur l'œuvre de Grangent, en ce qui concerne la Maison-Carrée. De l'an VII à 1833, cet ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées ne cessa pas de s'occuper, d'accord avec l'Académie du Gard, lorsqu'elle eut été reconstituée, du vieux monument dont les religieux Augustins avaient fait

l'église de leur couvent. Une correspondance aussi longue que pénible fut échangée entre l'administration départementale et le ministère de l'intérieur. Ce n'est qu'en 1816 que la restauration de la Maison-Carrée put commencer et, dès 1820, le fonctionnaire qui la dirigeait eut à défendre son labeur contre le Conseil des bâtiments civils, qui n'admettait pas qu'un ingénieur put remplacer un architecte.

Soutenu par le Préfet du Gard, Villiers du Terrage et par le Conseil général, Grangent obtint gain de cause ; mais il éprouva un légitime chagrin des attaques injustes dont il fut l'objet.

Enfin, M. Costier lit des extraits de deux brochures, l'une sur l'Afrique équatoriale, l'autre composée de pièces de vers, de M. Corbier, correspondant : prose et vers sont également goûtés par l'Académie.

---

## Séances de l'Académie de Nîmes

ANNÉE 1922

---

*Séance du 13 janvier 1922*

---

Présents : MM. Jean Bosc, *président*, Delamare, Laver-gne, chanoine Bonnefoi, Coulon, Puech, Raphel, Bosc, chanoine Durand, Peyron, Margier, Kahn, Maurice Rey-naud, chanoine Bascoul, Eloy Vincent, Général d'Entrai-gues, Cabanès, Giran, Terrin, de Villeperdrix, Greif, de Loye, *membres résidants*, E. Reinaud, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le *Président* adresse à ses confrères ses vœux de bonne santé pour l'année qui s'ouvre et ses souhaits de les voir continuer leurs travaux pour la satisfaction de tous.

Il signale, ensuite, l'ouvrage qui va paraître de M. Georges Rivals sur l'Abbaye de Psalmodi, avec lettre préface de M. Bondurand. Les souscriptions doivent être adres-sées à l'auteur à Gallargues (Prix 15 fr.) et d'autre part, l'ouvrage, également en souscription, de M. Lexpert, juge de paix de Roquemaure, sur l'organisation judiciaire du Vivarais.

M. le *Président* lit ensuite la lettre de M. le Président Michel Jouve.



Avignon, le 30 décembre 1921.

Mon cher Président,

Tout a une fin, même l'immortalité d'un académicien nimois. Je quitte Nîmes, je pars...

« Partir, c'est mourir un peu,  
« C'est mourir à ce qu'on aime...

J'ai aimé l'Académie de Nîmes et l'ai servie avec fidélité depuis le 19 mars 1898..., il y a près d'un quart de siècle, où elle m'accueillit et m'accorda le siège qu'occupait l'ingénieur historien Lenthéric, enlevé par Paris à notre province. Elle m'ouvrit ses *Mémoires*, elle me confia la direction de ses destinées à travers les orages qui troublèrent un instant sa sérénité. Cette vie académique finit pour moi. Que votre éloquente parole soit auprès de nos confrères, l'interprète de mes souvenirs et de mes regrets.

Les douceurs de la terre natale vaclusienne où m'appelle l'heure de la retraite, ne me feront pas oublier le charme des relations cordialement nouées avec eux, la haute valeur de leurs travaux.

Deux de ceux qui, jadis, me présentèrent aux suffrages de notre éminente compagnie, mes amis Maurin et Bondurand, ont été promus par elle à l'honorariat. Je serais heureux, si, comme pour eux, ce titre restait pour moi, un dernier et très cher lien avec l'Académie de Nîmes.

Veillez, mon cher Président, croire à mes sentiments affectueux et dévoués.

Michel JOUVE.

Estimant qu'il est inutile de renouveler les compliments qu'il a adressés à M. Jouve à l'occasion de sa mise à la retraite, M. le Président demande à l'Académie d'élever à l'honorariat le magistrat humaniste, à l'esprit large

qui lui fit tant d'honneur et un vote unanime consacrer sa proposition.

Il est décidé que les menus frais de la conférence de M. le professeur Delmas, sur Rabelais, seront pris à sa charge par l'Académie.

Conformément au règlement le scrutin est ouvert pour la nomination du Président de l'année 1922. M. Margier est élu par 20 voix, un bulletin blanc. M. Jean Bosc se demande si ce n'est pas hier qu'il eût le très grand honneur d'être appelé à la présidence de la Compagnie et s'il fut bien à sa place dans le fauteuil qu'il a occupé et où il remplaçait un philosophe éminent M. Trial. De toute façon, il est heureux de constater qu'il n'éprouva en 1921 ni difficultés, ni orage et qu'il retrouve les 35 confrères qui composaient l'Académie il y a un an. Il cède la présidence à M. Margier qu'il connaît bien, qui est un président né, ayant la connaissance des hommes, plein d'esprit, de pitié et d'équilibre, s'adonnant aux heures de liberté aux sciences naturelles, aimant les animaux et s'imposant à tous par ses qualités de cœur.

M. Margier prenant place au fauteuil s'exprime comme suit :

Messieurs,

Je remercie notre aimable et sympathique Président sortant des paroles trop flatteuses pour moi, par lesquelles il vient de saluer mon élection. Je sais qu'elles lui ont été inspirées par ses sentiments trop bienveillants à mon égard et je ne suis pas assez prétentieux pour croire que je les aie méritées.

Et vous tous aussi, mes chers confrères, je vous remercie d'être venus si nombreux, ce soir, m'apporter vos suffrages, et de m'avoir toujours témoigné une bienveillance que je vous prie de vouloir bien me continuer, car elle me sera, cette année, plus que jamais nécessaire. Vos

amicales instances et la certitude que votre indulgence ne me ferait pas défaut ont eu raison de mes hésitations et m'ont décidé à accepter une dignité qui m'effraie et dont le poids me paraît lourd. Je n'avais jamais envisagé et encore moins désiré le grand honneur qui m'est fait aujourd'hui. Il me suffisait, et j'en étais à la fois heureux et flatté, il me suffisait, dis-je, pour satisfaire toutes mes ambitions, d'appartenir, comme les membres les plus humbles et les plus obscurs, à cette illustre Compagnie, de pouvoir suivre assidûment ses intéressantes séances. N'était-ce point assez pour combler les vœux des plus ambitieux et des plus exigeants ? Je vous avouerai donc que j'ai été fortement tenté de solliciter de vous la faveur de rester dans le rang et de décliner l'honneur que me vaut aujourd'hui mon ancienneté. Ce n'est pas que je le méconnaisse ou que je le dédaigne. Je l'estime, au contraire, très haut, comme il convient, mais je sais quelles sont les qualités que réclament ces hautes fonctions pour être dignement remplies, et comme j'ai quelque peu pratiqué le sage et prudent précepte de Socrate, le célèbre *γινώσκειν ἑαυτὸν*, je me connais assez pour savoir que ces qualités me font défaut. Aussi n'est-ce pas sans une réelle appréhension que je prends place à ce fauteuil, qui a été illustré à toutes les époques. Ce qui me rassure un peu et me donne quelque confiance c'est que je sais que je puis compter entièrement sur le dévouement des membres du Bureau et sur le concours de tous. Et puis, à certains égards, la tâche de votre Président est facile, dans cette enceinte les discussions sont toujours courtoises, le langage toujours mesuré et calme ; nos réunions ne connaissent point les tempêtes ni les orages et celui qui dirige ses débats n'a jamais à déployer une vigoureuse énergie pour ramener l'ordre qui n'est jamais troublé, ou dominer un tumulte qui ne se voit pas chez nous. Aussi je me figure que la traditionnelle sonnette du Président n'est restée sur notre table qu'à titre de symbole.

Mes chers confrères, suivant une tradition qui remonte

à l'Empereur Auguste et peut-être à une antiquité plus reculée, il est d'usage, au début de chaque nouvelle année d'échanger des vœux de bonheur et de prospérité. En prenant possession de son siège, votre nouveau Président aurait garde de manquer à cette vénérable tradition. C'est du reste un trop agréable devoir pour qu'il essaie de s'y soustraire. Tout d'abord, s'adressant à chacun de vous en particulier, vous lui permettrez de vous exprimer ses souhaits personnels les plus cordiaux et les sincères, que l'année qui commence nous soit légère à tous et que, si elle ne nous apporte pas une somme de bonheur immense et sans mélange, elle nous dispense du moins avec ménagement les peines et les épreuves inévitables de la vie ! Que dans un an à pareil jour, lorsque l'Académie sera de nouveau réunie pour l'élection de son Bureau, personne ne manque à l'appel et que nous retrouvant tous dans cette enceinte, nous puissions constater que le fardeau d'une année de plus ne se fait pas plus lourdement sentir sur les épaules d'aucun de nous.

Et maintenant quel vœux vais-je former pour notre chère Compagnie ? Je ne puis mieux faire que de souhaiter que l'année qui commence ressemble à celle qui finit. Car la vingt-et-unième année du 20<sup>e</sup> siècle a été certainement pour l'Académie de Nîmes une année heureuse, peut-être une des plus heureuses qu'elle ait connues dans sa longue existence, et comment ne l'aurait-elle pas été sous une Présidence jeune, aimable et souriante ? La mort ne lui a ravi aucun de ses membres résidants ou non-résidants. Nous pourrions donc marquer cette année d'une pierre blanche si le départ d'un de nos plus anciens confrères, et non des moins aimés et appréciés, n'était venu jeter un nuage de tristesse sur ses derniers jours et assombrir son ciel resté jusque là constamment serein. Qu'il me soit permis de renouveler à M. le Conseiller, je me trompe, à M. le Président Jouve, qui nous quitte, l'expression des regrets que nous cause sa perte. Qu'il soit bien assuré que son absence laissera dans nos rangs un grand vide, aussi bien que dans ceux de la magistra-

ture, dont il était l'honneur, et que son souvenir sera fidèlement gardé à l'Académie aussi bien qu'au Palais. Mais ce n'est pas l'adieu suprême que nous lui adressons ; c'est bien plutôt un au revoir que nous lui disons. Notre distingué confrère n'est pas tout entier perdu pour nous et ce n'est pas seulement son souvenir qui restera vivant ; nous avons la satisfaction de le savoir toujours plein de vie, de jeunesse et d'activité, employant des loisirs utilement remplis à de sérieux travaux historiques ; il reste notre voisin, nous gardons l'espoir qu'il ne nous abandonnera pas tout à fait et que nous le reverrons quelquefois à nos réunions, où sa présence, il le sait, sera toujours fêtée.

Je souhaite encore à notre Compagnie de conserver sa magnifique activité reconquise depuis la fin de la grande tourmente et son installation dans ce vénérable Hôtel. Comme elle a été heureuse, l'année 1921 a été féconde.

Il y a quelques mois, un de nos anciens Président, dans un discours très goûté et très applaudi, disait spirituellement que l'Académie de Nîmes avait cultivé son jardin. Elle l'a bien cultivé, en effet, durant la saison dernière et lui a fait produire beaucoup de fleurs brillantes et de fruits savoureux. Mais les jardins d'Académies sont bien différents du modeste jardin de Candide. C'est un vaste et beau domaine que nous avons à exploiter et sur lequel nous nous livrons dans les champs de la littérature, de la poésie, de l'histoire et des sciences, aux cultures les plus variées ; il s'agit de ne pas le laisser en friches et de continuer à lui faire produire, comme par le passé, de riches et abondantes récoltes.

Et enfin je souhaite à notre Académie le maintien de cette harmonie qui n'a jamais cessé de régner parmi nous et qui donne à nos relations tant de sûreté et de charme. Mais, est-il vraiment nécessaire de formuler un pareil vœu ? Est-il possible seulement de concevoir que notre harmonie puisse être jamais sérieusement troublée ? N'avons-nous pas tous, pour maintenir l'union, malgré la diversité des opinions et des croyances, le même culte des

belles-lettres, des sciences et des arts, le même attachement à cette Compagnie et le même souci de sa prospérité et de sa gloire, la même affection pour la petite patrie cette noble et belle cité de Nîmes, dont nous sommes tous les fils par la naissance, ou par l'adoption, et par dessus tout, le même amour pour notre France, la grande Patrie ?

Le scrutin ouvert pour l'élection du vice-président donne les résultats suivants : 21 voix à M. le docteur M. Reynaud, 1 bulletin blanc.

M. le chanoine Bonnefoi après avoir rendu compte, au nom de la délégation de l'Académie des obsèques de M. le Cardinal de Cabrières qui furent imposantes, entretient l'Académie des perfectionnements apportés aux appareils d'émission et de réception des ondes électriques qui ont ouvert la voie à de nombreuses et intéressantes applications.

En 1889, Marconi utilisant les récentes découvertes de Brandy et autres, envoie la première dépêche de Londres à Paris ; le général Mitchell dirige un cuirassé par ondes électriques sans un seul homme d'équipage.

Enfin la « lampe merveilleuse » rend pratique la téléphonie sans fil. On obtient des ondes qui se propagent sans intermittence et se prêtent aux modulations de la voix humaine : les avions et les navires communiquent entre eux.

Depuis le mois de Novembre, la Tour Eiffel chaque soir fait rayonner dans toutes les directions des auditions de chant, de musique, de poésie.

Tout dernièrement M. le chanoine Bonnefoi a entendu, au champ d'aviation de Nîmes, le concert exécuté à la Tour Eiffel et a été émerveillé des résultats dépassant toutes les prévisions.

Enfin M. E. Reinaud, dans une pièce « Réincarné ? » se demande, à l'aspect de nos monuments anciens, s'il ne

fût pas jadis l'un des contemporains des ancêtres qui les bâtirent de leurs mains et si ce n'est pas la raison pour laquelle sa rêverie exalte dans ses vers la petite patrie.

L'Académie prononce la vacance du siège de M. Jouve et décide que le registre des inscriptions sera ouvert à la prochaine séance et clos le même jour.

---

Séance du 27 janvier 1922

---

Présents : MM. Margier, *président*, Fabre, Lavergne, chanoine Bonnefoi, Coulon, Puech, Raphel, Bosc, Kahn, Maurice Reynaud, Coste, Cabanès, Giran, Portal, de Villeperdrix, Bauquier, Espérandieu, Costier, chanoine Brunel, de Loye, *membres résidants*, E. Reinaud, *secrétaire perpétuel*.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Sont excusés MM. *Delamare* et le *général d'Entraigues*.

M. le *Président* prononce l'éloge funèbre de M. Enjalbert, membre honoraire dont le convoi a eu lieu le jour même. M. Enjalbert fut membre résidant de 1893 à 1905 et président de l'Académie. Amoureux des œuvres d'art dont il avait peuplé sa bibliothèque, il vivait, depuis sa retraite pastorale, au milieu de ses livres et avait gardé jusqu'à sa 88<sup>e</sup> année une fraîcheur de sentiment, une vivacité d'esprit, dont ses confrères garderont longtemps le souvenir : M. le *Président* adresse à Mme Enjalbert sa veuve les condoléances de l'Académie.

M. le *Président* propose ensuite à la Compagnie de composer les *Commissions* de l'année comme suit :

Finances et publications : MM. *Lavergne*, *Coste*, *général d'Entraigues*, *Cabanès*, *Giran*. Concours : MM. *Bosc*, *Peyron*, *Terrin*, *Costier*, *de Loye*. Legs Maumenet et Jules Salles : MM. *Bonnefoy*, *Coulon*, *Roux*, *Eloy Vincent*, *Portal*.



M. *Terrin* annonce à ses confrères qui l'en félicitent, la naissance de sa fille Madeleine.

L'Académie apprend avec plaisir les succès de deux de ses pupilles : M. Arnaud qui a passé avec la mention très bien l'examen du P. C. N. supérieur et M. Guérin qui a été classé 1<sup>er</sup> de sa division à l'école des mines.

Lecture est donnée de la lettre relative au 55<sup>e</sup> congrès des sociétés savantes de Paris et des départements qui se tiendra à Marseille du 18 au 22 avril 1922.

M. *Al. Roux* offre à l'Académie des pensadas de paysan.

L'ouverture du registre de présentation est renvoyée à la prochaine séance.

Enfin M. *Margier* donne lecture d'une étude à la fois zoologique et archéologique sur les mollusques terrestres dans l'antiquité et principalement chez les Romains.

Les mollusques terrestres, vulgairement escargots ou colimaçons, ont été connus et utilisés dans les temps les plus reculés. Ils entraient pour une bonne part dans l'alimentation des populations préhistoriques, notamment en Afrique où l'on a découvert d'immenses amas de leurs coquilles calcinées avec d'autres débris de cuisine.

Les Gaulois avaient observé le sommeil hivernal de l'escargot et son réveil au printemps, et avaient fait de cet humble mollusque le symbole de la résurrection. Chez les Egyptiens, les Hébreux et les Grecs, nous trouvons peu ou point de documents sur ces animaux, Aristote, le premier, nous a laissé sur leur organisation des détails qui ont été reconnus par les naturalistes modernes d'une parfaite exactitude scientifique.

Les auteurs latins et en particulier Pline, le naturaliste, les ont également bien connus ; mais ils adoptent en général les idées du philosophe grec, en y mêlant des fables absurdes sur leurs biologies et leurs propriétés.

Les Romains étaient très friands des grosses espèces d'hélices, telles que l'escargot de Bourgogne (*Helix pom-*

tia L.). Ils les élevaient par quantités énormes, dans des parcs, appelés cochlœaria, clos par des banquettes de cendre ou de sciure de bois ou entourés d'eau de tous côtés.

Ils choisissaient dans chaque province les espèces les plus délicates, les séparant avec soin suivant leur provenance, l'Illyrie, l'Afrique, les Baléares, l'île Astypolée, qui fournissaient les plus estimées.

Ils les engraisaient avec du vin cuit, du son, des feuilles de laurier. Varron et Pline nous donnent sur cet élevage des détails curieux et amusants. Ainsi nourris, des escargots acquéraient une chair fine et savoureuse, qui les rendaient dignes de figurer sur les tables les plus somptueuses, souvent accompagnés de sauces savantes, ils passaient pour un excellent aliment.

Mais ces mollusques n'étaient pas seulement utilisés pour la cuisine. Ils jouaient un grand rôle dans la thérapeutique des anciens et entraient dans la préparation de beaucoup de compositions pharmaceutiques et même des produits pour l'hygiène et la toilette.

S'il fallait en croire Pline, qui nous a laissé un traité complet de la pharmacopée de son temps, et qui est rempli de renseignements savoureux, il y aurait peu de maladies qui résisteraient à l'usage interne ou externe des escargots (y compris leurs coquilles) ou des limaces, appliqués de différentes manières.

En terminant cette étude, l'auteur recherche, au point de vue malacologique, quelles sont les diverses espèces de mollusques terrestres, dont les anciens et Pline en particulier, ont voulu parler, mais il fait observer que leurs descriptions trop vagues rendent des recherches difficiles et leurs résultats incertains.

La parole est ensuite donnée à M. *Raphel* qui présente d'une façon claire et précise les divers comptes que l'Académie adopte après avoir voté ses propositions d'augmentation des loyers quand les baux en cours seront arrivés à expiration c'est-à-dire au 1<sup>er</sup> octobre 1923, elle adresse des remerciements à son trésorier.

## Compte rendu financier pour 1921

---

### *Compte courant Deymié — Recettes*

1° Versements espèces, par le Trésorier.....	2.000	»
par le donateur anonyme.	20.000	»
2° Bons de la Défense nation. (non renouvelés).	5.000	»
	<hr/>	
Total.....	27.000	»
3° Rente à 3 o/o.....	2.833	»
4° Rente Chemin de Fer.....	75	24
5° Intérêts : 139.20 + 450 + 27.55 = (Bons de la Défense Nationale, intérêts du don ano- nyme ... ..)	826	75
	<hr/>	
Total.....	30.731	99
Solde 1920.....	936	96
Recettes, total.....	31.668	95

### *Dépenses*

1 Timbres et droit de garde.....	78	78
2 Dépenses pour l'immeuble, 1° Etablissement	1.882	50
3 Bourse Maumenet.....	4.000	»
4 Prix Jules Salles.....	300	»
5 Prix Académie.....	300	»
6 Chèques à compte Impositions.....	700	»
	<hr/>	
Dépenses, total...	7.255	28
Balance { Recettes.....	31.668	95
{ Dépenses.....	7.255	28
Solde en notre faveur.....	24.413	66

### *Compte ordinaire 1921 — Dépenses*

1 Main-d'œuvre, service, conférences, démé-

nagements.....	442 80
2 Timbres postes, bandes, envois .....	141 »
3 Réparations à la maison et au mobilier, (suite des frais de premier établissement).	220 50
4 Contributions, main-morte, assurances. .	1.042 87
5 Eau du Rhône . . . . .	67 25
6 Chauffage .....	127 50
7 Eclairage .....	25 45
8 Achat de jetons argent.. .....	70 »
9 Paiement note Chastanier, à compte ....	220 »
10 Versement à la banque Deymié.....	2 000 »
Total : Dépenses...	<u>4.357 37</u>

**Recettes**

Solde en caisse au 1 <sup>er</sup> janvier 1921.....	813 80
1 <sup>o</sup> A. Cotisation de 36 résidants à 30 = 1080	
jetons A 18 à 3.50.....	63
jetons B 304 à 0.50.....	152
Total,...	<u>215 215</u>
Reste numéraire.....	865 »
B. Cotisations de 24 non-résidants à 15.00.	360 »
C. Cotisations de 26 correspondants à 10.00.	260 »
2 <sup>o</sup> Subvention du département du Gard 600 »	
de la ville de Nimes... 500 »	
Ensemble....	<u>1.100 »</u>
3 <sup>o</sup> Vente de mémoires.....	136 75
4 <sup>o</sup> Loyers de la maison (encaissés en 1921)....	1.114 »
Total : Recettes....	<u>4.649 55</u>

**Balance -- Dépenses ordinaires**

Recettes.....	4 649 55
Dépenses.....	<u>4.357 37</u>
Solde à nouveau	292 18
<b>Banque Arnaud.</b> — Recettes : Solde au	
30 juin 1921 .....	960 30
Dépenses : Chèque pour le paiement mémoire	
Chastanier (solde).....	1.000 »
Déficit.....	<u>39 70</u>

*Résumé*

Solde Balance notre compte, (en notre faveur)	292 18
Solde Balance Deymié, (en notre faveur) . . . . .	24.413 67
ensemble . . . . .	<u>24.705 85</u>
Solde déficit balance Arnaud Gaidan . . . . .	39 70
Reste disponible . . . . .	<u>24 666 15</u>

*Compte des jetons* (au 1<sup>er</sup> janvier 1921)

A. Jetons argent. Solde 1920 . . . . .	0	
rentrés 1921 . . . . .	18	
achetés 1921 . . . . .	20	
Total . . . . .	<u>38</u>	
Sortis 1921, échangés . . . . .	35	
Reste disponible . . . . .	3	au 1 <sup>er</sup> janvier 1922
B. Jetons bronze. Solde 1920 . . . . .	18	
rentrés 1921 . . . . .	304	
Total . . . . .	<u>322</u>	
Sortis au cours des 23 séances ou commission	565	
provenant 1 <sup>o</sup> des rentrés . . . . .	322	
2 <sup>o</sup> des échangés 35 à 7 . . . . .	245	
Rentrés . . . . .	<u>567</u>	567
Solde disponible au 1 <sup>er</sup> janvier 1922 . . . . .		<u>2</u>

*Compte de la Maison*

La maison est mal louée, son budget est en déficit  
Le compte de 1921 se résume ainsi qu'il suit :

*Dépenses*

Réparations au 1 <sup>er</sup> établissement . . . . .	220 50
Assurances . . . . .	63 65
Contributions . . . . .	793 92
Impôt de main morte . . . . .	185 80
Eau du Rhône . . . . .	67 25
Total : Dépenses . . . . .	<u>1.330 62</u>

*Recettes.* — Les recettes sont constituées par le loyer

annuel qui est de 100 f. pour M. Michelin, rez-de-chaussée  
                   135 pour M. Poinot, »  
                   500 et 600 aujourd'hui p. M. Chalier, 1<sup>er</sup> étage  
                   200 pour la Société de Médecine »  
 au total : 1.035 fr.

Cette année nous avons encaissé : 1.314 10 recette excep-  
 tionnelle qui comprend :

5 trimestres de Michelin et 10 fr. d'eau.....	135 »
5 trimestres de M. Poinot et 5 fr. d'eau.....	173 85
3 semestres de M. Chalier.....	800 35

1.109 10

Il est dû par la Société de Médecine..... 200 »

Ensemble..... 1.309 10

Il est dû par M. Poinot, eau... .. 5 »

Total ..... 1.314 10

Pourtant le budget de la maison se solde par un déficit

Dépenses..... 1.330 62

Recettes..... 1.314 10

Déficit..... 16 52

Il est vrai que le loyer de l'Académie est compté pour 0

Il serait à désirer que le budget puisse se solder par 0 également, ce qui ne pourra s'obtenir qu'en augmentant les loyers et en les portant :

1<sup>er</sup> Le loyer Chalier (1<sup>er</sup> étage) à..... 900 »

2<sup>o</sup> Le loyer de la Société de Médecine, r.-d.-c. 300 »

3<sup>o</sup> Le loyer Soc. sec. mutuel (r.-d.-c.)..... 300 »

au total... .. 1.500 »

4<sup>o</sup> L'eau serait payée :

par le locataire du 1<sup>er</sup> étage..... 50 »

par les locataires du rez-de-chaussée..... 10 »

chacun..... 10 »

Au total..... 70 »

Nous avons payé 67 25, cette année, et nous avons en-  
 caissé 25 fr. ?

Si nous obtenons la réalisation de ces arrangements,

nous pourrons constituer un capital de réparations de 400 à 450 fr. qui servira exclusivement à l'entretien de l'immeuble.

*Fondation Maumenet*

Solde 1920.....	7.317 50
Revenus 1921 .....	2.533 »
	<hr/>
ensemble.....	9.850 50
Bourses distribuées 1921 .....	4 000 »
	<hr/>
A. — Solde à nouveau.....	5.850 50

*Fondation Jules Salles*

Solde ancien 1920.....	175 »
Revenu 1921.....	300 »
	<hr/>
Ensemble .....	475 »
Prix distribués ..	300 »
	<hr/>
B. — Solde à nouveau.....	175 »

*Fondation Dono Andriano*

Don anonyme espèces.....	20.000 »
Intérêts qui ne sont pas liquidés en prévision et pour mémoire	

*Bilan*

Bons de la Défense Nationale.....	10.000 »
	20.000 »
	4.000 »
	<hr/>
Ensemble.....	34.000 »

A déduire :

A. — Le solde fondation Maumenet .	5.050 50	
B. — Le solde fondation Jules Salles	175 »	
C. — Le capital Dono Andriano.....	20.000 »	
	<hr/>	
Au total.....	26.025 50	26.025 50
		<hr/>
Reste.....		7.974 50

en ajoutant à ce chiffre :

le solde du compte dépenses ordinaires .....	292 18	
le solde du compte Deymié, déduction faite de 24.000, transformés en bons de la Défense, reste.....	413 67	
Au total .....	<u>705 85</u>	
dont il faut déduire le déficit compte banque Arnaud Gaidan.....	39 70	
	<u>666 15</u>	666 15
Disponibilités de l'Académie.....		<u>8.640 65</u>

### *Portefeuille*

L'Académie possède un portefeuille. Chiffre annuel  
 rente 3 o/o 2.327  
 un titre de 506

total.. <u>2.833</u> fixe pour le service des bourses Maumenet et prix Jules Salles.....	2.833	»
2° Chemin de fer 6 obligations 3 o/o fus. nouvelle qui appartiennent à l'Académie.....	72	»
3° Rente russe 4 o/o (rente qui appartient à l'Académie) (mauvais placement).....	80	»
4° L'Académie possédait en plus au 1 <sup>er</sup> janvier 1920. Bons de la Défense Nationale au 1 <sup>er</sup> janvier 1920 .....	15.000	»
capital qui a été réduit au 12 février 1921 à.....	10.000	»

Nota. — 5.000 n'ont pas été renouvelés en février 1921, il fallait payer des notes de premier établissement.

La balance de notre compte au 31 décembre 1921, nous a permis de renouveler 4.000 fr. de bons .....

Nous avons également donné l'ordre d'acheter pour 20.000 fr. de Bons de la Défense Nationale, employant ainsi le don généreux et anonyme de Dono Andriano, en attendant que le règlement du prix relatif à ce legs soit arrêté.



L'Académie a donc en portefeuille à ce jour  
soit pour le service de ses prix, soit pour tout  
autre usage :

1. 3 o/o fixe 2833 de rente.....	2.833	»
2. Chemin de fer, fus nouvelles, 3 o/o.....	72	»
3. Russe pour mémoire.....	00	»
4. 34.000 de Bons de la Défense Nat. à 4 5 o/o.	1.530	»
	<hr/>	
Soit, revenus.....	4.435	»

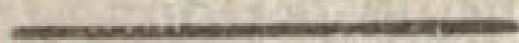
Nimes, le 31 décembre 1921.

*Vu : le Président,*

MARGIER.

*le Trésorier,*

MAX RAPHEL.



*Séance du 10 février 1921*

---

Présents : MM. Margier, *président*, Fabre, Delamare, Lavergne, chanoine Bonnefoi, Coulon, Puech, Raphel, chanoine Durand, Peyron, Kahn, général d'Entraigues, Cabanès, Portal, Mazel, Terrin, de Villeperdrix, Bauquier, Espérandieu, de Loye, *membres résidants*, E. Reinaud, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le *Président* fait part de la nomination de M. Romieu, qui s'est excusé de ne pouvoir assister à la séance, comme Chevalier de la Légion d'Honneur. Il adresse à notre sympathique confrère les compliments de l'Académie et lit la notice qui, à l'officiel, accompagne le nom de M. Romieu.

Romieu (Gaston) directeur de la Société nimoise d'électricité, 34 ans de services militaires et de pratique professionnelle ; fondateur de la Société nimoise d'électricité, a réalisé l'une des distributions d'énergie électrique les mieux établies de France, en procédant à l'installation de nombreux réseaux, alimentés par d'importantes usines qu'il n'a jamais cessé de perfectionner suivant les progrès de la science, et ainsi, permis et favorisé le développement de nos industries dans la région et a contribué puissamment à la reprise de l'activité économique.

Décret du 2 février 1922.

Lecture est ensuite donnée d'une lettre relative au congrès de Rhodania qui se tiendra prochainement à Nîmes et à qui l'Académie donne son appui moral et d'une autre lettre de M. Georges Maurin.

M. l'abbé Grange demande la continuation de l'impression de ses lettres pontificales interrompue depuis la guerre. L'Académie regrette que le contenu de son prochain Mémoire soit arrêté et que l'état de ses finances ne lui permette pas de donner actuellement satisfaction à M. l'abbé Grange ; la publication sera reprise dès que possible.

Deux années de Mémoires manquent complètement : 1863, 1880. M. Espérandieu a été assez heureux pour trouver un exemplaire de 1880 qu'il offre à l'Académie, laquelle l'en remercie.

On passe aux lectures.

M. *Espérandieu* communique le moulage rapporté de Brunswick, d'une main de bronze, le pouce et les deux premiers doigts allongés, les deux autres fermés, sur laquelle sont les symboles d'un très grand nombre de divinités, d'où le nom de main-panthée que portent les objets de cette sorte. Cette main de bronze, qui pourrait provenir de Nîmes, puisque les antiquités du musée de Brunswick lui furent données, au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, par un habitant occasionnel de notre ville, présente les images d'une pomme de pin, d'un serpent, d'un lézard, d'une grenouille, d'une tête de bélier et d'un scarabée.

M. Espérandieu la rapproche d'une autre, qui est inédite et provient d'Amiens et sur laquelle les symboles figurés sont encore plus nombreux. Il explique ces symboles et suppose, contrairement à l'opinion courante que les mains-panthées, dont le nombre d'exemplaires connus ne dépasse pas la trentaine, étaient, non pas des ex-voto mais des objets du culte ; elles formaient la partie essentielle des sceptres que portaient les prêtres du dieu phrygien Sabazius.

M. Espérandieu, à l'appui de son opinion, montre une image de Sabazius où le dieu tient précisément le sceptre de son culte, terminé par une main-panthée. Ce sceptre ressemblait, en somme, à la main de Justice que portaient les anciens rois.

— Passant à la destination de la Tourmagne, M. Espérandieu estime que le monument serait un trophée, construit en l'honneur de Domitius qui porta jusqu'aux Pyrénées les limites de l'Empire et créa, à partir d'Arles, la grande route romaine désignée sous le nom de voie domitienne.

On sait d'ailleurs, par Florus et d'autres auteurs, que cette conquête de la province fût commémorée par deux trophées, dont un au confluent de l'Isère et du Rhône. Celui de Nîmes serait le second.

Enfin M. le Président déclare clos le registre des présentations ouvert au début de la séance. Une seule inscription : l'élection aura lieu dans quatre semaines.

La séance est levée.

---

*Séance du 24 février 1922*

---

Présents : MM. Margier *président*, Fabre, Delamare, Lavergne, Coulon, Puech, Raphel, Trial. Bosc, chanoine Durand, Peyron, Kahn, Roux, Eloy Vincent, général d'Entraigues, Cabanès, Giran, Portal, Mazel, de Villeperdrix, Bauquier, Greif, Espérandieu, Costier, chanoine Brunel, de Loye, membres résidants, Marcel Coulon, *correspondant*, E. Reinaud, *secrétaire perpétuel*.

Le procès verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le *Président* communique à l'Académie l'hommage fait par M. l'abbé Chailan de deux brochures sur l'inscription phénicienne de Marseille et sur St-Rémy de Provence d'une part, et le don fait par M. Raizon, avocat, de plusieurs brochures : Statuts de l'Académie 1805 ; travaux académiques 1804-1805 ; procès-verbaux 1842-1843-1844-1850 ; l'inscription de la Maison-Carrée 1845 ; conférences scientifiques 1846 ; discours d'ouverture de Berriat St-Prix.

Il adresse ses compliments à M. Marcel Coulon. Le Procureur de la République de Beauvais qui assiste à la séance dit tout le plaisir qu'il éprouve à se retrouver dans sa ville natale et dans la docte assemblée qui lui a donné le titre de correspondant dont il est fier. Compliments aussi à notre confrère M. Kahn dont le fils vient d'être nommé Chevalier de la Légion d'Honneur.

Enfin M. le *Président* lit la lettre qu'il a reçu de M. Frédéric Masson, secrétaire perpétuel de l'Académie Française ; la Compagnie est heureuse de lui prêter son concours le plus dévoué.

Paris, le 17 février 1922.

Le Secrétaire perpétuel de l'Académie française,  
à M. le Président de l'Académie de Nîmes.

Monsieur le Président,

M. et Madame Cognacq ont institué en faveur des familles composées d'au moins neuf enfants vivants ou morts pour la France quatre-vingt dix dotations de 25.000 francs qui doivent être distribuées chaque année par l'Académie française à raison d'une par département du territoire continental de la France.

M. et Madame Cognacq ont exprimé par la suite le désir que les neuf enfants fussent le plus jeunes possible de façon que la dotation servit à leur entretien et à leur éducation. Ils ont souhaité que les familles choisies fussent honnêtes, considérées et patriotes et que les enfants fréquentassent régulièrement une école, publique ou privée, laïque ou religieuse.

Ne pouvant vérifier efficacement, sur tous les points du territoire la valeur des candidatures qui lui sont soumises et dont le chiffre a atteint certaines années cinquante-sept mille, l'Académie s'est résolue à invoquer pour ce contrôle, le précieux concours des Académies de province. Plusieurs ont entendu l'éloquent appel que leur a adressé lors de la séance publique annuelle le Directeur en exercice M. René Doumic et qu'il a renouvelé dans la *Revue des Deux-Mondes*, nous avons lieu d'espérer que toutes voudront bien se prêter aux obligations d'ailleurs assez faibles qui en résulteraient. Mais le principe admis il convient de passer aux réalités. L'Académie a donc résolu d'exposer ses projets à chacune des Sociétés savantes qui s'occupent de Sociologie en même temps que de Sciences et d'Arts.

Le problème que M. et Madame Cognacq ont posé après notre regretté confrère M. Étienne Lamy, est à coup sûr le plus urgent et le plus grave et de sa solution dépend le sort de la Patrie. Il s'agit de relever la natalité et de la porter au maximum tout en recherchant les conditions d'éducation et de moralisation qui amélioreraient la race et l'attacheraient davantage au sol, ce ne sera pas trop de nos efforts à tous pour entreprendre une tâche de cette importance.

Il dépendra des Académies qu'elles veuillent bien chaque année distribuer, entre leurs membres, les dossiers émanant des régions avec lesquelles elles auraient des attaches, qui auraient arrêté l'attention de l'Académie française, et de les prier de mener sur les divers candidats, une enquête sérieuse, en excluant selon le vœu des donateurs toute influence politique ou cultuelle et en considérant uniquement la natalité, la moralité et la santé du chef de famille et de sa femme.

Il ne s'agit nullement ici d'une question charitable mais d'une question sociale et il serait extrêmement fâcheux que les considérations d'âge, d'infirmité, de débilité mentale ou d'atrophie musculaire influencassent un jugement qui ne doit être rendu que sur des constatations objectives, indépendantes de toute sensibilité philanthropique. Les pièges seront tendus à chaque pas ; tous les procédés seront employés pour tromper notre religion et nous imposer des sujets indignes. Avec l'assistance et le concours de nos Confrères, nous espérons défendre le bien des *familles nombreuses* contre les entreprises d'individus associés pour l'usurper, le détourner sur des condamnés de droit commun dont on aura blanchi le casier judiciaire. Il peut résulter de ce rapprochement un grand bien, un échange continu d'idées, une sympathie efficace, un éné entente qui dans certains cas préviendrait les malentendus et rendrait plus aisée la recherche du bien.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma haute considération.

Le secrétaire perpétuel,  
Frédéric MASSON.

Avant de passer aux lectures qui sont à l'ordre du jour, l'Académie prend connaissance de la lettre adressée par M. Guérin au secrétaire perpétuel.

Milhaud, 22 février 1922.

Mon cher Monsieur Reinaud,

Je sais trop pour l'avoir éprouvée plus d'une fois la joie qu'il y a à lire ses productions si modestes soient-elles, ou même parce qu'elles sont modestes, devant l'intimidant aréopage qu'est l'Académie de Nîmes. Sa bienveillance accoutumée aurait été pour moi le plus ferme des encouragements.

Mais hélas ! un obstacle affreux m'empêche de lire moi-même ce que j'ai produit. Depuis cinq mois je ne puis plus lire ni livre, ni journal, à plus forte raison ni manuscrit :

Mi pauris ieul tout ennébla  
An fini per perdre la visto !  
Touti dous se soun accoubla,  
M'an barra lou libre qu'assisto !

Je remercie profondément Monsieur Portal d'avoir bien voulu se charger de cette ingrate besogne devant l'Académie et je réclame toute l'indulgence dont la Compagnie est capable et coutumière pour une saynète dont la représentation était réservée dans mon esprit à l'Association des anciens élèves du lycée.

Quant à mon drame en quatre actes, j'ai bien peur que ce ne soit trop long pour une et même deux lectures à l'Académie. Je laisse à Monsieur Portal le soin de s'en faire juge. Un drame en vers patois, me direz-vous, c'est beaucoup de prétention ! Je ne puis que vous répondre, résigné :

« Eh ! ben, mette qu'ai tout manca,  
Que siei un paure ome ourdinari,  
Que moun ourgul es un péca,  
Qu'es bon de lou mettre ou suzari ! »



Veillez agréer tous mes remerciements pour votre aimable lettre et mes plus cordiales salutations.

GUÉRIN.

M. Portal lit ensuite la nouvelle œuvre poétique de M. Pierre Guérin, en langage languedocien, intitulée : *Amour d'aoutrafes, d'ioi et dé toujours*.

M. Max Raphel lit sa communication : Le Pont du Gard est-il menacé ? Après avoir raconté l'incident Calderon qui aboutit, il y a 9 ans, à la création d'une zone de protection du site du Pont du Gard et qui coûta 24.000 fr. à l'Etat et au département, M. Raphel se fait fort de démontrer, croquis et preuves en mains :

1° que le roulage qui se fait sur un pont relativement moderne (1743) et indépendant, ne peut nuire à la solidité du Pont du Gard ;

2° que l'exploitation d'une carrière voisine (extraction de 6 mètres cubes de pierre par 2 cartouches de cheddite) n'a pas plus affecté le pont que ne le feraient deux coups de revolver tirés dans les arènes ;

3° que le paysage n'a pas été abimé de ce chef, la carrière étant placée à l'opposé du paysage historique ;

4° que la carrière étant comprise dans la zone de protection, il était simple d'arrêter l'extraction en faisant agir la Commission des sites et monuments dont on semble avoir ignoré l'existence. Enfin l'Académie de Nimes, la Commission archéologique et l'Ecole Antique, consultées, auraient pu économiser du temps, de l'argent et des paroles inutiles. Beaucoup de bruit pour rien.

M. Espérandieu, conservateur du monument, regrette d'être obligé de contredire M. Raphel. L'ébranlement des piles au XVI<sup>e</sup> siècle est la première cause des lézardes, il faut se garder de toute nouvelle cause d'ébranlement, mais surtout il faut s'émouvoir de la dévastation du site ;

le protéger a été le but du Conseil Général et il est indispensable que l'exploitation des carrières ne soit jamais reprise.

Enfin M. Bauquier ajoute quelques mots dans le même sens.

L'ordre du jour n'ayant pu être épuisé, la communication de MM. Bauquier et Bosc est renvoyée à la prochaine séance.

---

Séance du 10 mars 1922

---

Présents : MM. Margier, *président*, Fabre, Delamare, Lavergne, Coulon, Puech, Trial, Bosc, chanoine Durand, Peyron, Maurice Reynaud, de Vallavieille, chanoine Bas-coul, Eloy Vincent, général d'Entraigues, Cabanès, Giran, Mazel, Terrin, de Villeperdrix, Bauquier, Greif, Espérandieu, Costier, chanoine Brunel, *membres rési-dants*, E. Reinaud, *secrétaire perpétuel*.

Le procès verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Au sujet de ce procès verbal, le *secrétaire* s'excuse de ce qu'il ne fait pas mention des lettres de M. l'abbé Grange et de la discussion qui a suivi. Il estime, en effet, à la lecture plus approfondie de ces lettres qu'il y a lieu de donner satisfaction au moins en partie au correspon-dant de l'Académie. Il en résulte que la Compagnie après avoir publié le 1<sup>er</sup> volume des sommaires des lettres pon-tificales concernant le Gard au XIV<sup>e</sup> siècle, en annexes de ses mémoires contenant 288 pages, a arrêté depuis la guerre l'impression du second volume à la 14<sup>e</sup> feuille concernant l'ancien diocèse d'Uzès sur les 16 1/2 qu'il doit comprendre, soit 40 pages qui restent à imprimer sur le total de 525 pour l'ensemble des deux diocèses. Les 14 feuilles imprimées ont été payées par l'Académie et sont encore chez M. Chastanier, donc non utilisées. M. l'abbé Grange fait plusieurs propositions dont la suivante est acceptée. Les 40 pages qui manquent seront imprimées ; le prix à 150 fr. la feuille sera de 375 fr. dont l'Académie paiera 200 fr. et M. l'abbé Grange 175 fr., sous cette

réserve qu'en cas de dépassement des 40 pages prévues, la dépense supplémentaire sera supportée toute entière par l'auteur,

M. le *Président* a reçu la lettre suivante à laquelle pleine satisfaction sera donnée.

Lille, le 25 février 1922.

Monsieur le Président,

En réponse à votre aimable lettre, j'ai l'honneur de vous faire savoir qu'il nous sera très agréable de recevoir tout ce que vous voudrez bien nous adresser de vos publications.

Je vous serais reconnaissant de vouloir bien les faire parvenir le port dû petite vitesse à l'adresse suivante : Monsieur le Président de la Commission historique du département du Nord. Place de l'Université. Lille,

Veillez agréer, Monsieur le Président, avec nos remerciements, mes salutations empressées.

Pour le Président,

VANYCK.

Membre de la Commission,

Bibliothécaire en chef de l'Université.

M. Raoul Stoupan adresse à la Compagnie une notice sur les *Dieux de la Fontaine* avec appréciation de critiques.

M. *Henri Tuffier* correspondant fait part de la naissance de sa fille Anne Marie Alice.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre résidant. Après constatation par M. le Président de l'accomplissement des formalités requises, l'inscription du nom du candidat sur le registre à la date du 10 février, le rapport de M. *Coulon*, ancien président sur les titres du candidat, le scrutin est ouvert. A l'unanimité des 27 membres pré-

sents, M. *Edouard Bret*, numismate est élu membre résident.

M. *Jean Bosc* a donné au Musée du Vieux-Nîmes et présente à l'Académie un bouton de l'époque révolutionnaire pour l'avoir lui-même reçu d'une famille de Lédignan qui possède la parure complète.

La gravure est un travail très fin et original. Des diverses explications du sujet, M. *Bauquier* préfère celle qui a été suggérée par M. le docteur *Pourtal* ; le personnage à genoux n'est autre que *Necker* : Louis XVI assis sous le dais royal remet ses lettres de nomination au premier protestant appelé au pouvoir, tandis que l'archevêque *Loménie de Brienne*, en souvenir de la conduite dissolue de l'ancien ministre, s'enfuit sur un pachyderme.

On a rappelé qu'à sa mort, un cochon fut brûlé sur la place de Grève.

M. *Jean Bosc* a extrait d'un recueil qui pourra s'appeler le Rétable des Saisons, deux pièces : le Printemps et l'Hiver, qu'il a lues à l'Académie, en les accompagnant d'une poésie d'un autre genre : « Nous partirons tous deux ».

Enfin M. *Fabre* lit de nouveaux sonnets de M. *Raymond Février* : La Sainte Baume, le Rêve et la Vie, Promenades en mer, un soir à Cannes.

*Séance du 24 mars 1922*

---

Présents : MM. Margier, *président*, Delamare, Laver-gne, chanoine Bonnefoi, Coulon, Puech, Raphel, Bosc, chanoine Durand, Peyron, Kahn, Roux, chanoine Bas-coul, Eloy Vincent, général d'Entraigues, Cabanès, Giran, Terrin, de Villeperdrix, Bauquier, Espérandieu, Costier, chanoine Brunel, de Loye, Bret, *membres rési-dants*, E. Reinaud, *secrétaire perpétuel*.

Le procès verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. *Portal* s'excuse de ne pouvoir assister à la séance de ce jour.

M. le *Président* procédant à la réception de M. Bret s'exprime comme suit :

Monsieur,

Je suis heureux de vous souhaiter la bienvenue au sein de notre Compagnie et je puis vous assurer que vous y êtes accueilli par d'unanimes sympathies. Vous n'y ren-contrerez que d'excellents confrères, parmi lesquels vous comptez déjà beaucoup de bons amis, qui vous sont depuis longtemps étroitement unis par la communauté des goûts et des études et une féconde collaboration. Dans nos réunions où les lettres, les sciences et les arts ont également droit de cité, où l'histoire et l'archéologie alter-nent avec la littérature et la philosophie, où la poésie vient parfois nous distraire et nous reposer de plus gra-ves travaux, votre esprit trouvera une diversion aux sou-

cis des affaires et des plaisirs de l'ordre le plus délicat et le plus élevé. Vous connaîtrez vite et vous goûterez le charme des relations sûres et cordiales, et vous pourrez bientôt vous convaincre que l'harmonie la plus parfaite règne parmi nous, et qu'elle ne saurait être sérieusement troublée par la diversité des opinions, l'ardeur que quelques-uns mettent à défendre les leurs, la vivacité même de quelques discussions. Vous aurez la plus entière liberté pour exposer vos théories, et si parfois vous voyez celles qui vous sont les plus chères vivement combattues, si vous avez à les défendre avec une égale énergie, cette lutte courtoise n'altérera en rien la cordialité de vos rapports avec des adversaires d'un moment, qui vous auront peut-être vivement poussé et à qui vous aurez riposté de même. Ce spectacle pourrait nous être donné quelquefois, car je sais qu'en entrant à l'Académie, vous vous proposez d'y travailler, que vous y trouverez des savants archéologues (et vous êtes archéologue aussi), que les archéologues ne sont pas toujours d'accord entre eux et qu'ils tiennent fortement à leurs idées.

Votre place, Monsieur, était depuis longtemps marquée ici au milieu d'eux. L'Académie de Nîmes ne pouvait pas rester indifférente aux services que vous avez rendus à la noble science des Antiquités et à notre illustre Cité. C'est une heureuse fortune pour elle de vous ouvrir ses rangs. Vous êtes de ceux, trop rares aujourd'hui, qui savent ne pas se laisser entièrement absorber par les intérêts matériels et le souci des affaires. Tout en dirigeant avec activité une importante entreprise industrielle, vous avez su faire leur part, et des plus larges, aux choses de l'esprit. Cette part de votre esprit, et aussi de votre cœur, la meilleure sans doute, vous l'avez donnée à la Numismatique. De bonne heure vous vous êtes épris de cette science, sœur de l'archéologie et de l'histoire, qui a toujours compté dans notre région de si nombreux adeptes et qui a inspiré à ses fidèles l'amour le plus passionné et le culte le plus fervent. Vous lui avez consacré tous vos loisirs et trouvé en elle les jouissances les plus pures. C'est une science austère, mais pleine d'attraits ; et en

parlant d'elle, le souvenir de notre grand Séguier revient à ma mémoire. Permettez-moi de saluer ce grand nom au passage. Séguier s'était révélé numismate dès l'âge de dix ans ; sa vocation lui fut dévoilée à lui-même par une médaille d'Agrippa qu'il avait gagnée en jouant avec un de ses camarades. L'enfant n'eût plus dès lors qu'une pensée, se procurer des médailles antiques, augmenter sa modeste collection. Il y consacrait toutes ses ressources d'écolier et comme elles étaient fort maigres, il vendait ses effets personnels et jusqu'à son linge, même celui qui lui était le plus nécessaire. Une nuit il se fit descendre au fond d'un puits où des ouvriers avaient découvert quelques vieilles monnaies. L'homme devait brillamment tenir les promesses de l'enfant. L'écolier studieux qui manifestait des goûts si précoces et si vifs pour étude plutôt aride, devint l'un des plus grands savants de son temps, vous savez dans combien de branches différentes. Mais il garda pour la science qui avait charmé ses jeunes années, une prédilection marquée ; durant sa longue existence, dans ses voyages à travers l'Europe, pendant son séjour en Italie, dans sa paisible retraite du faubourg des Carmes à Nîmes, il ne cessa d'amasser des trésors numismatiques, précieux vestiges des peuples disparus et à 80 ans passés il enrichissait encore avec amour son admirable médaillier.

Vous me pardonnerez cette digression qui ne m'a pas écarté de mon sujet et qui me ramène à vous. Vous avez, en effet, suivi les traces de votre illustre devancier. Je ne sais si vous êtes jamais descendu au fond d'un puits pour y rechercher des médailles ; vous auriez bien été sans doute capable de le faire et peut-être l'occasion seule vous a-t-elle manqué ; mais je sais que comme Séguier pendant toute votre vie vous avez poursuivi, avec une inlassable patience, la recherche de ces belles monnaies antiques qui sont souvent des œuvres d'art en même temps que des documents historiques, ne reculant devant aucune démarche, ni devant aucune fatigue pour acquérir quelque pièce rare. Vous avez ainsi réuni une des plus belles collections de notre ville et de notre Midi romain,



où l'on en compte beaucoup de remarquables, et qui sont autant que Rome et l'Italie elles-mêmes, cité et terre classique de l'Archéologie. Chez vous, comme chez le grand savant nimois, le goût de ces choses n'est pas un simple passe-temps, un agréable emploi de ses loisirs, encore moins une manie de collectionneur qui éprouve une joie puérile à disposer avec art et symétrie, sur des coussins de velours, de petits disques de métal dont il ne sait souvent ni distinguer les effigies ni lire les inscriptions. Vous n'êtes pas de la race de ces amateurs superficiels. Vous avez considéré l'étude des monnaies et des médailles comme une grande et noble science, auxiliaire de l'histoire dont elle éclaire parfois d'une lueur inattendue certains événements obscurs. Aussi à votre riche collection vous avez voulu joindre une importante bibliothèque composée d'ouvrages spéciaux dont quelques-uns sont des plus rares. Vous avez ainsi sous la main de merveilleux instruments de travail. Et ces instruments en bon et habile ouvrier, vous ne les avez pas laissés chômer et les travaux sortis de votre plume nous ont prouvé que vous saviez vous en servir. Nous savons que d'autres travaux pleins d'aperçus ingénieux, de vues nouvelles et originales, reposent dans vos tiroirs.

Nous espérons que vous les en ferez bientôt sortir et que l'Académie en aura les prémices. En nous donnant le fruit de vos recherches, œuvres consciencieuses et intéressantes, vous atténuerez un peu les regrets que nous a laissés la perte de l'excellent confrère que vous remplacez et qui ne peut pas être oublié. Permettez-moi de lui adresser, en passant, dans sa calme mais laborieuse retraite, le souvenir affectueux de la Compagnie.

Nous sommes certains d'avance, Monsieur, que nous pourrons sans discrétion vous mettre à contribution et que nous ne ferons jamais un vain appel à votre concours. Vous n'êtes pas, en effet, un savant jaloux, réservant sa science à lui seul. Non, vous n'avez pas seulement cherché dans l'étude des antiquités des satisfactions personnelles et égoïstes ; vos concitoyens ont largement bénéficié de vos connaissances en numismatique, en archéolo-

gie, en histoire. Je pourrais rappeler votre collaboration avec le regretté Gondard et l'assistance que vous lui avez prêtée pour le classement du beau médaillier dont Nîmes s'enorgueillit. Je pourrais parler du vol de la Maison-Carrée. Il est encore présent à toutes les mémoires. Une nuit des malfaiteurs s'introduisent dans le vénérable monument ; au matin l'on constate que presque toutes les richesses numismatiques qu'il renfermait ont disparu. C'était un désastre, une catastrophe irréparable. Quelques temps après, par un hasard qui tenait du prodige, monnaies et médailles étaient retrouvées cachées dans un endroit désert de nos garrigues ; elles étaient toutes en vrac dans un sac et les voleurs qui n'étaient, sans doute, pas des numismates, avaient négligé de conserver les étiquettes, et il y avait plusieurs milliers de pièces de tous les temps et de tous les pays. Il allait donc falloir se livrer à un immense travail pour les classer de nouveau ; le Conservateur était désespéré ; il reculait devant la grandeur et la difficulté de la tâche. Mais vous, vous n'avez pas hésité à l'entreprendre et en peu de temps vous avez réussi à la mener à bonne fin ; nos précieuses monnaies ont repris leur place dans leurs vitrines, et à cette occasion, votre collection s'est enrichie d'une médaille qui, pour n'être pas antique, n'en a pas de moins de prix pour vous, car elle est la juste récompense du service rendu à notre Cité. Je pourrais parler aussi de la Commission Municipale d'Archéologie qui depuis de longues années profite de votre science et de votre compétence et aussi de l'École Antique, qui, dès sa fondation, a fait appel à votre concours dont elle apprécie la valeur. Plus récemment le Comité d'organisation du Congrès de la Rhodania, qui se tiendra prochainement dans cette ville, vous a placé à sa tête, et sans votre impulsion, avec l'aide de quelques collaborateurs dévoués, le succès est assuré à ces Assises solennelles dont les sciences archéologiques dans notre région, sont appelées à retirer le plus grand profit,

Mais avais-je besoin de rappeler vos travaux et vos titres, qui sont assez connus de tous. Aujourd'hui l'Aca-

démie de Nîmes ouvre un nouveau champ à votre activité, vous pourrez y rendre de nouveaux services à la Science et à votre Pays.

M. Bret répond en ces termes :

Monsieur le Président,  
Messieurs,

Ce n'est pas sans une certaine hésitation que j'acceptais l'offre aimable qui m'avait été faite par plusieurs de vos confrères de solliciter l'honneur de venir siéger dans votre docte assemblée.

N'allais-je pas occuper la place d'un plus qualifié que moi ? Étais-je muni d'un bagage scientifique suffisant ?

Mais je connaissais depuis longtemps l'exquise courtoisie qui régnait dans cette enceinte ; je savais la bienveillance avec laquelle vous receviez les nouveaux élus, et je désirais ardemment goûter le charme de vos intéressantes communications.

Ces raisons me donnèrent le courage nécessaire pour affronter vos suffrages.

Vous me les avez accordés largement, et pour vous en remercier, Messieurs, je ne me présente point aujourd'hui, devant vous, les mains chargées de fleurs pour vous en tresser des couronnes, et je n'emploierai pas de mots trop pompeux qui blesseraient votre modestie bien connue.

Un simple coup d'œil jeté sur la liste de vos membres montre au moins averti que, s'il y a parmi vous quelques savants, toujours rares, et véritablement dignes de ce nom, vous êtes du moins tous des intellectuels, travailleurs infatigables, occupant vos loisirs à l'étude si attrayante de notre histoire locale, de nos vieux usages, au maintien de la langue greco-latine de nos pères si sonore et si imagée.

Sous votre toit hospitalier, dans une atmosphère de calme et de sérénité ; vos membres, oubliant les bruits du dehors, viennent apporter, comme les abeilles apportent à la ruche le pollen des fleurs de la vallée, le fruit de leurs

labeurs et de leur veillées. Dans un accord parfait les représentants les plus éminents de tous nos clergés y travaillent en commun avec les plus lettrés de nos magistrats et de nos gloires militaires locales. Professeurs, avocats, docteurs en médecine, tous les amoureux du Vieux-Nîmes se sont donné rendez-vous ici, où, comme dans la ruche, tout le monde travaille. Vous vous êtes jalousement attaché les érudits qui gardent avec un soin vigilant notre belle bibliothèque, nos richesses archéologiques incomparables, nos collections ethnographiques et zoologiques qui sont une des parures de notre Cité.

Les Beaux-Arts vous ont envoyé des artistes délicats maniant aussi bien la plume que le pinceau. Enfin, pour faire un tout parfait, l'industrie, le commerce et l'agriculture, richesse de notre pays y ont des représentants lettrés et autorisés.

Pour vous reposer, Messieurs, des lourdes charges de vos saints ministères, des responsabilités de vos arrêts, des duretés de vos labeurs quotidiens, des soucis de vos affaires, souvent difficiles à notre époque, pour charmer les loisirs de votre retraite, selon vos goûts, vous cultivez les muses ou la philosophie, vous étudiez la vie des animaux ou des plantes de notre région, vous fouillez nos vieilles archives pour faire revivre quelques pages oubliées de notre histoire, ou penchés sur de vieilles pierres vous cherchez à déchiffrer les énigmes qu'elles nous cachent, vous voulez enfin connaître le passé de nos monuments, de nos ruines qui font l'admiration du monde entier et de notre ville un véritable musée.

La numismatique, cette sœur de l'histoire, fut aussi pour moi un délassement aux nombreux soucis de mes occupations ; elle me vaut aujourd'hui l'insigne honneur de siéger parmi vous, et, me permettra peut-être, humble manœuvre, d'apporter ma petite pierre à l'édifice.

Il me semble aussi, Messieurs, que j'entre chez vous sous d'heureux auspices n'ayant pas le devoir toujours pénible de faire l'éloge d'un des vôtres disparu. Celui dont je vais occuper le fauteuil fut un de ces magistrats consciencieux dont je parlais tout à l'heure et qui se délas-

sait de la lourde responsabilité de sa charge en étudiant l'histoire de notre ancienne juridiction et des divers palais où ses devanciers avaient, depuis des siècles, tenu leurs assises. Venu d'un département voisin dont il connaissait à fond toute l'histoire, il s'est fait, en arrivant chez nous « *Enfant de Nîmes* ». Dans une de vos séances publiques il exaltait avec éloquence les beautés de sa ville d'adoption. Aucun des nombreux auteurs qui ont écrit sur Nîmes ne lui était inconnu et sa notice sur le Palais de Justice est venu enrichir d'un ouvrage précieux la liste déjà longue de nos documents nîmois.

Je salue en lui le savant aimable et mes meilleurs vœux l'accompagnent dans sa nouvelle résidence, où il emploiera j'en suis certain, les loisirs de sa retraite et son infatigable activité à faire revivre quelques pages ignorées de l'Histoire du Comtat.

Et maintenant, Monsieur et cher Président, laissez-moi vous remercier des termes trop flatteurs dont vous avez salué mon entrée chez vous et de vous demander, ainsi qu'à vous, Messieurs et chers confrères, de m'asseoir humblement parmi vous pour goûter en paix le charme de vos communications et prendre part à vos intéressants travaux.

M. le *Secrétaire* donne lecture d'une lettre de M. Jouve et des remerciements de M. l'abbé Grange.

Enfin il lit une nouvelle lettre de M. F. Masson, secrétaire perpétuel de l'Académie française, remerciant la compagnie de sa collaboration pour l'attribution départementale du legs annuel Cognacq de 25.000 fr. à une famille de neuf enfants et lui demandant son concours pour une nouvelle dotation de dix mille francs attribuable chaque année à cent jeunes ménages de 30 ans ayant cinq enfants légitimes.

M. *Trial* lit ensuite une étude sur la justice immanente.

Lorsque, pour rassurer les consciences, on parle de justice immanente, de quelle justice s'agit-il ? Evidem-

ment de la justice distributive qui rend à chacun selon sa conduite et ses œuvres, redresse les torts, répare les iniquités, punit les méchants et récompense les bons. Or, cette justice, à quel être est-elle immanente ? A l'intérieur de quoi ou de qui réside-t-elle de manière à ne pouvoir en être séparée ? Evidemment, elle n'est immanente ni à la nature, ni à la succession des événements, à l'histoire ; ni aux individus, ni aux peuples ! Elle n'est immanente à rien, à personne. Par suite, l'expression de justice immanente semble n'avoir été inventée que pour remplacer celle de justice de Dieu. Mais, elle ne la remplace pas.

Enfin M. le chanoine *Bascul* entretient l'Académie de la famille de Bausset, originaire d'Aubagne, alliée aux plus illustres maisons de Provence. Plusieurs de ses membres se distinguèrent dans l'armée, la magistrature et la diplomatie. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, Pierre de Bausset partit pour les Indes françaises où il épousa une jeune créole dont il eut de nombreux enfants, entr'autres Louis François, futur évêque d'Alais. A Pondichéry, Dupleix utilisa son sens diplomatique dans plusieurs circonstances critiques soit vis-à-vis des nababs indiens, soit à l'encontre des anglais rivaux, dangereux et opiniâtres des colons français. Pierre de Bausset seconda de son mieux le grand administrateur et travailla encore sous Godehen et de Lally la très petite monnaie du grand homme destitué. Il rentra en France en 1859 après avoir assisté aux premiers succès et aux malheurs de Lally.

---

*Séance du 7 avril 1922*

---

Présents : MM. Margier, *président*, Fabre, Delamare, chanoine Bonnefoi, Coulon, Puech, Raphel, Bosc, chanoine Durand, Peyron, Kahn, Roux, Coste, Eloy Vincent, général d'Entraigues, Cabanès, Mazel, de Villeperdrix, Greif, Bauquier, Espérandieu, Costier, *membres résidants*, Gal, *membre non résidant*, E. Reinaud, *secrétaire perpétuel*.

Le procès verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le *Président* communique le programme du 55<sup>e</sup> congrès des sociétés savantes de Marseille auquel il assistera, et d'autre part le sujet du concours de la Société des Sciences, Lettres et Beaux-Arts de Marseille : Etude sur le littérateur Paul Arène (1000 fr.).

M. Ferdinand Boyer fait hommage à l'Académie de son étude sur la Princesse des Ursins à Rome et M. Espérandieu de la brochure : la Tourmagne.

M. Cabanès annonce à la Compagnie que son pupille M. Arnaud a obtenu le certificat de chimie avec la mention bien.

Enfin lecture est donnée de la lettre de M. Ducamp, membre honoraire.

Montpellier, le 24 décembre 1921.

Monsieur le *Président*,

L'Académie du Gard, en m'admettant parmi ses membres, me fait un honneur très grand et j'en exprime ma profonde gratitude à votre Société savante, l'une des plus anciennes Académies de France, comme aussi l'une de celles dont l'éclat est resté le plus constant.

Veillez bien agréer, Monsieur le Président, l'hommage de mon cordial dévouement.

DUCAMP.

M. *Jules Gal* lit une nouvelle poésie languedocienne de M. Guérin : « Uno vido », vibrante d'accent, de sincérité et de désolation.

M. *Bosc* rend compte d'une œuvre de M. Albert Roux : « Rafa, pensada d'un paysan », où soit en prose, soit en vers simples et touchants, il chante le pays de Sanilhac, il adjure ses amis de ne pas abandonner la terre, il vante les enfants et les moyens d'être heureux.

M. le général *d'Entraigues* analyse l'œuvre de M. André Bellot, le poète nimois sourd et aveugle qui, quoique privé de deux fenêtres ouvertes sur la terre, n'en chante pas moins l'épopée de la guerre en 15 chants sous ce titre « Fleurs de sang ».

Reprenant après M. Trial la formule de Gambetta : «... Une justice immanente », M. Eloy Vincent en montre d'abord la beauté graphique et la sonorité, puis l'âme expressive et, après avoir rappelé les circonstances de son apparition, souligne l'effet qu'elle produisit en France et en Europe.

Comparant l'éloquence académique des assemblées de la Restauration et de la Monarchie de juillet avec l'éloquence politique actuelle, il montre que la parole publique qui s'adresse maintenant à la vraie foule est affaire de chaleur expressive et non de syntaxe ou de philosophie consacrée.

Après avoir tracé le portrait de quelques grands orateurs morts depuis la guerre, de Mun, Jaurès, Camille Pelletan, Denis Cochin. M. Eloy Vincent conclut que l'harmonie la plus féconde n'est pas dans un fade concert de conceptions identiques, mais dans l'expression sincère et mesurée des hautes divergences, dominées par un sentiment profond d'estime et de respect réciproque.



Séance du 28 avril 1922

---

Présents : MM. Margier, *président*, Delamare, chanoine Bonnefoi, Puech, Raphel, Bosc, chanoine Durand, Peyron, Kahn, Roux, de Valiavieille, chanoine Bascoul, Eloy Vincent, général d'Entraigues, Cabanès, Giran, Mazel, Greif, de Loye, Bret, *membres résidants*, E. Reinaud, *secrétaire perpétuel*.

M. de Villeperdrix s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

Les deux membres de l'Académie qui, au dernier Congrès de Marseille, viennent d'être promus Officiers de l'Instruction publique reçoivent les compliments de leurs confrères : MM. Margier et Prosper Falgairolle.

Sous ce titre : Electricité, théorie nouvelle d'après des expériences récentes, M. le chanoine Bonnefoi établit un parallèle entre la théorie des fluides et la théorie des granules. Il énumère les expériences successives que chacune de ces théories a cherché à interpréter, notamment celles qui ont mis en évidence les granules de la matière de l'électricité, de l'énergie. Des applications pratiques très intéressantes et très utiles en découlent : transmission des ondes hertziennes, soins des malades et des blessés, carburant pour machine à vapeur et moteur à combustion, etc.

M. Elie Peyron a été prié par M. L. Chazel, de Nîmes, de donner son appréciation sur un travail de quatre-vingts

pages que M. Chazel a récemment découvert dans ses papiers de famille et qui a pour titre : « Manuscrit venu de Sainte-Hélène ». Il indique la solution, à laquelle il s'est arrêté, d'un problème qui se pose depuis 105 ans.

C'est, selon lui, la copie d'une brochure en français parue à Londres en 1817, et qui, à l'époque, eut un énorme succès. Elle se présentait sous la forme d'une autobiographie de Napoléon I<sup>er</sup>. Mais elle n'est pas de lui ; il ne pense pas qu'elle soit davantage du genevois Lullia de Châteauevieux, à laquelle le « Larousse illustré » l'attribue, car, de l'aveu de Frédéric Masson, cet agronome suisse n'avait jamais vu l'empereur.

M. Peyron se range à l'avis du général Gourgaud qui croyait que l'auteur en est le maréchal Marmont, duc de Raguse. Il appuie sa thèse sur un passage du Manuscrit, qui a été confirmé par les Mémoires de Mme de Boigne.

---

*Séance du 12 mai 1922*

---

Présents : MM. Margier, *président*, Fabre, Delamare, chanoine Bonnefoi, Coulon, Puech, Bosc, chanoine Durand, Peyron, Kahn, Roux, Cabanès, Giran, Mazel, Greif, Espérandieu, chanoine Brunel, *membres résidants*, E. Reinaud, *secrétaire perpétuel*.

Excusé M. *Raphel*.

M. le *Président* lit une lettre de M. le Préfet invitant les membres de l'Académie à assister le 24 mai, à 10 heures, à la fête de Jeanne d'Arc sur l'Esplanade. Il lit ensuite une lettre de M<sup>me</sup> Marthe Borély demandant le patronage de l'Académie pour une conférence de M. Maurin, professeur à la Faculté de Droit, sur la réforme du mariage. L'Académie pense qu'à raison de l'impossibilité de disposer de la galerie Salles dans la première quinzaine de juin, le mieux serait d'attendre le mois d'octobre.

M. *Jean Puget*, correspondant, offre en hommage, à la Compagnie, une brochure intitulée : de quelques faits historiques advenus dans la région d'Uzès.

Un travail adressé par M. Paul de Cazeneuve sera transmis à M. Bret pour rapport.

M. *Jean Bosc* lit un travail de M. *Marcel Fabre*, correspondant, sur la réaction thermidorienne et la liquidation de la terreur à Uzès ; C'est la suite des études de M. Fabre sur la période révolutionnaire dans cette ville, études puisées aux meilleures sources et écrites avec la sagacité et l'impartialité d'un véritable historien.

M. *Giran* lit ensuite son travail sur la loi de 8 heures, son historique s'étend à l'étude de ce principe nouveau chez les différents peuples ; il en décrit l'application plus ou moins stricte ou libérale suivant les tempéraments des nations et les conséquences qui ont été souvent critiquées, soit que la formule soit trop sévère, soit que le principe ne comporte pas un assez grand nombre de dérogations.

Enfin M. *E. Reinaud* donne lecture de 8 sonnets sur des sujets divers de M. *Emile Granier*, correspondant, dont plusieurs seront lus à la séance publique.

---

*Séance du 26 mai 1922*

---

Présents : MM. Margier, *président*, Delamare, chanoine Bonnefoi, Coulon, Puech, Raphel, Bosc, chanoine Durand, Kahn, M. Reynaud, Coste, de Vallavieille, général d'Entraigues, Cabanès, Bauquier, Greif, Bret, *membres résidents*, E. Reinaud, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le *Président* fait l'éloge funèbre de M. de Villeperdrix, archéologue et numismate, bibliothécaire-archiviste de l'Académie. Le discours prononcé à ses obsèques paraîtra dans les Mémoires.

M. Eloy Vincent a adressé à M. le *Président* la lettre suivante :

Nîmes, le 24 mai 1922.

Monsieur le *Président*,

J'obéis à une tradition maintenant bien assise en demandant à l'Académie d'accorder cette année, comme les précédentes à la *Société Félibréenne de Nemausa* un prix destiné à récompenser une des bonnes poésies en Langue Française présentées au concours de 1922.

Il est certainement superflu d'énumérer à nouveau les excellentes raisons qui légitiment cette demande et nous font espérer pour elle l'accueil constamment favorable de l'Académie.

Permettez-moi cependant de vous signaler que le *prix de l'Académie de Nîmes* est regardé comme une institution par les poètes régionaux.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, et de faire agréer aux membres de l'Académie, avec mes remerciements renouvelés l'hommage des meilleurs sentiments de « Nemausa ».

ELOY VINCENT,  
Président de « Nemausa »

L'Académie vote en faveur du concours poétique de Nemausa un prix de la même importance que l'an dernier.

Pour l'impression des Mémoires, la Compagnie donne au Bureau le soin de régler la question au mieux de ses intérêts.

M. le *Président* fait au nom de la Commission Jules Salles le rapport sur le prix de l'année : il est attribué à M. André Bellot, poète aveugle et sourd pour son dernier livre de vers : *Fleurs de sang*.

M. le *Président* lit ensuite le discours destiné à la séance publique : Un naturaliste nimois au XVIII<sup>e</sup> siècle ; Jean François Séguier.

Enfin l'Académie entend la lecture d'un travail de M. de Cazeneuve, contrôleur en chef du service de la garantie des métaux précieux, sur les poinçons de la Monnaie dans leurs rapports avec l'art et la numismatique, travail suivi des réflexions critiques de M. Bret.

---

Séance du 9 juin 1922

---

Présents : MM. Margier, *président*, Delamare, chanoine Bonnefoi, Coulon, Raphel, Trial, Bosc, chanoine Durand, Peyron, Kahn, Roux, Cabanès, Giran, Portal, Greif, chanoine Brunel, Bret, *membres résidants*, E. Reinaud, *secrétaire perpétuel*.

M. Bauquier est excusé.

Le procès verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le *Président* lit une lettre de l'Institut colonial et une autre du Comité International de secours à la Russie. L'Académie désigne son président pour la représenter à la Commission du Legs Boucher de Crévecœur de Perthes.

M. Jean Bosc lit son compte rendu de l'année 1921.

M. Greif fait un long et très intéressant compte rendu de l'ouvrage de M. Trial, sur la philosophie de Gourd, il insiste sur les rapports de la science, de la morale et de la religion avec la philosophie. M. Trial lui adresse ses meilleurs remerciements.

Enfin M. le chanoine Durand donne lecture d'une note de M. l'abbé Chailan, sur Psalmodi, avec photographies à l'appui.

La date de la séance publique n'étant pas définitivement fixée, l'Académie laisse, à son bureau, le soin de la convoquer.

*Séance du 23 juin 1922*

---

Présents : MM. Margier, *président*, Delamare, Coulon, Raphel, Peyron, Kahn, Roux, Cabanès, Giran, Romieu, *membres résidants*, E. Reinaud, *secrétaire perpétuel*.

Le procès verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Madame Mazauric annonce à l'Académie que sa fille vient d'obtenir le diplôme d'études supérieures, avec son mémoire sur la politique religieuse d'Henri I<sup>er</sup> (mention très bien).

M. le *Président* fait part du décès, à Beaucaire, de Monsieur *Valère Pagès*, membre non résidant, et prononce son éloge funèbre.

Messieurs,

Depuis sa dernière réunion l'Académie a été éprouvée par un nouveau deuil. Un de ses membres non résidants, M. Valère Pagès, notaire honoraire à Beaucaire, est décédé dans cette ville, à l'âge de 80 ans, après une longue vie de travail, de probité, d'honneur et de charité, entouré de la considération universelle, regretté de tous ses concitoyens, pleuré des pauvres et des malheureux comme de ses amis et des membres de sa famille. Ses obsèques ont eu lieu dimanche, à Beaucaire, au milieu d'une nombreuse affluence. Notre excellent confrère, M. de Vallavieille, qui était son ami, avait bien voulu accepter d'y représenter l'Académie et de dire, au nom de la Compagnie, quelques paroles d'adieu devant le cercueil du



regretté défunt. Malheureusement, à la dernière heure, un empêchement imprévu ne lui a pas permis de remplir sa mission. Ce soir votre Président a le devoir de donner un souvenir au confrère que nous venons de perdre et d'adresser les condoléances de notre Compagnie à sa famille, particulièrement à son frère M. Joseph Pagès, et à son neveu, notre sympathique confrère, M. le docteur Reynaud.

M. Valère Pagès appartenait à l'Académie de Nîmes au titre de membre non résidant depuis le 26 février 1917. Bien qu'il y comptât déjà plusieurs amis, le peu de temps pendant lequel il a été des nôtres n'a pas permis à la plupart d'entre nous de le connaître et de l'apprécier comme il eût mérité de l'être. Ceux qui connaissaient sa vie savaient à quel degré il honorait notre Compagnie et combien il lui était attaché. M. Pagès avait exercé pendant dix ans, de 1870 à 1880, dans la ville de Beaucaire, la profession, estimée entre toutes, de notaire. On l'a dit depuis longtemps, le notaire est le conseiller des familles, en contact permanent avec toutes les classes de la population, dépositaire de tous les secrets, le notaire remplit, surtout dans les campagnes et les petites villes, un rôle social des plus utiles et des plus élevés. Nous pouvons nous imaginer de quelle façon M. Pagès, qui était un homme de conscience et de devoir, a rempli ce rôle, quel bien il a fait autour de lui, quels services il a rendus, surtout à la partie la plus humble et la plus intéressante de sa clientèle, vigneronns de la plaine, bûteliers du Rhône, vanniers des rives et des îles du grand fleuve. Lorsqu'après quelques années entièrement consacrées à l'exercice d'une profession difficile et souvent ingrate, il eût cédé son office, il aurait eu le droit de goûter, quoique jeune encore, le repos dans le charme d'une retraite studieuse. Esprit cultivé, ami des lettres, possesseur d'une belle bibliothèque, il aurait pu, au milieu des livres choisis, dans la compagnie des grands écrivains et des grands penseurs, historiens, romanciers, poètes, couler doucement ses jours dans d'aimables loisirs. N'est-ce pas l'uni-

que ambition de beaucoup d'hommes arrivés au terme de leur carrière et sur le déclin de leur vie? Mais, lui, ne voulait pas d'une existence agréable, mais égoïste et inutile à ses semblables. Propriétaire d'importants vignobles, il se consacra avec passion et succès à la viticulture et ne tarda pas à devenir l'un des viticulteurs les plus distingués de la région, recherchant sans cesse des améliorations, introduisant de nouvelles méthodes et faisant largement profiter ses concitoyens de sa science et de son expérience. Par les progrès qu'il a réalisés dans cette branche si importante de l'agriculture méridionale qui nourrit et retient à la terre une si nombreuse population, il a rendu à son pays d'éminents services et non seulement dans l'ordre matériel, mais aussi dans l'ordre moral. Il a apporté, par ses nouveaux procédés de culture et de vinification plus de prospérité et de bien être, et par l'exemple de sa vie, plus de moralité et de dignité, aux populations rurales au milieu desquelles il vivait. C'est ainsi que je me représente la mission sociale du grand propriétaire terrien, et c'est en la remplissant noblement que celui-ci justifie et peut se faire pardonner la possession des biens qu'il ne tient souvent que de la naissance ou d'un heureux hasard. Suivant une belle parole, l'homme riche, le possesseur des biens de ce monde, n'est que l'Intendant de Dieu sur la terre, et il semble bien que notre confrère cherchait, par ses actes, à réaliser pleinement cette maxime. L'exploitation de ses domaines ne pouvait suffire à son activité, ni surtout satisfaire les besoins de son âme. Quel que fut l'amour qu'il portait à sa terre il n'y avait pas mis tout son cœur, et s'il aimait aussi les belles lettres, il leur préférait les bonnes œuvres. Il chérissait les pauvres, les humbles, les déshérités et leur consacrait une bonne partie de son temps et de ses ressources. Dans sa petite ville il n'est point d'œuvre, charitable, religieuse, sociale, à laquelle il n'ait collaboré et qui n'ait éprouvé son dévouement et sa générosité. Mais sur ce point nous avons le devoir de nous montrer discret, la charité n'est point bruyante et la main qui répand les aumônes aime à se cacher.

Dans les dernières années de sa vie, M. Pagès fut cruellement éprouvé par la maladie et la souffrance ; il supporta ces épreuves avec un courage et une résignation qu'il puisait dans une foi religieuse sincère et profonde. Mais une dernière, plus cruelle que toutes les autres lui était réservée ; il y a un an à peine la compagne de sa vie lui était enlevée par la mort ; son cœur était brisé ; le corps affaibli par la maladie et par son grand âge, il ne put surmonter sa douleur, et depuis le coup qui l'avait terrassé, il ne fit que décliner et l'on pouvait prévoir qu'il ne tarderait pas à suivre dans la tombe l'épouse chérie qu'il avait perdue. Il est mort en chrétien, comme il avait vécu, avec les espérances éternelles que la foi faisait luire à ses yeux.

Je m'arrête, j'en ai peut être trop dit. Notre regretté confrère qui n'avait jamais cherché à faire parler de lui durant sa vie, aurait sans doute été fâché qu'on en parlât trop longuement après sa mort. Il n'aurait pas demandé un éloge académique, lui qui n'a eu d'autre ambition que de mériter qu'on dise de lui ce qui sera mon dernier mot et résume sa vie : Il a passé en faisant le bien.

M. Romieu s'excuse, retenu qu'il a été par les devoirs de sa profession, d'avoir été trop souvent absent des séances de 5 heures et remercie la Compagnie des compliments qu'elle lui a adressés à l'occasion de sa nomination dans la Légion d'honneur. Chargé de correspondre avec M. l'Ingénieur du poste T. S. F. de la Tour Eiffel il a reçu une réponse qui lui fait proposer le renvoi de la séance publique au 5 octobre ; M. Romieu est chargé d'avertir M. Laüt avec lequel les pourparlers seront repris en septembre.

M. Elie Peyron rend compte d'une étude parue dans la « Revue politique et parlementaire », en faveur du maintien de la loi française du 23 avril 1919 sur la journée de 8 heures. L'auteur de cette étude, M. Paul Devinat, déclare qu'il serait à la fois cruel et imprudent de revenir sur une réforme si désirée et si précieuse.

Cet auteur prouve que la loi de 8 neures est strictement appliquée en Allemagne, en Italie, en Belgique, notamment. Notre loi est d'une grande souplesse, des contrats collectifs cordialement consentis entre patrons et ouvriers peuvent servir de modèles aux règlements d'administration publique applicables à chaque industrie.

M. Peyron, élargissant le débat, montre sommairement en quoi consiste le problème des rapports du patronat et du salariat ; il préconise, comme solution, l'association du travail et du capital telle que Godin l'a conçue et réalisée au Familistère de Guise.

M. le Ministre du Travail est opposé à l'adoption de la proposition Isaac, tendant à la suspension de la loi pendant cinq ans. On doit souhaiter que le Parlement soutienne M. le Ministre, qui a prononcé dernièrement ces belles paroles : « Il faut laisser aux travailleurs un loisir suffisant pour qu'ils goûtent, dans le repos, le calme de la vie familiale ».

Lecture est ensuite donnée de deux fables patoises de M. P. E. Bigot : « La berugo, et l'ase besti de la pel doulioun ».

Enfin M. *Raphel* fait le compte rendu des fêtes de Nemausa à la Fontaine.

---

Séances du 7 juillet 1922

---

Présents : MM. Margier, *président*, Delamare, Lavergne, chanoine Bonnefoi, Coulon, Puech, Raphel, Bosc, chanoine Durand, Peyron, Kahn, Roux, Coste, de Vallavieille, chanoine Bascoul. Cabanès, Giran, Greif, Espérandieu, Costier, de Loye, Bret, *membres résidants*, E. Reinaud, *secrétaire perpétuel*.

Le procès verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. *Bauquier* s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

Après rapport énumérant les titres du seul candidat porté au registre de présentation et constatation faite que toutes les formalités voulues par le règlement ont été observées, le scrutin est ouvert, il donne l'unanimité des suffrages à M. *Lacombe*, avocat.

M. *Elie Peyron* est ensuite nommé bibliothécaire-archiviste en remplacement de M. de Villeperdrix, décédé.

M. *Cabanès* fait une communication sur : « Un poisson inconnu : L'Anguille et sa reproduction ».

L'existence de ce poisson, si curieux, dont l'histoire est d'ailleurs unique parmi les poissons, comprend donc trois phases : La première dans les grands fonds marins, en plein Océan Atlantique, à l'origine du grand courant d'eau chaude du Gulf Stream, dans la mer des Sargasses et aux Bermudse, où la ponte et l'éclosion ont lieu en pleine eau dans des fosses marines de plus de 1.000 mètres de profondeur.

Les jeunes naissent à l'état de larves plates, transparentes comme du verre ; ils y séjournent deux ans ; la 3<sup>e</sup> année est consacrée à la métamorphose qui en fait des anguillettes de 7 à 8 centimètres de long, métamorphose compliquée qui s'opère au cours du voyage qu'elles font vers nos côtes continentales.

La deuxième phase est celle de la croissance : elle s'effectue dans les eaux continentales douces ou saumâtres. C'est au printemps qu'à lieu la montée des anguillettes appelées « Bouïrouns » par nos riverains du Rhône.

La troisième phase est celle du retour à la mer en vue de la ponte. Les émigrants ont pris un nouvel aspect, ils partent revêtus de leur parure de noces (ce sont les Anguilles argentées). Dès ce moment ils ne s'alimentent plus. C'est la « descente » ou « avalaison », qui a lieu en automne par mauvais temps.

On ignore si l'anguille continue à vivre ou meurt après la ponte. Mais elle ne nous revient jamais plus. Au point de vue pratique, si l'on considère, en outre, que ce poisson pond plus d'un million d'œufs, que les jeunes nous arrivent par millions et milliards, que jamais contrairement à ce qui se passe pour les autres poissons, il n'a été constaté que l'anguille diminuât, elle devrait être considérée comme gibier, poisson de passage, et capturée par tous les moyens possibles, sans inconvénient à l'époque du départ d'automne.

M. *Bauquier* a fait communiquer à l'Académie une lettre de Guizot à M. Emile Teulon, datée de Broglie, le 12 novembre 1827. Guizot n'était pas encore représentant du peuple, mais la lettre témoigne du vif désir de jouer au plus tôt un rôle politique.

M. le *Président* signale comme pouvant intéresser ses confrères plusieurs articles de Revue sur le Play et sur le régime économique de la sériculture.

La séance publique de l'Académie est renvoyée au mois

d'octobre après entente avec M. Laüt, directeur de la téléphonie sans fil à la Tour Eiffel. Il s'agit de faire entendre le concert de la Tour Eiffel le jour de la séance publique. Les détails d'organisation seront réglés par une Commission composée de MM. Margier, chanoine Bonnefoi, Bauquier, Romieu, Raphel et E. Reinaud.

L'Académie entre en vacances pour 3 mois.

---

Séance du 20 octobre 1922

---

Présents : MM. Margier, *président*, Fabre, Delamare, Lavergne, chanoine Bonnefoi, Coulon, Raphel, Trial, chanoine Durand, Peyron, Kahn, M. Reynaud, Roux, de Vallavieille, chanoine Bascoul, Eloy Vincent, Giran, Bauquier, Greif, Costier, chanoine Brunel, Bret, Lacombe, *membres résidants*, E. Reinaud, *secrétaire perpétuel*.

Le procès verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Excusés MM. Bosc et Cabanès.

Une lettre de M. Bosc informe la Compagnie que le Conseil Général a porté la subvention de l'Académie de 500 à 1.000 francs.

M. Albert Roux fait part de sa nomination comme *Mestré en gai sabé*.

M. le pasteur Boulle offre en hommage son poème des *Cloches*, M. Béraud son ode sur *La fon de Pradier* et M. Barton Perry : *Ce qu'est un collègue américain*.

M. le *Président* s'adressant à M. Lacombe, élu à la dernière séance, s'exprime dans ces termes :

Monsieur,

Les longs et pompeux discours de réception ne sont pas dans nos usages ; comme je ne veux pas rompre avec une tradition aussi excellente, je me bornerai à vous adresser, en toute simplicité, quelques mots de bienvenue



mais pour être exprimé ainsi, soyez assuré que notre accueil n'en est que plus cordial. L'Académie de Nîmes vous reçoit avec bonheur, elle vous attendait. Il me semble que depuis longtemps votre place était marquée dans les rangs de notre Compagnie, où vous appelaient les vœux de beaucoup de vos nouveaux confrères. Je me souviens qu'il y a quelques années, un confrère, qui n'est plus et qui est toujours regretté, avait, à diverses reprises, formé le souhait de vous voir un jour, dans un avenir prochain, occuper une place parmi nous. Il s'en était ouvert à plusieurs (et j'étais du nombre), et il accompagnait l'expression du vœu qu'il formulait des appréciations les plus flatteuses pour votre personne et pour votre talent. Il s'était proposé de se faire votre parrain. Mais vous aviez alors un défaut qui ne lui a pas permis de réaliser son dessein. C'est un défaut qu'ont possédé tous les membres de cette Compagnie, comme tous les autres mortels, dont ils se sont corrigés, hélas ! trop vite, et que généralement ils regrettent. Il est vrai que si vous étiez jeune par le nombre de vos années, la maturité de votre esprit, l'importance et la valeur de vos travaux nous faisaient dès lors espérer que le temps viendrait bientôt où nous pourrions accomplir le vœu de ce confrère disparu, qui était un de nos doyens et dont la parole était écoutée dans cette enceinte. En le faisant, nous avons tous éprouvé une joie profonde. Mais moi, Monsieur, qui étais uni à cet ancien confrère par des liens plus étroits de famille et d'affection, je me réjouis plus que tout autre de vous voir enfin au milieu de nous, et je me félicite tout particulièrement de devoir, par un heureux hasard, à ma charge éphémère, le privilège et le plaisir de vous accueillir ici et de vous y souhaiter la bienvenue au nom de tous. Ma satisfaction est partagée non seulement par les nombreux amis que vous comptez déjà parmi nous mais par tous vos nouveaux confrères. Lorsque votre nom, suivant nos statuts, fut proposé à nos suffrages, un murmure d'approbation s'éleva de tous les côtés de l'Assemblée et votre élection fut saluée par des applaudissements unanimes. C'est que nous connaissions tous la valeur de la recrue

que nous taisions en votre personne. Nous savions que vous étiez un grand laborieux et que vous nous arriviez avec un bagage déjà considérable.

Après une solide formation classique vous vous êtes dirigé vers l'étude du droit, et, reçu docteur, vous avez embrassé la noble profession d'avocat. Mais les luttes du prétoire ne paraissent pas vous avoir jamais passionné et vous avez, de bonne heure, délaissé les questions les plus captivantes de murs mitoyens et même la défense de la veuve et de l'orphelin. Et cependant ceux qui par leurs fonctions ont eu trop rarement l'occasion de vous voir à la barre et de vous entendre, peuvent attester qu'avec de sérieuses connaissances juridiques, vous possédez les qualités nécessaires pour réussir au barreau et y obtenir des succès.

Vos goûts vous portaient ailleurs, et c'est principalement vers l'étude des questions sociales et économiques que vous avez dirigé votre activité. Vous débutez (était-ce bien un début ? Je n'oserais pas l'affirmer) par une thèse pour le Doctorat en Droit sur le « Régime Economique de la Sériciculture ». Ensuite de nombreuses et importantes études parues dans des publications estimées, spécialement consacrées aux questions sociales, vous ont bien vite fait remarquer et vous ont acquis une sérieuse autorité en ces matières. C'est la « Revue Catholique des Institutions et du Droit », qui publie successivement sous votre signature : *Le Play et sa méthode* (janvier 1909), puis : « *Les enseignements de Le Play* » (Juin 1910). C'est la « *Revue de l'Action Populaire* » série sociale, qui consacre deux numéros entiers à ce sujet plein d'actualités, traité de main de maître : *Le Socialisme agraire existe-t-il ?* Je ne puis tout citer. Les noms des périodiques qui ont accueilli vos travaux, les titres de quelques-uns de ces travaux suffisent à faire connaître la nature de votre œuvre et à en caractériser l'esprit et les tendances. J'ajouterai que les agréments du style font oublier, en vous lisant, la gravité des sujets traités. Personne ne peut méconnaître aujourd'hui l'importance qu'ont prise de nos jours les questions sociales par suite

du développement de la grande industrie et du machinisme ; de redoutables problèmes se posent et les conflits sociaux deviennent de plus en plus âpres. Vous êtes de ceux, Monsieur, qui cherchent des solutions à ces problèmes, de ceux qui s'efforcent de substituer à la lutte des classes, doctrine impie, bien digne de la barbarie germanique d'où elle sort, la paix sociale fondée non pas sur la loi du plus fort et l'oppression du plus faible, mais sur la justice et sur la fraternité. De quelque côté qu'ils viennent, quelles que soient leurs croyances religieuses, leurs opinions politiques, leurs principes philosophiques, leurs idées sociales, les hommes de courage et de dévouement qui poursuivent un si noble but, sont dignes de toute notre reconnaissance et de toute notre admiration.

Vous, Monsieur, c'est dans votre croyance religieuse, dans la foi catholique, que vous puisez vos idées directrices ; c'est sur les préceptes de l'Évangile que vous appuyez vos théories sociales. Comment dès lors votre doctrine ne serait elle pas toute imprégnée de générosité, de justice et de bonté, quand elle s'inspire de la parole du Christ, que nous trouvons toujours si plein de tendresse et de pitié pour ceux qui travaillent et qui souffrent et réservant ses sévérités et ses anathèmes pour les mauvais riches et les mercantis de son temps. Parfois vous ne dédaignez pas, pour vous distraire et vous délasser de vos austères travaux, d'écrire une œuvre d'imagination, mais même alors, quand votre plume nous retrace des aventures imaginaires, vous n'oubliez pas vos préoccupations habituelles, et tout en nous intéressant et en nous charmant par votre récit, vous trouvez le moyen de nous exposer et de nous faire accepter quelques-unes de ces idées qui vous sont chères ; sous la forme d'un roman vous agitez encore la raison sociale.

Votre présence au milieu de nous atténue un peu, si elle ne parvient pas à les effacer, les regrets que nous a laissés la perte irréparable de l'aimable et excellent confrère que vous remplacez. L'Académie sait qu'elle peut compter sur votre concours le plus actif. Elle espère que

vous lui réserverez quelquefois les prémices de vos savantes études de sociologie ou d'économie politique. Je puis vous assurer que vos communications seront toujours accueillies avec intérêt et sympathie. Sans crainte de froisser aucune conviction, vous pourrez avec la liberté la plus entière exposer vos idées, défendre vos principes, présenter vos solutions aux problèmes du temps présent, proposer vos remèdes aux maux dont souffre notre société. Vous trouverez peut-être des contradicteurs, mais qui seront toujours courtois et bienveillants. Car vous ne rencontrerez ici, dans ce milieu privilégié qu'est notre Compagnie, — oasis peut-être au milieu du désert — vous ne rencontrerez, dis-je, que des hommes à l'esprit large, tolérants et respectueux de toutes les opinions sincères, des hommes de bonne foi et de bonne volonté, qui tous, avec la diversité de leurs convictions religieuses et philosophiques, de leurs opinions politiques et sociales, de leurs goûts littéraires et scientifiques, poursuivant le même but, sont épris du même idéal et animés d'une passion commune, qui sont la recherche de la vérité et l'amour de la Patrie.

M. Lacombe lui répond :

Messieurs,

Un de nos illustres compatriotes, Rivarol, l'a dit : « C'est un terrible avantage que de n'avoir rien fait, mais il ne faut pas en abuser. » En songeant aux modestes essais que j'ai pu tenter, j'ai conscience de cet avantage ; j'en redoute déjà l'abus. Permettez-moi donc, en dépit des paroles et du geste si aimables de M. le Président que je remercie bien vivement, permettez-moi, dis-je, de m'arrêter un peu sur le seuil de votre Compagnie.

Je sais ce qui m'invite à entrer : la bienveillance de vos suffrages et j'altérerais ma pensée si je n'affirmais tout de suite, la sincérité de ma gratitude. Je voudrais faire mieux encore ; vous assurer que je connais la valeur et que j'apprécie le prix de votre accueil. Je regarde et je vois autour de moi les meilleurs représentants des Let-

tres, des Sciences et des Arts. L'Histoire et même la Pré-histoire, la Numismatique, l'Architecture voisinent avec la Théologie ou le Droit. Votre tradition elle-même en impose. Ne rappelle-t-elle point que votre Compagnie, cadette de quelques années seulement de l'Académie Française, est étroitement unie à son illustre sœur ? Ne lit-on point dans vos archives que lorsque les membres de l'Académie de Nîmes vont, en visiteurs sous la Coupole, ils sont admis à s'asseoir « au bout de la table » il est vrai, mais « qu'ils sont reçus à l'entrée » et « conduits par ceux de ces Messieurs qu'aura commis M. le Directeur » ?

Alors qu'on est invité à pénétrer ici, dans ce libre royaume des idées, si richement peuplé, comment ne serait-on pas enclin à quelque hésitation ?

Pourtant une chose m'enhardit — je songe à la bonne volonté que tout nouveau venu peut offrir — Voulez-vous me permettre de vous offrir bien simplement la mienne ?

M. de Villeperdrix vous apportait la sienne, il y a un peu plus de trois ans, mais il enrichissait ce don de toutes les ressources de son érudition, de toutes les connaissances acquises au cours de sa belle carrière, ressources, connaissances rehaussées par l'urbanité d'une distinction bien personnelle.

Le 26 juin 1919, il vous offrait une médaille. J'ose dire que c'était la plus belle de sa précieuse collection. Elle représentait, sous les traits de votre regretté confrère, le soldat de 1870 et celui de 1914. Médaille bien faite pour émouvoir tout Français et particulièrement ceux qui appartiennent à la génération qui a fait la grande guerre. Souffrez que je la regarde en entrant ici. M. de Villeperdrix fit entendre plus d'une fois le son discret des « Tinnabula ». C'était sa façon à lui d'attirer vos attentions sur les charmes d'un passé qui meurt, sur les espérances d'un avenir qui naît.

Puissè-je, par les quelques paroles que j'ai dites et qui voulurent être un souvenir pour lui, un remerciement pour vous, ne pas troubler dans vos âmes les appels toujours écoutés du Commandant de Villeperdrix !

M. *Elie Peyron*, bibliothécaire, propose et l'Académie décide d'ouvrir sa bibliothèque aux lecteurs, une fois par mois. Ce sera le second jeudi de chaque mois. Cette séance de lecture aura lieu de 2 h. à 4 h. de l'après-midi, au second étage de son hôtel, 16, rue Dorée. Un membre de la Compagnie y assistera et fournira les renseignements qui seront demandés.

La première séance aura lieu le jeudi 9 novembre 1922.

A chaque séance seront mis à la disposition des lecteurs les mémoires et bulletins les plus récents reçus par l'Académie, ainsi qu'un certain nombre d'ouvrages de fond préalablement désignés par le bureau.

En outre de ces deux sources de documentation, les lecteurs trouveront, dans la salle où ils se réuniront, des ouvrages placés dans les rayons qui en tapissent les murs et qui, sur leur demande, leur seront remis, pour être lus sur place, par le membre de l'Académie présent.

Il n'y a pas de catalogue, mais il va en être dressé un sommairement en manuscrit.

Deux jours avant chaque séance, il sera communiqué à la presse régionale, — qui nous a toujours admirablement secondés, — une nomenclature brève des envois récents enregistrés par l'Académie, ainsi que des ouvrages de fond, qui seront à la disposition des lecteurs, le jeudi suivant.

En échange de l'expédition de ses propres mémoires annuels, depuis près d'un siècle, aux sociétés savantes de France et de l'étranger, l'Académie de Nîmes reçoit des Mémoires et des Bulletins qui ne se trouvent que dans ses archives.

La Commission du Legs Maumenet qui aura à s'occuper pour la première fois de l'attribution du prix *Dono Andriano*, sera réunie avant la prochaine séance. Les demandes des candidats au legs Maumenet seront reçues jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre.

Enfin M. *Trial* propose d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine séance la question de l'emplacement du Monument aux Morts.

On passe aux lectures :

M. *Bauquier* communique le dessin d'un chapiteau de la Basilique de Vezelay, le chapiteau de la vigne : on voit à côté d'un groupe ramassant des raisins, un autre personnage, tenant un immense soufflet et le penchant sur les plants de vigne. Ce détail de sculpture tendrait à établir que les maladies cryptogamiques étaient connues et combattues au XII<sup>e</sup> siècle.

M. *Gache* a adressé à M. le Président un long mémoire, dont il est donné lecture, en faveur des Universités paysannes ; il fait l'historique de celles de Baignes, dans les Charentes et de Lasalle, et demande à l'Académie de prendre l'initiative d'un mouvement dans ce sens pour le Gard.

*Séance du 3 novembre 1922*

---

Présents : MM. Margier, *président*, Delamare, chanoine Bonnefoi, Coulon, Raphel, Trial, Bosc, chanoine Durand, Peyron, M. Reynaud, Roux, de Vallavieille, Portal, Bauquier, Delon, Greif, Espérandieu, Costier, Bret, Lacombe, *membres résidants*, Marignan, Bigot, *membres non-résidants*, E. Reinaud, *secrétaire perpétuel*.

Excusés MM. Cabanès et Kahn.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le *Président* souhaite la bienvenue à M. Bigot en ces termes :

L'usage veut qu'à l'Académie de Nîmes, lorsque l'on reçoit un nouveau membre résidant, le Président prononce, non pas un discours de réception, mais seulement quelques paroles de bon accueil. Mais vous, Monsieur Bigot, je n'ai pas besoin de vous introduire dans notre Compagnie, ni de vous adresser des souhaits de bienvenue, puisque vous nous apparteniez déjà. Je veux simplement vous exprimer la joie profonde que nous fait éprouver votre présence au milieu de nous ce soir. Vous étiez des nôtres au titre de membre non résidant. Vous voici, maintenant, rattaché à notre Compagnie par des liens plus étroits. Nous nous félicitons des heureuses circonstances qui nous procurent cet avantage dont nous apprécions tout le prix.

Vous portez, Monsieur, un nom bien cher à l'Académie



de Nîmes et au peuple nîmois, et vous n'avez pas seulement hérité de ce nom, mais aussi du talent original et fin de celui qui l'a illustré. Nous avons eu déjà l'occasion de goûter et d'applaudir dans ces fables en langage du terroir que vous vouliez bien nous envoyer de temps en temps, alors que vous étiez loin de nous, cette bonhomie pleine de malice que vous savez répandre dans vos vers, et qui fait passer d'utiles leçons de morale et de philosophie. Maintenant que vous êtes parmi nous, nous espérons que ce plaisir nous sera donné plus souvent. Votre assistance à notre réunion de ce soir est pour nous une promesse et un gage. Nous vous en remercions et nous en prenons acte.

Passé de la classe des non résidants dans celle des membres résidants, M. Bigot remercie et lit une fable patoise : La beruga.

Quouro à noste Bigot, dedins la Font de Nime,  
Auboureron soun buste, obro de Charpentié,  
Dous rache dôu gros grun qu'avien de sen et d'ime,  
Mai de quau n'éro pas, de segur, lou mestié,  
Creticavon dôu Mestre aquela obro mestresso :  
— « Lou marbre ero pouli, lou gran n'éro ben fin ;  
« La testo dou poueto avié proun de finesso,  
« Beluguejavo l'iuel émbé soun er malin ;  
« Mai mancavo qui con que chanjavo sa caro,  
« Que lou buste seguesse en touti forço bèu,  
« Tout plen de qualita, segur n'éro pas èu.  
« Lis enfant di bourgado e s'en trovavo encaro  
« Que l'avien proun treva, lou recounouisson pas  
« Que n'a pas sa berugo à cousta de soun nas. »  
Acò te prouve, enfant, que souvent per lou mounde  
Mai que li qualita se veson li defaut !  
De touti li vertu quand n'auriès un abounde,  
S'as uno soulo deco, as lou noum que te fau !

M le *secrétaire perpétuel* indique à l'Académie, l'intérêt qu'il y aurait à nommer avant la fin de l'année 4 membres non résidants en remplacement de MM. *Desfour*

*Dorthe et Maxime Pagès*, décédés, de *M. Edmond Falgairolle*, nommé membre honoraire et de *M. Bigot* qui vient habiter Nîmes et sera résidant surnuméraire. Il serait intéressant aussi d'augmenter le nombre des correspondants qui est illimité, mais actuellement très réduit. Plusieurs noms sont cités : l'Académie décide que le registre des inscriptions sera ouvert à la prochaine séance.

M. Eug. Doumet a transmis à l'Académie une brochure relative à une commune du Gard. La brochure étant imprimée et le concours étant clos depuis le 31 décembre, la demande de M. Doumet est sans objet.

M. le docteur *Delon* expose les difficultés d'application des lois sur l'hygiène publique. Elles tiennent d'abord à l'insuffisance des peines, à la minimité de la sanction pour les arrêtés municipaux ou préfectoraux.

Elles sont dues d'autre part à ce que les mesures à appliquer sont souvent dépourvues de moyens d'exécution : les commissaires de police hésitent à entrer dans le domicile des particuliers, l'autorité ne se résoud pas à l'emploi de la force publique ; ainsi l'obligation de désinfection se trouve lettre-morte. Enfin il est difficile de détruire les causes d'insalubrité, soit que le maire n'ose pas sévir, soit qu'il ne veuille pas engager des dépenses importantes, soit que les délais invoqués, les recours au Conseil de Préfecture au au Conseil d'Etat aient pour effet de prolonger indéfiniment le statu quo.

Les réformes législatives à opérer consistent surtout à élever le taux et la nature de la peine, à charger de la répression le Tribunal correctionnel et enfin à modifier les textes de loi en leur donnant plus de compréhension, de précision, d'efficacité, et en simplifiant la procédure.

Malgré tout, le docteur *Delon* comme directeur du Bureau d'hygiène peut se vanter, à juste titre, d'avoir à peu près enrayé les grandes épidémies qui désolaient notre ville il y a à peine quelques années.

M. le chanoine *Albert Durand* présente à l'Académie l'ouvrage de M. l'abbé *Depape*, docteur ès sciences naturelles, maître de Conférences aux Facultés libres de Lille : « Recherches sur la Flore pliocène de la vallée du Rhône ». Ce travail intéresse tout particulièrement notre département, où le pliocène a un développement considérable. La flore du tertiaire supérieur offre des analogies avec celle du miocène, du quaternaire, de l'époque actuelle. Ces analogies nous permettent de reconstituer les conditions climatériques qui permirent l'épanouissement de la flore pliocène.

---

*Séance du 17 novembre 1922.*

---

Présents : MM. Margier, *président*, Fabre, Delamare, Lavergne, chanoine Bonnefoi, Coulon, Puech, Raphel, Trial, chanoine Durand, Peyron, Kahn, Roux, de Vallavieille, chanoine Bascoul, Eloy Vincent, général d'Entraigues, Giran, Portal, Terrin, Bauquier, Delon, Greif, chanoine Brunel, *membres résidants*, E. Reinaud, *secrétaire perpétuel*.

Le procès verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Sur le rapport de MM. de Vallavieille et Portal, l'Académie distribue les intérêts du Legs Maumenet entre ses pupilles : Mesdemoiselles Mazauric 500 fr., Deloche 500 fr., Paut 400 fr., Barral 300 fr., MM. Carbonnel 300 fr., Colin 300 fr., et Guiraud 200 fr.

M. Raphel lit le projet de règlement pour la dotation Dono Andriano, projet qui sera discuté à la prochaine séance.

Quatre candidatures de membres non résidants ont été inscrites sur le registre de présentation, clos le même jour.

Ont été nommés membres correspondants : M. Ferdinand Boyer, professeur de l'Université, à Rome ; M. l'abbé Bayol, archéologue et préhistorien à Collias ; M. le pasteur Rivals, historien, à Gallargues ; Madame Jane Martinazzo-Gandin, qui a publié de nombreuses pièces de vers dans les Revues et journaux.

Il est décidé qu'à l'avenir toutes les nominations de membres ordinaires ou correspondants seront soumises à la Commission des anciens présidents.

Enfin M. *Reinaud* lit une poésie de jeunesse de Guizot (1808) sur la mort de Corinne, qui rappelle bien, au fond et en la forme, la littérature de l'époque.

---

Séance du 1<sup>er</sup> décembre 1922

---

Présents : MM. Margier, *président*, Fabre, Delamare, Coulon, Raphel, Bosc, chanoine Durand, Peyron, Roux, chanoine Bascoul, Eloy Vincent, général d'Entraigues, Giran, Portal, Terrin, Bauquier, Delon, Greif, Lacombe, *membres résidants*, E. Reinaud, *secrétaire perpétuel*, Rivals, *membre correspondant*.

Le procès verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le *Président* fait part à l'Académie du décès et prononce l'éloge funèbre de M. *Louis Michel Jaffard* ancien membre résidant, devenu non résidant depuis 1881, époque à laquelle il quitta le barreau de Nîmes pour entrer dans la magistrature où il occupa les plus hauts postes : procureur général, 1<sup>er</sup> président de Cour d'Appel et Conseiller à la Cour de Cassation ; l'Académie adresse à la famille ses plus vives condoléances, comme l'a déjà fait à ses obsèques M. E. Reinaud.

M. le *Président* lit ensuite la lettre par laquelle Mme de Villeperdrix offre à l'Académie un lot important de livres et un certain nombre de souvenirs de famille et de voyage.

Nîmes, le 29 novembre 1922

Monsieur le Président,

Il me tardait de pouvoir vous écrire cette lettre, afin de vous exprimer ma reconnaissance pour les paroles pleines de sympathie et d'éloge que vous avez bien voulu

prononcer en plusieurs circonstances et qui m'ont vivement touchée, afin aussi de vous faire part d'un projet que j'ai formé et que je voudrais réaliser s'il m'était donné de le voir approuver par vous, Monsieur le Président et par ces Messieurs de l'Académie.

Vous voulûtes bien accueillir dans votre docte assemblée et il vous resta attaché et fidèle, le Commandant de Plantin de Villeperdrix mon mari regretté..., il semblait que de longues années de vie lui seraient réservées encore, tandis qu'en pleine santé Dieu l'a rappelé à Lui, me laissant dans une immense douleur, qui ne peut guère s'exprimer.

Jusqu'à ses derniers jours, vous le savez, il s'intéressa aux travaux de l'Académie, au classement de votre grande bibliothèque aidant, avec empressement, Monsieur le Secrétaire perpétuel dans l'installation d'une maison, qui était un peu devenue sienne.... aussi n'est-il point étonnant, Monsieur le Président, que j'aie eu la pensée de solliciter la faveur de contribuer à orner « Votre maison, sa maison » en lui donnant quelques objets précieux, que nous aimions, souvenirs de famille et de voyages, belles choses, dit-on, que j'aurais du bonheur à vous offrir en son nom et au mien.

Ces objets sont :

Une grande glace Louis XIV, Louis XV à trumeau, représentant une danse espagnole dite « le Fandango » conservée dans notre famille depuis près de deux siècles et léguée à mon mari, par le Comte Louis de Plantin de Villeperdrix, son père ; La Vénus de Milo, en bronze ; Deux sujets mythologiques, en bronze également ; Deux candélabres anciens en bronze doré Louis XV, à quatre lumières ; Un bahut en palissandre et bronzes dorés pouvant supporter, un bronze classique je crois le Silène de Pompéi et deux grands vases assortis ; Une bibliothèque régionale considérable, comprenant des ouvrages très intéressants, entre autres sur la Provence, le Comtat Venaissin, l'Ardèche, le Dauphiné, le Languedoc, amassés en de longues années, par mon beau-frère, Monseigneur de Villeperdrix et qu'il nous a laissée ; Une série de

douze tableaux (50 sur 65), représentant la vie de Tobie.

Je joindrais à ces objets un portrait de mon cher mari qui m'est très précieux, peint par Clavel et très ressemblant, et j'ajouterais si vous le permettiez, une ancienne petite vitrine en noyer sculptée, renfermant mes chères clochettes « Tintinnabula » que vous avez si aimablement vantées, augmentant ainsi leur valeur.

Acceptez ce témoignage de sympathie, Monsieur le Président, il n'y a plus de grand bonheur en ce monde, pour ceux qui ont tout perdu ainsi que moi ; ce serait cependant une vive satisfaction de savoir tous ces objets que j'aime, confiés à votre garde ; mon cher mari serait encore parmi ses collègues, si aimables et si parfaits pour lui. Cela me serait une joie !

Veillez bien agréer, Monsieur le Président et faire agréer, je vous prie, à ces Messieurs de l'Académie, parmi eux ne me furent désignés que des noms amis, l'expression de mes sentiments distingués.

Vicomtesse DE PLANTIN DE VILLEPERDRIX  
DE BALESTRIER.

Si l'Académie veut bien accepter ces objets, je vous demanderais encore, Monsieur le Président, de me laisser la charge facile de les faire transporter et mettre en place, rue Dorée, dès que vous me l'indiquerez, aussi bien que de continuer la cotisation annuelle de mon cher mari 100 fr., autant que je serai là.

M. le *Président* traduit la pensée de tous ses confrères en remerciant la donatrice à qui le Bureau ira porter dès le lendemain les sentiments de profonde gratitude de l'Académie. Il prononce l'allocution suivante :

Messieurs,

Il y a deux semaines, en lisant sur votre bulletin de convocation, l'ordre du jour de la séance, plus d'un parmi vous aura, sans doute, été vivement intrigué et se sera demandé quelle pouvait être cette importante com-



munication que votre Président avait à vous faire. Je n'ai pas été en mesure de vous la faire à notre dernière réunion, et votre attente a été prolongée de quinze jours. Vous voilà maintenant fixés, et je vous vois encore tout remplis d'une profonde et douce émotion. Par la belle lettre dont je viens de vous donner lecture, vous connaissez le don magnifique qu'en mémoire d'un époux cher et regretté, Mme la Vicomtesse de Plantin de Villeperdrix veut bien faire à l'Académie de Nîmes. Votre Compagnie est profondément touchée de ce geste si généreux, parce qu'il est un nouveau et éclatant témoignage de l'attachement que le Commandant de Villeperdrix avait pour elle et qu'il avait su faire partager à la noble compagne de sa vie, si digne de lui par l'intelligence et par le cœur, la confidente de ses pensées et de ses sentiments, sa conseillère écoutée et son heureuse inspiratrice. Que Madame la Vicomtesse de Villeperdrix veuille bien me permettre de lui adresser, au nom de l'Académie tout entière, avec l'hommage de notre respect et de notre reconnaissance, nos bien sincères remerciements. Ces objets d'art, ces meubles précieux, que nous devons à sa libéralité, viendront embellir cette noble maison qui fut, comme elle dit, mais trop peu de temps hélas, la maison du regretté Commandant de Villeperdrix, et principalement cette majestueuse salle de nos séances, où il aimait à se retrouver au milieu de nous, où il savait qu'il ne comptait que des sympathies et où nous avons nous-même goûté sa présence et le charme de ses entretiens.

Ils seront entourés de soins constants et pieux non pas seulement à cause de leur valeur artistique et vénale, mais aussi et surtout en souvenir de l'aimable et savant confrère que nous avons perdu. Leur conservation est à jamais assurée dans ce bel hôtel qu'il aimait et qui est un cadre digne d'eux. Son portrait qui, parmi toutes ces œuvres d'art, n'est pas celle qui nous est la moins agréable, nous conservera ces traits qui nous étaient chers et sur lesquels on lisait l'intelligence et la bonté. Il occupera sa place au milieu des anciens et illustres académiciens qui sont notre gloire et qui semblent encore, du haut de

leurs cadres, assister à nos réunions et nous guider par leurs conseils et leurs exemples.

Cette originale et amusante collection de clochettes de tous les temps et de tous les pays, dans son élégante vitrine, nous rappellera le collectionneur érudit et sa charmante communication sur les tintinnabula, l'histoire de la clochette à travers les âges, œuvre de valeur, où les agréments de la forme et les grâces du style ne nuisent en rien à la sûreté de l'érudition, et qui a été jugée digne, parmi tant d'autres que les difficultés de l'heure nous ont obligé d'écarter, de figurer dans nos Mémoires de cette année qui viennent de paraître. Cette riche bibliothèque régionale, patiemment amassée par Monseigneur de Plantin de Villeperdrix, ce frère tendrement aimé, qui l'avait de peu précédé dans la tombe, sera de la plus grande utilité à tous les historiens, à tous les archéologues, à tous ceux qu'intéressent le passé, le sol, les ressources de la vie, les coutumes de notre région. Une salle entière pourra lui être réservée, celle qui est la plus rapprochée de notre salle des séances. Elle occupera seule et garnira de la manière la plus heureuse cette salle, grande et belle, mais vide encore aujourd'hui, à laquelle son nom pourrait être donné.

Je ne vous parlerai pas des autres objets qui font partie de la donation : tableaux ; statues, meubles anciens, qui bientôt vont prendre place dans l'hôtel de l'Académie. Vous venez d'en entendre l'énumération et la description, et vous ne tarderez pas à pouvoir les admirer ici même.

Assurément, Messieurs, ces belles choses qui lui ont appartenu, qu'il a aimés, au milieu desquelles il a vécu, qui deviennent la propriété de l'Académie, et que nous aurons constamment sous les yeux, ne nous rendront pas sa mémoire plus chère. Elles n'étaient pas nécessaires pour perpétuer son souvenir parmi nous. Car si M. de Villeperdrix avait pour l'Académie un profond attachement, notre Compagnie ne lui était pas moins attachée. Bien qu'il ne lui ait appartenu que pendant trop peu de temps (il avait été élu membre résidant le 13 juin 1919), il avait su bien vite s'y faire une large place et y conqué-

rir les sympathies et l'affection de tous ses confrères. Nous qui l'avons connu, nous ne sommes pas près d'oublier son exquise courtoisie de vrai gentilhomme, son affabilité qui venait du cœur, son extrême bonté, la distinction de ses manières et de son esprit, sa conversation pleine de bonhomie et de finesse, son érudition étendue et variée. S'il était venu à nous si tard, c'est que les obligations d'une carrière bien remplie, puis son dévouement à la Patrie, l'avaient longtemps retenu loin de cette ville de Nîmes, où il avait ses plus chères affections, où son amour des antiquités l'attirait et qu'il avait depuis longtemps choisie comme le lieu d'une retraite bien gagnée. L'Académie le réclamait tout naturellement comme l'un des siens ; il était désigné à nos suffrages. Nous savions que nous aurions en lui un collaborateur actif et que les trésors de ses riches collections lui fourniraient plus d'un sujet d'études intéressant. Le travail qu'il nous a donné sur les tintinnabula était pour nous plein de promesses. Nous savions aussi que nous pouvions compter sur son dévouement et sur son zèle pour les intérêts et l'honneur de la Compagnie et nous n'avions pas hésité à y faire appel en lui confiant les fonctions de bibliothécaire-archiviste, auxquelles il a consacré ses forces déclinantes. Nous espérions qu'il serait pour longtemps parmi nous et qu'il jouirait pendant de longues années, au milieu de loisirs féconds, d'un repos mérité par toute une vie de labeur au service de la Patrie. Comment pourrions nous oublier l'excellent confrère qui nous a été fidèle jusqu'à la fin, et qui surmontait la maladie et la souffrance avec une rare énergie, conservant son sourire et son humeur égale, est venu, vous vous en souvenez, assister à nos réunions presque jusqu'à son dernier jour ?

Vous me pardonnerez, Messieurs, d'avoir, une fois encore, donné un souvenir ému au confrère qui nous a été trop vite enlevé. Je n'ai pu résister au désir de parler de lui et de dire un peu du bien que j'en pense. Je l'ai fait en termes bien imparfaits, mais mes paroles sont sincères et sorties du cœur, je vous l'assure. Et maintenant, vous me permettrez de vous soumettre au nom du Bureau,

une idée, que, j'en suis certain, vous accueillerez tous avec faveur. Nous vous proposons de conférer à Madame la Vicomtesse de Villeperdrix, qui se montre si magnifiquement généreuse à notre égard, le titre de Membre honoraire de l'Académie de Nîmes. Nous espérons qu'elle voudra bien accepter ce titre qui perpétuera pendant de longues années, vivant parmi nous, un nom qui nous est cher. Nous la prions respectueusement de vouloir bien voir dans cette proposition une marque de notre gratitude, que je lui ai si mal exprimée, et un hommage à la mémoire de celui qu'elle pleure et dont elle porte si dignement le nom.

Le Bureau propose de nommer membre honoraire Madame de Villeperdrix ; cette proposition est votée à l'unanimité. Par un autre vote unanime Mlle Dumas Alice est nommée membre honoraire.

M. *Albert Roux* a adressé à M. le Président la lettre suivante :

Sanilhac, lou 16 novembre 1922.

Moun brave Moussu Reynaud,  
Secrétari Perpétuel de l'Académie de Nîmes,

Ai la doulou immensa de vous appreine la trista nouvelle de la mort de moun Païre .

A succomba à une attacca presque foudrayanta lou 19 d'aquesté mes à 8 oure dé soir.

Me resta ma maire de 82 ans.

Ben affectueusamen à vous et à touta la Compagnie.

De tout cor.

A. ROUX.

M. *Gache*, correspondant, a écrit la lettre suivante :

Montpellier, 19 décembre 1922.

Monsieur le Président de l'Académie de Nîmes,

Arrivant à l'âge du repos, je me retire des œuvres et

sociétés où s'est employée mon activité ; j'ai l'honneur de vous envoyer ma démission de membre correspondant de l'Académie de Nîmes. J'exprime à l'Académie mes plus vifs regrets d'avoir si peu et si mal collaboré avec elle au cours des années où le travail m'était encore possible.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, et de faire agréer aux membres de l'Académie de Nîmes l'expression de mes regrets et le témoignage de ma profonde considération.

F. GACHE.

M. *Raphel* donne lecture du nouveau règlement relatif à la dotation *Dono Andriano* qui est approuvé.

#### Prix *Dono Andriano*

Ce prix représentera la rente à 5 % d'une somme de 20.000 francs qui est arrivée un jour sur notre table par l'intermédiaire de notre Cher ancien Président, M. le pasteur *Trial*.

Cependant le voile qui recouvrait l'anonymat ayant pu être soulevé par un tout petit coin, votre bureau a pu manifester sa gratitude, sinon vis à vis de la donatrice, au moins à l'égard de son mandataire. Et il est résulté d'une conversation particulière que « si le don n'avait été accompagné d'aucune espèce de conditions » sauf le nom de : « *Dono Andriano* » ; la donatrice sans le dire expressément, avait ainsi que l'avaient fait M. *Maumenet*, *Sabatier* et *Jules Salles* laissé à l'Académie le soin de régler les conditions d'attribution et qu'elle avait désiré en principe que le prix fut attribué de préférence à un artiste ; qu'il ne fut pas partagé en plusieurs petits prix ; qu'il fut enfin réservé pour être distribué ultérieurement en cas de manque de candidats, ou d'insuffisance de mérites des candidats.

En suivant ces directives dont j'ai eu l'honneur de rendre compte à l'Académie lors de sa dernière séance, j'ai préparé le règlement ; le règlement est approuvé.

Règlement du prix « Dono Andriano »

Art. 1. — Sous le nom de prix « Dono Andriano » il sera distribué tous les ans, par les soins de l'Académie de Nîmes, un prix de mille francs.

Art. 2. — Ce prix sera attribué à la suite d'un concours sur titre, diplôme, certificat, nomenclature d'œuvres originales, imprimées, lithographiées ou gravées, enfir. toutes références fixant la profession du candidat.

Art. 3. — Les concurrents seront tenus de se faire inscrire chez M. le Secrétaire Perpétuel du 1<sup>er</sup> au 30 octobre de chaque année.

Art. 4. — Ils joindront à leur lettre de demande les références utiles : Diplômes, certificats, œuvres originales, ou reproduction de ces œuvres, en imprimerie, lithographie ou gravures, indiquant qu'ils peuvent être classés dans la catégorie de travailleurs artistes, intellectuels susceptibles d'obtenir le prix, à savoir : Peintre, sculpteur, graveur, architecte, décorateur, musicien, poète, littérateur.

Art. 5. — Un jury composé des membres du Bureau de l'Académie de Nîmes et de la Commission spéciale des dons et legs qui est désigné tous les ans au moment du renouvellement du Bureau, examinera, classera et proposera à l'Académie les candidats par rang de mérite.

Art. 6. — En aucun cas le prix annuel ne pourra être partagé entre plusieurs candidats.

Art. 7. — Dans le cas où aucun des candidats présentés ne réaliserait les obligations fixées à l'art. 4, le prix ne sera pas distribué, et l'annuité sera réservée pour l'année suivante.

Art. 8. — Dans aucun cas cette annuité réservée ne pourra être ajoutée au prix annuel.

Art. 9. — Lorsque le prix ne pourra être attribué pour

les raisons qu'appréciera l'Académie, l'annuité (non distribuée) constituera une réserve pour l'année où deux candidats seraient reconnus également méritants.

Art. 10. — Enfin l'Académie décidera si pour un candidat particulièrement intéressant et méritant, le prix annuel ne pourra être renouvelé deux et même trois années consécutives.

Art. 11. — Dans ce cas particulier, le délai de trois années constituerait un maximum qui ne devrait pas être dépassé.

Nîmes, le 17 novembre 1922.

*Le Rapporteur,*

MAX RAPHEL.

*Le Président,*

MARGIER.

M. le *Secrétaire perpétuel* informe ses confrères que le volume des mémoires 1920-21 est à la disposition de ses confrères. Il donne lecture des lettres de remerciement des membres correspondants :

Rome, 25 novembre.

Monsieur,

Je suis extrêmement touché de l'honneur qu'a bien voulu me faire l'Académie de Nîmes. A vrai dire, je ne me sens pas tout à fait digne de cette marque d'estime et de confiance, mais ce me sera un aiguillon nouveau pour continuer dans la voie déjà entamée. Je vous prie, Monsieur, de dire à la Compagnie toute ma reconnaissance.

J'ai été très sensible au fait que l'Académie, en rassemblant ses votes sur mon nom, a pensé à ceux qui ont porté et fait apprécier ce nom. Je tâcherai de ne pas déchoir. Pour cela je ne veux pas oublier ma ville natale et je veux me souvenir du mythe d'antée qui reprenait des forces au contact de la terre, sa mère.

J'envoie par ce même courrier deux exemplaires d'une petite brochure récemment publiée ici. Veuillez, Monsieur, faire hommage de l'une, en mon nom, à l'Académie et garder l'autre, si la vie d'une princesse française à Rome vous intéresse...

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments très respectueux.

Ferdinand BOYER.

Collias, le 20 novembre 1922.

Monsieur le Secrétaire,

J'ai reçu ce matin votre aimable lettre m'annonçant ma nomination de Membre correspondant de l'Académie de Nîmes. Je m'empresse de vous en remercier.

J'apprécie comme il convient le précieux témoignage qu'ont voulu me donner ces Messieurs en m'attachant à leur illustre Compagnie. A vrai dire, tout l'honneur sera pour moi car mes travaux sont bien peu de chose. Ce sera un encouragement à faire mieux et plus.

Veuillez, je vous prie, Monsieur le Secrétaire, être mon interprète auprès de Monsieur le Président, de tous ces Messieurs et leur exprimer ma profonde gratitude et mes plus respectueux remerciements.

Daignez agréer, Monsieur et cher confrère, l'expression de mes sentiments respectueux et reconnaissants.

J. BAYOL.

Gallargues, le 16 novembre 1922.

Monsieur le Secrétaire perpétuel,

Je me sens très honoré par la proposition de MM. les Académiciens de Nîmes que vous avez bien voulu me transmettre, c'est dans un sentiment de vive satisfaction



que j'accepte ce titre de Membre correspondant car j'aurai bien plus à recevoir de cette savante Compagnie qu'à lui donner.

Dans la mesure où le temps me le permettra (Gallargues est à 21 km de Nîmes) j'aurais plaisir à assister à vos séances et à participer à vos travaux.

Ayant maintenant terminé mon histoire de l'abbaye de *Psalmodi* j'ai entrepris d'étudier « les causes économiques de la Réforme dans le Bas-Languedoc ». Travail dont l'Académie aura, vous le pensez bien, la primeur.

Avec mes remerciements, que je vous prie de transmettre à MM. les membres de l'Académie, veuillez agréer, M. le Secrétaire perpétuel, l'assurance de ma considération distinguée et de mes respectueux sentiments.

Georges RIVALS.

Bessèges, le 21 novembre 1922.

Monsieur le Secrétaire,

Je viens vous remercier de l'empressement que vous avez mis à me faire connaître ma nomination de membre correspondant à l'Académie.

Cette bonne nouvelle m'a été très agréable ainsi qu'à tous les miens. Aussi me ferai-je un honneur de correspondre avec une Société telle que celle formée par votre Compagnie.

Je vous serai donc très reconnaissante de m'adresser les instructions nécessaires relatives à l'envoi de mes communications à l'Académie.

Avec mes remerciements renouvelés, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Mme MARTINAZZO-GANDIN.

Enfin M. *Peyron*, bibliothécaire rend compte des études insérées dans le Bulletin de 1920 du Comité des Travaux

historiques envoyé par le Ministère, dans le tome VIII des Mémoires de la Société archéologique de Montpellier, dans le Bulletin de 1921 de l'Académie du Var, dans la Revue archéologique du Maine, dans le Bulletin de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Pau et dans le Recueil de l'Académie des jeux floraux pour 1919.

Au nombre de ces travaux, il convient de signaler particulièrement deux études de M. Prosper Falgairolle, archiviste à Vauvert, membre correspondant de la Compagnie, sur deux peintres imagiers du XVI<sup>e</sup> siècle et sur la restauration du château de Marsillargues en 1679.

---

Séance du 15 décembre 1922

---

Présents : MM. Margier, *président*, Delamare, Laver-gne, chanoine Bonnefoi, Coulon, Puech, Raphel, cha-noine Durand, Peyron, Kahn, Roux, de Vallavieille, cha-noine Bascoul. Eloy Vincent, général d'Entraigues, Caba-nès, Giran, Mazel, Terrin, Delon, Greif, Espérandieu, chanoine Brunel, de Loye, Bret, Lacombe, *membres rési-dants*, Emile Reinaud, *secrétaire perpétuel*.

Le procès verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le *Président* exprime le sentiment unanime de ses confrères en constatant combien les libéralités de Mme de Villeperdrix avaient transformé et embelli l'aspect de la salle des séances et de deux autres salles. Par les soins de la même donatrice, ont été disposés sur la table de l'Académie, 3 volumes de Paul Lacroix sur les arts au moyen âge et à l'époque de la renaissance, 1 volume d'Henri de Cleuzion sur la création de l'homme, 1 volume Gustave le Bon sur les premières civilisations, 6 volumes de Perrot et Chipiez (histoire de l'art dans l'antiquité 1 volume de Quantin (exposition du siècle), 1 volume René Ménard (géographie artistique), les poésies sacrées de Lefranc de Pompignac et un petit volume de Paul Ver-laine (la bonne chanson).

Pour leur permettre de suivre l'explication des douze tableaux récemment posés sur la cimaise de la salle des séances, M. E. Reinaud expose à ses confrères les divers épisodes de la vie de Tobie.

Après rapports faits par M. *E. Reinaud* et par M. le chanoine *Durand* sur les titres des candidats, après constatation de l'accomplissement de toutes formalités réglementaires, sont élus membres non résidants M. *Marcel Fabre*, avocat à Uzès par 19 voix, M. *Rouché*, directeur de l'Académie nationale de musique par 18 voix et un bulletin blanc, M. *Emmanuel Gay*, avocat au Vigan par 21 voix et M. *Michel Pons*, homme de lettres à Bouillargues par 21 voix et un bulletin blanc.

L'Académie ayant ensuite déclaré la vacance du siège occupé par M. *Michel Jaffard*, le registre des présentations est ouvert séance tenante et sera clos le soir même ; d'autre part est inscrite la proposition d'un membre correspondant.

Le docteur *Delon* lit une étude sur l'alimentation en eau potable de la ville de Nîmes. Il a montré combien les puits de l'agglomération urbaine sont dangereux à cause de la contamination du sous-sol imprégné de matières organiques en décomposition. Pour remédier à ce défaut et pour assurer une distribution abondante de cet élément indispensable à la vie, la municipalité créa en 1873 la captation d'eau du Rhône qui rendit tant de services. Malheureusement la galerie de filtration ne put suffire aux besoins croissants. On trouva à seize ou dix-huit mètres au dessous de la surface du sol un lac ou courant souterrain inépuisable, dont l'eau est d'une salubrité parfaite. C'est celle que nous buvons depuis 1913, depuis la mise en service de la nouvelle captation. Nîmes est peut-être la ville de France qui jouit du bienfait de l'eau la meilleure.

Par contre, notre chère Fontaine n'est pas parfaite. Elle contient quelques exemplaires d'un microbe le « coli-bacille », signe certain d'une impureté regrettable. La Fontaine est alimentée par les pluies qui tombent sur nos garrigues. Or, les rochers calcaires laissent ruisseler l'eau et n'opèrent pas la filtration nécessaire pour obtenir une complète purification.

Séance du 29 décembre 1922

---

Présents : MM. Margier, *président*, Delamare, Laver-gne, chanoine Bonnefoi, Coulon, Raphel, Trial, Bosc, chanoine Durand, Peyron, Kahn, Cabanès, Giran, Mazel, Bauquier, Delon, Greif, Costier, chanoine Brunel, Lacombe, *membres résidants*, Gal, Michel Pons, *membres non résidants*, E. Reinaud, *secrétaire perpétuel*.

Le procès verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le *Président* fait part à la Compagnie du décès de M. le chanoine Bascoul et prononce son éloge funèbre qui sera recueilli dans nos Mémoires.

Par une ironie tragique du sort, l'Académie a entendu une voix d'outre-tombe. M. le chanoine Bascoul, dont M. le *Président* a fait l'éloge funèbre, a été conduit à sa dernière demeure le matin du jour où il devait raconter les premières années de l'épiscopat à Alais, de Monseigneur de Beausset. La lecture a été faite par M. le vicaire général Brunel. Administrateur du diocèse de Digne, depuis plusieurs années, l'abbé de Beausset a été nommé évêque d'Alais, le 29 février 1784, et intronisé le 20 octobre suivant.

Dans son remarquable palais épiscopal dessiné par d'Avéjean, il évita de s'engager dans la querelle janséniste qui avait troublé le diocèse ; ferme dans la doctrine il préférait la remontrance de vive voix à la sévérité définitive d'une lettre officielle : il n'agissait pas à la façon de l'évêque Camus qui faisait appeler un curé accu-

sé d'ignorance, le faisait asseoir, restait lui-même debout : « Je suis chez moi, je fais ce que je veux. » Puis, interrogeant son curé : « Où était Dieu avant de créer le monde ? » « Il était en lui même. » Et que faisait-il en lui même ? Il était chez lui et faisait ce qu'il voulait. » Amis de la justice et plein de charité, plutôt que de détruire les traditions locales, il fermait les yeux sur certaines pratiques et un vicaire pouvait lui écrire : « Ici, on aime beaucoup la danse et la jeunesse se rend à vêpres comme à un rendez-vous, d'où l'on sort pour danser sur la place de l'Eglise. Malheur à qui voudrait faire taire la cloche. » M. de Beausset s'attacha toujours à alimenter la saine et vraie pitié.

M. *Lavergne* oppose la science pure, insuffisante par elle-même, à l'industrie ; il montre par des exemples pris à l'ammoniaque, l'azote, l'acide nitrique, la téléphonie sous-marine, les moteurs, toute l'utilité qu'on a retirée, souvent à l'étranger, des applications pratiques. Pour les intensifier, M. *Lavergne* demande aux savants de s'intéresser de près à l'industrie, de prendre des brevets ; il voudrait qu'on formât des chercheurs, qu'on allégeât les programmes, qu'on augmentât les manipulations et les laboratoires.

M. le *Secrétaire* lit les lettres de remerciement de MM. *Fabre, Rouché et Gay*.

Uzès, le 17 décembre 1922.

Monsieur et Cher Confrère,

Je reçois votre lettre m'informant que dans sa dernière séance l'Académie de Nîmes vient de m'élire à l'unanimité dans la classe des membres non résidants. Je sens, croyez le bien, tout le prix de l'honneur qui m'est fait par cette élection et j'en reste confus. Aussi ne veux-je mettre aucun retard à vous prier d'exprimer à la Compagnie mes remerciements les plus sincères en même temps que ma reconnaissance.

Veillez agréer, mon cher confrère, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

M. FABRE.

Paris, le 20 décembre 1922.

Monsieur le Secrétaire Perpétuel,

J'ai reçu la lettre par laquelle vous m'informez que l'Académie de Nîmes, dans sa dernière séance, m'a élu Membre non résidant, à l'unanimité. Je vous prie de remercier les Membres de l'Académie ; je n'ai pas besoin de vous dire combien je suis sensible à l'honneur qu'ils m'ont fait, combien j'en suis flatté et combien je suis heureux d'être plus intimement que par le passé attaché à votre célèbre Compagnie. C'est pour moi un lien de plus avec ce pays du Gard qui m'est si cher, vous le savez.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire Perpétuel, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

ROUCHÉ.

Le Vigan, le 17 décembre 1922

Monsieur le Secrétaire Perpétuel,

Je m'empresse de vous remercier et de vous demander de bien vouloir transmettre à Messieurs les Membres résidents de l'Académie de Nîmes, mes remerciements pour l'honneur que cette savante Compagnie daigne me faire, en m'honorant du titre de membre correspondant.

Sans doute, l'histoire locale m'intéresse beaucoup mais je m'en suis toujours occupé en amateur, en autodidacte. C'est-à-dire que je manque de ce premier fonds solide qui fait les chartistes et que je n'ai jamais travaillé qu'« en marge » de la véritable histoire.

Vous voudrez bien me permettre de vous faire hommage ainsi qu'à Messieurs les Membres du Bureau, de l'unique travail imprimé (et encore inachevé) que j'ai publié.

Il s'agit d'une histoire administrative de la commune du Vigan aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, dont il reste quatre volumes à publier.

Je vous prie, Monsieur le Secrétaire Perpétuel, d'accepter l'assurance de mon respectueux dévouement.

E. GAY.

M. *Michel Pons*, membre non résidant, à qui M. le Président souhaite la bienvenue, remercie l'Académie de l'avoir admis dans son sein et donne lecture de la préface écrite par Maurice Barrès pour son prochain volume : poèmes de guerre et de paix.

Sur le rapport de M. *Raphel*, au nom de la Commission des dons, l'Académie attribue le prix Dono Andriano, de mille francs à M. Henri Sauveplane, compositeur de musique.

Enfin le Secrétaire informe ses confrères que dans une récente séance, le Conseil Municipal de Nîmes a élevé de 500 francs à 1200 francs sa subvention à l'Académie. Celle ci charge son secrétaire d'adresser à M. le Maire et au Conseil Municipal toute sa gratitude.

---